



FFvolley

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
DIRECTION TECHNIQUE
NATIONALE

AG 2018

Axelle GUILLET

SOMMAIRE

I Bilan Sportif

1 / Indoor masculin

- 1.1 EDF Senior
- 1.2 EDF Junior
- 1.3 EDF cadet

2/ Indoor féminin

- 2.1 EDF Senior
- 2.2 EDF Junior
- 2.3 EDF Cadette

3/ Beach volley

- 3.1 EDF Senior
- 3.2 EDF Jeunes

II Bilan par secteur

1/ Filière de formation

- 1.1 Indoor féminin
- 1.2 Indoor masculin
- 1.3 Beach volley

2/ Détection

3/ Cellule d'aide à la performance

4/ Centres de formation des clubs professionnels

5 / Formation

6/ volley santé et para volley

7/ Développement numérique

III Le Projet de Performance Fédéral

I Bilan sportif des Equipes de France :

1/ Indoor masculin

1.1 EDF Senior

Staff :

- Entraîneur sélectionneur : Laurent Tillie
- Entraîneur adjoint : Cédric Enard
- 2^{ème} entraîneur adjoint : Vincent Pichette
- Manager : Arnaud Josserand
- Préparateur physique : Olivier Maurelli
- Statisticien : Paolo Perrone
- Kiné : Jean-Paul Andrea
- Médecins : Eric Verdonck

Vainqueur de la World League 2017

Championnats d'Europe : 9^{ème}

TQCM : qualification directe pour les championnats du monde (Lyon 2017)

Ranking :

- **CEV** : 1^{er} exæquo avec la Russie
- **FIVB** : 9^{ème}

1.2 EDF Jeunes

U18 (Olivier Audabram)

Olivier commencera le programme avec cette génération en juillet 2018, les échéances : Wevza en janvier 2019 et CE minimales en juillet 2019

U19 (Fabien Roy)

Staff : M Leprovost entraîneur adjoint – Statisticien : Yannick Marcillac (Tours)-
Préparateur physique : Arno Gaillard - kinésithérapeute : J Torlois – Médecin : Marine Diger

- Stage en juillet à Lyon 10 jours
- Stage à Toussaint 5 jours à Montpellier
- Wevza à Montpellier du 26 au 30 décembre : 5^{ème}
- TQCE début janvier en Bulgarie : 2^{ème} place derrière les Bulgares et qualification pour les CE
- Stage de préparation aux CE à Wattignies du 26 mars au 6 avril avec des matchs contre la Belgique
- Championnats d'Europe en Slovaquie et République Tchèque du 7 au 15 avril : 8^{ème} et donc pas de qualification pour les prochains CM, ni pour le FOJE. Ces joueurs vont donc rester 2 ans sans compétition internationale.

Les CE cadets ont été avancés d'une année, ils se déroulent maintenant la 1ère année de la génération, la 2ème année se déroulent les CM. Malheureusement la CEV n'a pas changé son système de qualification pour les CM, toujours basé sur les résultats aux CE. Il serait plus intéressant de faire comme en juniors avec à nouveau des TQCM la 2ème année.

Les résultats de cette génération tendent à montrer que le système de performance du secteur masculin sera long à reconstruire et que le manque d'expérience à l'international est un gros frein à la performance.

U20 (Jocelyn Trillon)

Non qualifiés aux CM en 2017

Staff : entraîneur adjoint : Benoit Ognier (Spacers Toulouse) – préparateur physique : David Vaseux – Statisticien : T Bortolossi (Société My Coach) – Médecin : Aurélie Ribaud – kinésithérapeute : F Mombo

- Stage à Montpellier à la Toussant 5 jours avec des matchs contre des clubs professionnels : bonne collaboration avec les clubs professionnels (Toulouse, Paris, Sète) qui ont libéré les joueurs : Poda, Faure, Jeanlys par contre le MUC n'a pas libéré R Bassereau
- Stage février à Montpellier 5 jours des matchs contre des clubs professionnels étaient prévus, la tempête de neige a imposé d'annuler 2 matchs sur les 3 prévus.
- Stage de préparation au TQCE à Montpellier du 9 au 20 avril : matchs de préparation contre Avignon, Narbonne – absence de R Bassereau blessé
- Tournoi de préparation en Italie du 20 au 24 avril avec Italie et l'Allemagne
- TQCE au Monténégro 25 au 30 avril : 1^{er} de la poule
- CE en juillet Belgique et Pays-Bas du 14 au 22 juillet

2/ Indoor féminin

2.1 EDF Senior

Staff :

- Entraîneur : Félix André, supervisé par Emile Rousseaux
- Adjoint et préparateur physique : Laurent Delacourt
- Adjoints : Estelle Querard, Sacha Fomina, Laurianne Truchetet
- Manager : Sidi Abida, Victoria Rava
- Statisticien : Mathieu Buravant
- Médecins : Francis Genson , Bruno Duvignau, Margaux Gibert
- Kinés : Cédric Mangione, Laurianne Haupmann, Mathilde Mustière, Hervé Ballaguer, Benjamin Loubry

Lancement officiel du programme « Génération 2024 » dirigé par Emile Rousseaux

- TOCM : 6^{ème} (place non qualificative) de la poule
- Grand prix, Groupe 3 : 3^{ème}
- Ligue Européenne : 5^{ème}
- Universiades : 8^{ème}

2.2 EDF Jeunes

U16 : Pas de compétition cette année. Prochaine échéance : WEVZA en janvier 2019 (génération 2004/2005). A noter, l'accord de baisser d'une année l'âge des volleyades et des minivolleyades l'an prochain, avec limitation de la participation des joueuses de pôle.

U17 (P.MARTA) :

Saison de qualification au Championnat d'Europe 2018, soit un an plus tôt que pour les générations précédentes.

Les actions :

5 compétitions : 19 matchs dont 6 officiels – 2 matchs sur 6 gagnés en officiel et 8 matchs gagnés sur 13 en non officiel.

- Du 27 au 30 mars 2017 : Participation aux Inter- pôles. Une première. Ce fut intéressant de voir le comportement de ces jeunes face à des plus âgées dans un tel contexte de compétition. Bilan : 6 matchs et 4 victoires dont 3 dans le tableau inférieur : 7^{ème} place sur 11.
- Du 17 au 23 juillet 2017 voyage en Algérie : 4 matchs contre un mixte de générations algériennes avec 2 victoires à la clef. C'est toujours une bonne expérience de pouvoir se déplacer sur un autre continent (culture différente, engouement très supérieur). A renouveler dès que possible.
- Du 5 au 9 décembre 2017 Franco-Allemand en Allemagne : 3 matchs dont 2 victoires. Très encourageant face à une des grosses nations Européennes.
- Du 18 au 23 décembre WEVZA au Portugal : 4 matchs dont 1 victoire. Classement : 6^{ème} sur 8 : Défaite face à l'Allemagne 1-3, face à l'Espagne 0-3, Victoire face au Portugal 3-1, et enfin défaite face à la Belgique 2-3.

- Du 4 au 7 janvier 2018 TOCE en Russie : 2 matchs et 1 victoire. Classement 2^{ème} sur 3 : Défaite face à la Russie 1-3, victoire face à la Finlande 3-1.

La France ne se qualifie pas pour un set. C'est une déception, nos bleuettes ont en effet eu l'occasion de gagner un second set face aux Russes, et se sont faites surprendre en début de match face à la Finlande.

Les conclusions, préconisations : regrouper la génération cadette maintenant que les structures sont en place. Aider les joueuses à mieux gérer la pression et à développer leur estime d'elles-mêmes (préparation mentale). Accompagner les structures de pré-filières.

U19 (Philippe Salvan)

- WEVZA à Valladolid (Espagne) du 12 au 16 juillet 2017. La France prend la 3^{ème} place. 3 victoires pour deux défaites. 2 victoires en poule face à la Suisse et au Portugal, une défaite face à l'Espagne. Demi-finale perdue face à la Hollande. Place 3/4 gagnée face à l'Espagne.
- Matches de préparation au TOCE en Allemagne. 3 défaites pour une victoire. Défaite face à l'Autriche avec le second six 2-3, défaite face à la République Tchèque 3-0, victoire face à l'Allemagne 3-2, et enfin défaite face à l'Autriche 3-0.
- TOCE du 26 au 29 avril 2018 en Roumanie. La France termine première de son groupe et se qualifie directement pour le Championnat d'Europe en Albanie. 2 victoires et une défaite. Victoire 3-0 face à la Biélorussie favorite de la poule, victoire 3-2 face à la Belgique, défaite 3-2 face à la Roumanie après avoir mené 2-0 et assuré la première place du groupe.
C'est une vraie satisfaction, sur le plan du résultat bien sûr, mais aussi parce que cela va permettre de planifier sur 4 mois la préparation au championnat d'Europe, ce qui est nouveau pour nous.

3/ Beach volley

3.1 EDF Senior

Principaux résultats des paires masculines :

KROU / AYE

- WT 3* en Chine : 5^{ème}
- CEV Satellite en Russie : 1^{er}
- WT 1* au Maroc : 1^{er}
- WT 4* à Rio : 25^{ème}
- WT 3 * à Xiamen : 17^{ème}
- WT 3 * en Iran : 17^{ème}

DI GIANTOMMASO / THIERCY

- WEVZA : 1^{er} (avec BARTHELEMY)
- CEV satellite en Hongrie : 3^{ème}
- WT 3* en Iran : 9^{ème}

GAUTHIER RAT / LOISEAU

- CEV Satellite à Vaduz : 3^{ème}
- CEV Satellite à Goteborg : 1^{er}
- WT 3* en Iran : 9^{ème}

BARTHELEMY / LOMBA

Arrêt de carrière en beach de Lomba fin 2017

- WEVZA : 1^{er} (avec DI GIATOMMASO)

Principaux résultats des paires féminines :

JUPITER / LUSSON

- 7^{èmes} au Master CEV d'Alanya (équivalent à un 3*)
- 5^{èmes} au Satellite CEV de Baku (équivalent à un 1*)
- Quatre Main Draws au 3* de Xiamen (17^{èmes}), au 4* de Rio (25^{èmes}), au 3* de Moscou (25^{èmes}) et à la Finale des Chpats d'Europe de Jurmala (25^{èmes})

PLACETTE / CHAMEREAU

- 3^{èmes} (Bronze) au WT 1* d'Agadir
- 4^{èmes} au CEV satellite de Baku (équivalent à un 1*)
- 5^{èmes} au CEV satellite de Laholm (équivalent à un 1*)

RICHARD / CARRERE

- 1ères (Or) au CEV satellite de Siofok (équivalent à un 1*)
- 2èmes (Argent) au CEV satellite de Baku (équivalent à un 1*)
- 5èmes au WT 1* de Monaco

Compte tenu des résultats chez les seniors féminines, il a été décidé de modifier l'organigramme de l'encadrement, et d'impulser une stratégie à moyen et long terme sur le secteur féminin et le secteur beach en général.

Ainsi, toutes les paires féminines ont rejoint à la rentrée 2018 le CREPS de Toulouse.

De plus, Lissandro Carvalho a été nommé entraîneur national des seniors filles. Il doit, en tant que « chef de projet beach-volley 2024 » :

- veiller à la cohérence du projet olympique des masculins et des féminines
- superviser la formation des jeunes joueurs et joueuses de la filière
- formation continue des entraîneurs

3.2 EDF Jeunes

Qualification Jeux Olympiques de la Jeunesse en Estonie

Les filles Marie Nevot et Clémence Vieira terminent première de leur poule et se qualifie pour le tour final qui aura lieu à Baden en Autriche du 8 au 10 juin.

Les garçons Vivien Tournier et Paul Nicole terminent premier de leur poule et se qualifie pour la tour final qui aura lieu à Baden en Autriche du 8 au 10 juin.

Nous avons deux équipes, comme en 2014 susceptibles de se qualifier pour les JOJ en Argentine au mois d'octobre. Le tournoi final en Autriche de qualification rassemblera les 16 meilleures équipes Européennes pour en qualifier 5.

CEV U18 Russie

Les filles Marie Nevot et Clémence Vieira terminent à la 9^{ème} place.

Les garçons Vivien Tournier et Paul Nicole terminent à la 4^{ème} place derrière trois équipes du pays organisateur, la Russie.

CEV U20 en Sicile

Les filles Pia SZEWCZYK et Mia Polverini terminent à la 9^{ème} place en perdant contre les Italiennes 2/1

Les garçons Théo Faure et Timothée Platre font médaille de bronze. A noter la quatrième médaille consécutive pour Timothée Platre sur les catégories jeunes depuis 2014.

CEV U22 en Autriche

Les filles Aline Chamereau et Lezanna Placette terminent à la 9^{ème} place

Les garçons Arnaud Loiseau et Arnaud Gauthier Rat terminent à la 4^{ème} place.

Les résultats de nos équipes garçons sont dans la lignée des trois dernières années avec une participation aux demies finales dans chaque catégorie d'âge.

La Russie domine particulièrement les compétitions jeunes avec un énorme investissement sur le beach-volley. La Russie est championne d'Europe dans toutes les catégories en filles et en garçons.

II Bilan d'activité par secteurs

1 / Filière de formation des jeunes joueurs

1.1 Indoor féminin

Les Interpôles :

Site des rencontres : CREPS et CIS Vichy.

10 pôles, 150 athlètes.

Classement :

1- Mulhouse
2- Lyon
3- Nancy
4- Wattignies
5- Sablé

6- Boulouris
7- Chatenay
8- Bordeaux
9- Issoire
10- Montpellier

Bilan : L'organisation des interpôles fut réussie, grâce au support du club, le VBD Vichy, de la ville de Vichy et notamment de son office de tourisme. A noter, la participation bénévole du corps arbitral qui s'est rendu très disponible. Un grand merci à eux.

Point noir : Le coût de la compétition s'est avéré bien plus grand que prévu. Pour la première fois, nous ne rentrons pas dans l'enveloppe allouée. Cela pose la question de la reconduction de cette organisation à cet endroit. Ce serait dommage, car le site de Vichy est géographiquement très central.

Sur le plan technique, les préconisations sont bien suivies. C'est une satisfaction.

Le ranking s'explique par la plus grande stabilité de certaines équipes encadrées par des filles plus âgées. Depuis que nous avons rajeuni les entrées en pôle, de grandes différences d'âge peuvent exister entre les joueuses, donc entre les pôles en fonction de leur recrutement de l'année.

Formation continue des entraîneurs de pôle :

Du 30 octobre au 3 novembre 2017 à Toulouse.

Préparation des fiches sur les préconisations en pôle, point individuel sur le fonctionnement de chaque pôle, observation des équipes nationales cadette et junior, point sur la préparation physique (O.Maurelli, M.Gargagli).

Points à améliorer : Travailler sur les documents à produire en amont. Veiller à la présence des entraîneurs nationaux, même s'ils sont impliqués avec leur équipe. Plus et mieux débriefer sur les informations recueillies pendant les observations d'entraînement ou de match.

Points positifs : Les apports de contenus (préparation physique, seuils statistiques). Le travail en petit groupe. Les échanges entre entraîneurs.

Visites annuelles des pôles :

Pôles visités : Sablé, Chatenay, Lyon. Le pôle de Montpellier est régulièrement suivi par P.Salvan. L'entraîneur de Bordeaux, nouvellement nommé, est venu avec l'EDF junior pour assurer les statistiques de l'équipe, mais aussi pour s'imprégner des préconisations. Pôles à suivre dans un futur proche : Nancy et Wattignies.

Bilan des visites : Les entraîneurs de pôle cherchent à suivre les préconisations, mais sont souvent contraints par les limites de fonctionnement de la structure. Nous devons, à l'occasion de nos visites, inciter les directeurs d'établissements, les DRJSCS, les présidents de ligue, à améliorer la dimension structurelle de chaque pôle.

Le pôle France :

Championnat Elite : Phase de poule 3 victoires sur 14 rencontres avec 14 points, classement 6^{ème} sur 8. Play off : 3 victoires sur 7. Classement 7^{ème} sur 8.

Le projet d'intégrer le championnat LNV a été approuvé. Deux niveaux de jeu sont donc prévus l'an prochain avec un effectif de 23 joueuses.

Le staff composé cette année de 3 entraîneurs et d'une préparatrice Physique à mi-temps, sera renforcé avec l'entraîneur national senior Emile Rousseaux, et un jeune en formation.

Les joueuses sortantes de l'an dernier : 10 joueuses. Leur évolution :

- 4 joueuses dans un collectif pro, non titulaires (Dahoue, Jeanpierre, Aubry, Pezelj). 3 ont eu un peu de temps de jeu. Pezelj a été retenue pour des stages France senior la saison passée.
- 2 joueuses en CFC (Casali, Once). Peu ou pas de lien avec l'équipe Pro.
- 2 joueuses titulaire en Elite (Tetuanui, Plat)
- 1 joueuse non titulaire en Elite (Hory)
- 1 joueuse partie au pôle France de Beach.

Productions pédagogiques:

Les affiches et fiches sur les attendus à la sortie du pôle espoir.

Les fiches CRE sont en cours d'élaboration en lien avec le secteur masculin (S.Belmadi est en charge).

Liens avec les clubs Professionnels :

Elaboration et écriture du cahier des charges du label fédéral des CFC, en lien avec les responsables de CFC et le secteur masculin. A noter une très bonne implication des entraîneurs de CFC.

1.2 Indoor masculin

Camp d'entraînement et EDF A' (Marc FRANCASTEL)

- **Universiades 2017** : 9^{ème}

6 semaines de travail sur mai et juin au CREPS de Montpellier : des entraîneurs professionnels vont venir aider (Brice DONAT, Olivier LECAT, T Royer, S Sapinart,)
Il faut noter que 50 joueurs ont candidaté pour venir travailler sur le Camp, nous ne pouvons en accueillir que 16 à 18 pour travailler dans de bonnes conditions, il faudra réfléchir pour l'an prochain à proposer d'autres solutions en s'appuyant peut-être sur des clubs pouvant accueillir d'autres groupes d'entraînement et sur le syndicat des entraîneurs.

Accueil d'équipes étrangères au CREPS de Montpellier : ces équipes permettent de faire des oppositions et participent aux échanges internationaux

- Stage des Canadiens : en décembre et en mars (2 fois 10 jours)
- Stage des Tunisiens en juin

Interpoles Nord : organisés à Wattignies avec participation financière de la ligue du Nord et des pôles

- Classement : 1^{er} : Strasbourg – 2^{ème} : Chatenay – 3^{ème} : Dinard – 4^{ème} : Wattignies

Interpoles Sud : organisés depuis 11 ans à Castelnaudary par le club de Volley, participation financière des différentes collectivités territoriales et participation financière des pôles.

- Classement : 1^{er} Montpellier – 2^{ème} Cannes – 3^{ème} Bordeaux – 4^{ème} Lyon

Interpoles Vichy en avril

Les interpoles se sont déroulés sans la présence du staff et des joueurs de l'équipe de France cadets en stage à Wattignies pour préparer les CE

- Classement : 1^{er} Wattignies – 2^{ème} : Dinard – 3^{ème} Montpellier – 4^{ème} Cannes – 5^{ème} Bordeaux – 6^{ème} Strasbourg – 7^{ème} Lyon – 8^{ème} Chatenay-Malabry

Réunion de secteur le mercredi matin

- pour l'entrée au CNVB
- Label CFC avec les entraîneurs de CFC présents

Réunion de secteur sur Montpellier toussaint : 30/31 octobre 1^{er} et 2 novembre 2017

- Bilan EDF A et tendances du haut niveau masculin
- Journée complète sur la PP avec O Maurelli
- Remise à jour des fondamentaux techniques

Travail sur le développement de My Coach Premium en collaboration avec Thomas Bortolossi

- Outil de planification pluri-annuelle
- Outil statistique

Travail sur les contenus de CRE : groupe de travail piloté par S Belmadi

- Réalisation de fiches synthétiques pour orienter les priorités de travail en CRE

Mise en place d'un groupe de travail sur le label fédéral formation CFC (PPF)

Visites annuelles des Pôles Espoirs

- PE de Cannes / Simon Cayron : visite de V Pichette basée sur la démarche de planification et d'individualisation de l'entraînement ainsi que l'apprentissage du contre
- PE de Strasbourg / Slimane Belmadi et JB Ebenner : visite de V Pichette basée sur la démarche de la planification
- PE de Dinard / Cédric Dupeux : visite d'O.Maurelli pour basée sur l'approche de la préparation physique au pôle

1.3 Beach volley

Pôle France de Toulouse

Le PF compte cette année 14 athlètes. Il rassemble les jeunes athlètes filles et garçons, ainsi que les séniors filles depuis cette année. Les athlètes du pôle sont pour la plupart listés en Relève. (1 en sénior et 2 en collectif nationaux).

Lissandro Carvalho chef de projet Olympique 2024 et entraîneur des féminines, a rejoint le site de Toulouse au mois de novembre.

Bivalence sur la filière de formation

Il a été décidé de ne plus faire de bivalence sur les pôles France indoor, et de prioriser cette orientation sur l'échelon des pôles espoirs. L'activité beach-volley en pôle espoirs se fait plus particulièrement sur les mois de mai et de juin après les finales indoor jeunes.

Nous devons continuer à travailler sur la structuration des pôles espoirs qui n'ont pas de terrains. Des avancées ont été faites dans ce sens sur les sites de Boulouris, Strasbourg, Wattignies, Sablé et Lyon.

Nous sommes convaincus de l'importance de la pratique du beach-volley pour l'ensemble des athlètes. Cela doit faire partie de la formation du jeune joueur, qu'il se prédestine à l'indoor ou au beach-volley.

Accueil d'équipe étrangère au pôle France de Toulouse :

- Espagne jeunes 1 semaine
- Portugal sénior fille 2X 2 semaines

- Roumanie sénior fille pendant 1 mois
- Hollande jeune 1 semaine

Echanges scolaires:

- Partenariat avec le lycée de Pins Justaret sur 2 fois 2 journées qui ont rassemblé une cinquantaine de jeunes sur le PF de Toulouse.

2/ Détection

2.1 Détection féminine (Philippe MARTA)

Les visites :

- CRE Bretagne et des pays de la Loire - Week-end de pâques.
- CRE Bourgogne Franche Conté - Vacances de pâques.
- CRE Hauts de France - Vacances de pâques.
- CRE Île de France - Vacances de février.
- Tahiti du 25 mai au 11 juin 2018.

Les stages de détection) :

Format d'une semaine avec 24 jeunes et 8 cadres

- Juillet 2017 CREPS Toulouse.
- Toussaint 2017 CREPS Toulouse.
- Février 2018 CREPS Toulouse.
- Juillet 2018 CREPS de Toulouse.

Sur les compétitions :

- Volleyades 2018 à Tourcoing.
- Mini-Volleyades 2018 à Vitré.
- 7ème Tour de coupe de France M15 à Yutz.
- Phases finales M13 et M15 (Le Touquet et Asnières) 2018.
- Finale UNSS Excellence M15 sur St Cyr en mars 2018.

Suivi de la pré-filière :

- Suivi des labellisations de sections sportives dans la région du grand est.
- Mise en place du suivi de préparation physique des potentiels "pas prêtes" à intégrer un pôle.

Bilan :

Il y a plusieurs challenges à relever dans le secteur féminin qui implique la détection féminine :

- Détection le plus tôt possible pour accompagner plus efficacement et localement la jeune potentielle.

- Faire évoluer la représentation principale qui amène les cadres techniques, les élus, les parents et donc les jeunes à penser que nous recherchons un certain niveau de Volley. Nous recherchons un niveau de potentialité que nous évaluons sur un stage qui s'adapte à toutes les expériences vécues en Volley. Nous dissociions les qualités physiques et d'apprentissage de celles de l'expérience technique dans notre sport ou la qualité de la prise d'information et l'adresse nécessite 4 ans d'activité pour rendre efficace la technicité et la tactique. C'est la raison pour laquelle j'ai fait évoluer le nom des stages : Évaluation des Potentielles Nationales Féminines. La communication de ces éléments est maintenant la prochaine étape pour diffuser ce message : page Facebook, page fédéral, interview, communication directe aux clubs, comité...

- Développer la préfilère de formation qui va accompagner les jeunes à partir de 12 ans notamment sur la préparation physique en relation avec les pôles et la détection nationale. C'est un enjeu important pour améliorer le développement de la force, secteur dans lequel nous sommes en retard par rapport aux meilleures nations européennes. Cet accompagnement peut être réalisé par un professeur d'EPS responsable d'une section sportive labellisée en lien avec un préparateur physique responsable du suivi des potentielles nationales.

- Accompagner les ligues et les comités pour adapter notre encadrement face au rajeunissement des catégories d'âge DTN : le M12 avec les mini Volleyades et M14 avec les Volleyades.

- Nous remarquons que nous avons des difficultés à renouveler certains profils et à trouver des profils correspondants au meilleur niveau mondial. Nous avons trop peu de profils de futurs centrales et d'attaquantes. Les territoires ultra-marins sont susceptibles de répondre à ces besoins. C'est pour cela que l'amélioration de la formation des jeunes sur ces territoires fait partie des priorités pour que des talents internationaux émergent. La DNF participe à l'amélioration des liens avec les territoires ultra-marins.

2.2 Détection masculine (Johann Morel)

Les visites

Outre-mer :

De nombreuses visites ayant été effectuée en 2017, année de reprise des visites et axe prioritaire, les prochaines spécifiques en masculin sont fléchées vers 2019 (voir plus bas).

Pour autant, dans le cadre de deux actions menées par la détection nationale féminine (Juin, Tahiti) et par la formation des cadres (Janvier, Guyane), un retour a été effectué sur les potentiels masculins de ces territoires.

Une réunion spécifique outre-mer et détection (Filles et Garçons) a été provoquée avec l'élue responsable pour mettre en place une stratégie spécifique à ces territoires tant les enjeux sont importants (sources de nombreux potentiels très haut niveau). L'objet principal de cette réunion était d'amorcer une dynamique pérenne de demande d'actions de la part des politiques ultramarins avec des projets sous échéanciers. L'objectif secondaire était d'arbitrer, au niveau de la construction du réseau des techniciens ressources et des relais politiques, aussi bien la méthode que l'éventail des possibles cibles. Ce projet technico-politique doit être une priorité à l'avenir.

Métropole :

La prise de poste a amené le nouveau responsable de la détection nationale masculine à être le plus présent possible sur le terrain afin d'être identifié et de confirmer l'important réseau créé par son prédécesseur.

- CRE (PACA, Occitanie, Centre, Hauts de France)
- Interdépartementaux M15 Ile-de-France pendant les vacances de la Toussaint. Rencontre avec le président de la Commission Technique et définition d'une méthode de communication efficace.
- Inter-pôles Nord à Wattignies et inter-pôles nationaux à Vichy
- Coupe de France M15 à Laval
- Coupe de France M13 à Tours
- Volleyades à Tourcoing
- Mini-Volleyades à Vitré
- Formation Professionnelle Continue (FPC) des entraîneurs pro.
- Phases finales du championnat de France UNSS par établissement à Beauvais

STAGES

- Du 19 au 23 février 2018 à Vichy
- Du 26 février au 2 mars 2018 à Vichy
- Du 2 au 6 juillet 2018 à Bordeaux

BILAN

Le passage de relais sur cette mission exige de la continuité et une efficacité immédiate, ce qui a été rendu possible grâce à l'accompagnement du nouveau responsable (Johann Morel) par l'ancien (Olivier Audabram) sur un an.

Le réseau de détection bénéficie d'un très bon maillage territorial en métropole. Par contre, la mise en place d'un projet cohérent avec les ligues ultra-marines est primordiale.

Les visites sur les différents événements fédéraux se passent toujours très bien grâce à la qualité de l'accueil des organisateurs, participants, parents, etc... Ces visites permettent d'entretenir activement le réseau et de l'enrichir grâce aux nombreux échanges techniques et à la transmission d'informations et d'orientations prioritaires de la DTN.

Les stages de détection nationale sont une part importante du processus d'intégration des nouveaux talents dans les structures, et restent incontournables. Ces stages, tout comme la détection nationale masculine en général, sont toujours organisés sous l'égide de la bivalence beach / indoor conformément au PPF.

Pistes d'amélioration :

- Budget en léger recul
- Situation de relais, de stratégie, d'identification des talents au sein des territoires ultra-marins
- Structuration de la détection nationale avec un renouvellement des têtes de réseau (responsables de pôles sur zone de « chalandise »), ce qui oblige le responsable de la détection à aller chercher les informations au niveau local, parfois jusqu'au terrain. Cette situation devrait évoluer positivement avec la stabilisation des fonctionnements dans les nouvelles régions.
- Les entraîneurs des CRE sont de plus en plus nombreux à être vacataires, donc uniquement concernés par les aspects techniques des jeunes et des stages : récolter les informations administratives et obtenir des renseignements transversaux devient complexe.

- Listing licences FFVolley est actuellement sous-utilisé. Nous devons redonner du sens et recréer de la cohésion avec l'ensemble des têtes de réseau régionales autour des actions visant ces missions fédérales fondamentales pour la filière de formation des jeunes.

3/ Cellule de recherche et performance (Olivier Maurelli)

1. Activités de recherche

Les Sciences du Sport, bases indispensables du savoir qui permettent d'optimiser les procédés d'entraînement dans une démarche de performance, demandent de garder une veille scientifique régulière.

1.1 Actions fédérales sur les structures existantes.

Afin de récolter un maximum d'informations sur le niveau d'activité du joueur de Volleyball dans les catégories d'âge inférieures, une partie de la ligne budgétaire affectée à la Cellule Recherche et Performance a été utilisée pour l'achat de matériel technologique de pointe (capteurs accélérométriques VERT).

Les joueurs du CNVB (dès Octobre 2017) ont pu être monitoré à tous les entraînements spécifiques Volleyball afin de commencer à quantifier la charge d'entraînement de ces jeunes joueurs. Un étudiant de l'Université de Montpellier en Master 2 a suivi le déroulement des manips durant toute la saison. En tant que directeur de mémoire, nous avons également effectué différents tests afin de caractériser un état de fatigue. David Vaseux et moi-même coordonnons ce projet depuis le début et nous présenterons une partie de ces résultats durant le regroupement des cadres techniques en Juin 2018 à Aix en Provence.

Concernant les joueuses de l'IFVB, une grosse partie de la ligne budgétaire de la cellule Recherche et Performance a permis d'acheter (en Janvier 2018) le même type de capteur afin de mesurer l'activité de nos jeunes joueuses sur le site de Toulouse. Nous exploiterons officiellement les données à partir de l'année sportive 2018-2019.

1.2 Actions de recherche en lien avec l'INSEP

Concernant les actions futures à mener au sein de la fédération, la Cellule Recherche et Performance a élaboré un dossier de demande de financement de projet de recherche. Ce dossier a pour vocation d'obtenir un financement afin d'aller encore plus loin dans la recherche scientifique autour de nos structures fédérales.

1.3 Conférences nationales et internationales

Communications orales en tant que conférencier invité : Gestion de la charge d'entraînement. Exemple au sein de l'équipe de France de volleyball. 3ème colloque international Guy Namurois. Liège, Belgique, Mars 2018.

2. Activités pédagogiques

Octobre 2017 : Formation BEF2 à Dinard

Octobre 2017 : Réunion de travail Cellule Recherche et Performance à Toulouse

Novembre 2017 : Colloque cadre technique à Montpellier et Toulouse

Novembre 2017 : Formation BEF2 à Toulouse

Février 2018 : Visite du Pôle Espoir masculin de Dinard

Février 2018 : Formation BEF2 à Boulouris

Avril 2018 : Réunion de travail Cellule Recherche et Performance à Toulouse

Janvier à Avril 2018 :

- Travail à la mise en place de plans types de travail physique, individualisé par zones de vacances et postes de jeu à destination des pôles espoirs.
- Travail à la mise en place de fiches types de travail physique pour les Centres Régionaux (CRE).

3. Divers

Jury blanc au Professorat de Sport pour les candidats à la spécialité Volleyball à Montpellier
Réunions de travail Cellule Recherche et Performance avec David Vaseux à Montpellier
Réunions de travail Cellule Recherche et Performance à Toulouse
Réunions de travail avec Jean Benoit Morin (Professeur d'Université, responsable scientifique du dernier appel projet INSEP/FFvolley) à l'INSEP
Réunion My Coach à Nice
Réunion DTN à Choisy le Roi
Colloque international à Liège

4. Perspectives

La cellule Recherche et Performance souhaite continuer son travail d'investigations sur les différentes structures fédérales.

Dans une perspective à court terme, il serait intéressant d'équiper le gymnase du CNVB par un système de caméra de tracking motion afin de pouvoir monitorer, au-delà du nombre et de la hauteur des sauts, les distances parcourues et les vitesses de déplacement des joueurs internationaux de la structure fédérale. La Cellule aimerait que les équipes nationales puissent venir au moins 1 fois par an sur Montpellier afin de prélever ces informations pertinentes au fur et à mesure. Pour information, ce dispositif sera bientôt installé dans la nouvelle maison du handball qui verra son jour au mois de Juillet.

De plus, la Cellule aimerait visiter 1 fois par an chaque pôle Espoir (garçons et filles) afin de vérifier le bon déroulement des programmations proposées. Cette démarche s'inscrit dans un souci de meilleure lisibilité du travail fourni et des

Enfin, suite à discussion avec Laurent Tillie, la cellule aimerait pouvoir partir à l'étranger 2 à 3 fois durant l'année afin de se confronter à d'autres cultures de travail.

4/ Centres de formation des clubs professionnels

Situation pour la saison 2017/2018 :

20 CFFP, 16 agréés, 106 stagiaires

- 11 masculins pour 75 stagiaires
- 10 féminins pour 74 stagiaires (dont 3 structures en convention d'accompagnement)

Campagne d'agrément 2018 : 5 candidatures

- Visites entre février et mars 2018, conjointement avec les Directions Régionales locales
- Commission d'évaluation ministérielle : 24 mai 2018

5/ Formation

BILAN:

23 modules de formation se sont déroulés au cours de cette saison:

- 7 de BEF3, soit 490 heures de formation pour ce niveau
- 2 de BEF2, soit 70 heures de formation pour ce niveau
- 3 de BEF1, soit 105 heures de formation pour ce niveau
- 1 de DEPV, soit 28 heures de formation pour ce niveau
- 3 FCA, soit 21 heures de formation pour ce niveau
- 2 FPC PRO, soit 28 heures de formation pour ce niveau
- 4 stages en lien avec volley assis et volley santé

- 376 stagiaires ont participé aux différents modules.
- Plus de 7000 heures de formation dispensées.
- Taux de satisfaction variant de 50 à 100%, avec une moyenne sur l'ensemble des 22 modules à 85%.

Le taux de féminisation des stages reste cependant très faible.

39 dossiers de VAEF ont été expertisés. Ces dossiers sont généralement renseignés correctement. Le conseil préalable des candidats sur le niveau de validation qu'ils peuvent demander permet d'évacuer les demandes incohérentes.

Un colloque national FFVB UNSS a pu se dérouler lors de la VNL de Rouen, ainsi qu'un colloque FFSU, co-construit avec la commission volley scolaire et universitaire.

Par ailleurs, une collaboration entre la cellule recherche et performance a permis la mise en place d'un colloque sur la préparation physique.

Le colloque des cadres techniques et entraîneurs des pôles espoirs s'est tenu à Aix, en marge de la VNL.

2 séminaires à destination des entraîneurs des pôles masculins et féminins ont été organisés lors des vacances de Toussaint 2017.

EVOLUTION DES FORMATIONS :

Une grande partie de la saison a été consacrée à mener à bien la réforme des formations, à savoir l'ergonomie générale et particulière, les équivalences, et surtout la reprise complète de rédaction des contenus.

La dernière partie du chantier passera par une vague de formations de formateurs régionaux et la mise en place opérationnelle des nouveaux diplômes.

Par ailleurs, un travail de structuration de l'Institut Fédéral de Formation a été mené afin qu'il devienne réalité pour la rentrée 2018/19. Les contours de la structure ont été définis; "reste" à fédérer l'ensemble des actions de formations (quel qu'en soit le secteur) au sein de l'Institut.

6/ Volley santé et para volley

Cheffe de projet : Chrystel BERNOU

INTRODUCTION

La saison 2017-2018 a eu comme objectif de continuer à structurer et à consolider les fonctionnements, les procédures mises en place la saison dernière ainsi que de maintenir le volume des actions de développement et promotion des activités Volley Santé et des disciplines Para-Volley.

Le travail a été mené avec les commissions fédérales (Commission Fédérale Volley Assis, Commission Fédérale Volley Sourd) et comité (Comité Sport Santé) dédiés avec notamment une réunion annuelle officielle pour chacun à la mi-saison (février/mars) et un suivi régulier entre.

Le « label 2017 Volley Santé & Para-Volley » mis en place a été une réussite et a récompensé une 60aine de structures, contre une 15aine en 2016. Les critères 2018 se voudront évolutifs pour récompenser le plus grand nombre d'acteurs à leur juste valeur d'engagement. Avec le Comité Sport Santé, nous espérons qu'il y ait la possibilité pour cette année une procédure via l'espace club, comme pour les labels Molten.

Un courriel à destination des clubs sera envoyé courant mai pour faire le point-bilan sur le secteur, informer sur les choses à venir et proposer des projets.

1) LE PARA-VOLLEY

Suite à la récente intégration d'à peine un an et demi au sein de la fédération, le Para-Volley composé de ses 2 disciplines : Volley Assis et Volley Sourd est toujours en phase de développement, même s'il se veut de haut niveau.

Au niveau des licences, seulement 166 « compétitions para-volley » sont enregistrées avec approximativement 60% de licences pour le volley sourd et donc 40% pour le volley assis. Toutefois, d'autres pratiquants para-volley sont disséminés dans les autres types de licences tels que « volley pour tous », « compet'lib » pour le volley assis et beach volley pour le volley sourd.

BUDGET :

Le ministère n'accompagne toujours pas, le projet haut niveau para-volley car aucun budget spécifique n'a été alloué sur 2018, ni lancé d'appel à projet spécifique dans ce secteur.

Le budget est très serré pour pouvoir mettre en place un stage de 15 personnes tous les 3 mois, soit 4 annuellement (correspondant de 2000€ par stage).

COMMUNICATION :

Au niveau communication, la campagne de rentrée a très bien intégré le para-volley avec les posters communs et spécifiques. De plus, un flyer promotionnel para-volley est en cours de finalisation.

En plus, des pages allouées du site fédéral :

- Pages Volley Assis site internet FFVolley : <http://www.ffvb.org/311-37-1-Le-Volley-Assis>

- Pages Volley Sourd site internet FFVolley : <http://www.ffvb.org/312-37-1-Le-Volley-Sourd>
- sites spécifiques Volley Assis et Volley Sourd fonctionnent et sont mis à jour régulièrement :
- Site spécifique Volley Assis : <https://www.ffvolley-volleyassis.org/>
- Site spécifique Volley Sourd : <https://www.ffvolley-volleysourd.org/>

Les pages Facebook créées tournent bien et permettent de communiquer rapidement :

- Page Facebook Volley Santé : <https://www.facebook.com/volleysante>
- Page Facebook Volley Assis : <https://www.facebook.com/FFVolleyAssis>
- Page Facebook Volley Sourd : <https://www.facebook.com/volleysourd>
- Page Facebook Groupe France Volley Sourd Masculin : https://www.facebook.com/VolleySourdMasculin/?ref=your_pages
- Page Facebook Groupe France Volley Sourd Féminin : <https://www.facebook.com/francevolleysourd.feminin/>

Ainsi qu'un compte Twitter FFVolley Assis : @FFvolleyassis

A noter que la page Facebook FFVolley Assis, créée fin septembre est quand même suivie par 400 personnes à ce jour.

L'investissement financier dans la gadgetterie et dans les petits supports de communication pour la promotion des actions Volley Santé et Para-Volley est incontournable pour les acteurs terrain et doit être poursuivi.

Il est nécessaire de créer un clip promotionnel prochainement Volley santé (soft/fit/care) et Para-Volley (volley assis/volley sourd) soit commun soit éventuellement séparé Volley Santé/Para-Volley.

DEVELOPPEMENT :

Cette saison, beaucoup de temps a été consacré pour mettre à jour et uniformiser les règlements volley sourd (sous forme de RPE) et les cahiers des charges des manifestations nationales. Le travail se poursuit pour finaliser tous les documents.

Au niveau de la détection, une stratégie doit être développée (portes ouvertes, tournois « mixtes » etc) pour le recrutement des « extérieurs » pour augmenter le volume de jouer(se)s au sein de la fédération pour un meilleur maillage du territoire et une élévation du niveau de jeu à terme. Des contacts sur divers structures sont déjà pris.

1.1. Le VOLLEY SOURD

Le Volley Sourd prend ses marques doucement mais sûrement dans le giron fédéral. Les clubs se sont tous affiliés à la FFVolley en début de saison ou se sont « raccrochés » en tant que section à des clubs FFVolley déjà affiliés.

DEVELOPPEMENT :

Un projet de création d'un événement national volley sourd inclusif de sensibilisation avec les volleyeur(se)s « entendants » est en cours de réflexion.

La classification « volley sourd » doit prendre en compte une audition diminuée d'au moins de 55 dB maximum à la meilleure oreille au niveau international. Au niveau national, une perte de 45 dB pourra suffire permettant de participer dans les compétitions nationales.

FORMATION :

Une formation BEF5 d'entraîneurs en langue des signes avait été prévue puis finalement annulée avec la cause principale du coût exorbitant de la traduction par des interprètes sur le temps imparti.

Au niveau de la formation des entraîneurs (ou des joueur(se)s voulant devenir entraîneurs), joueur(se)s, arbitres ; les projets sont en réflexion avec de l'e-learning également.

En parallèle, un support Power Point sera réalisé pour les arbitres « entendants » pour les informer des spécificités de l'arbitrage lors des matchs volley sourd.

Au niveau des entraîneurs entendants, une première approche du public sourd se fera lors de la formation « Educateur Volley Santé » niveau 2 dédiée aux publics spécifiques.

BUDGET :

La problématique du coût des interprètes LSF pour les réunions entendants/sourds persiste puisque les prestations sont onéreuses (nécessité d'avoir 2 interprètes).

HAUT NIVEAU :

Les staffs des Groupes France n'ont pas changé par rapport à la saison dernière mais ce sont étoffés pour atteindre le nombre de personnes maximum (12 joueur(se)s – 3 membres de staff) demandé par rapport au budget :

Groupe France Féminin Volley Sourd : Tahuy CHHAN (entraîneur principal) et Thierry DESVIGNES (adjoint), Isaline SAGER-WEIDER (adjoint).

Groupe France Masculin Volley Sourd : Benjamin GALLIEN (entraîneur principal) et Frédéric BIGLER (adjoint), Simon BELAY (ostéopathe).

Sur 2017-2018 :

- 4 stages du Groupe France Masculin ont été mis en place (à cheval sur les 2 années budgétaires/civiles) et 1 est prévu sur la fin de saison commun avec l'équipe masculine sourde d'Italie.

- 3 stages du Groupe France Féminin ont été mis en place, à cheval sur les 2 années budgétaires/civiles)

Cf. Annexe : dates et lieux sur le tableau récapitulatif des actions.

Les objectifs visés restent la participation au Championnat d'Europe 2019 en Italie pour les 2 sélections.

1.2. Le VOLLEY ASSIS

DEVELOPPEMENT :

Cette saison s'est déroulé le 1er Challenge national Volley Assis dont les finales ont déterminé un premier vainqueur historique de la discipline.

6 étapes et une journée finale étaient prévus avec un règlement adapté et favorisant la participation du plus grand nombre de licenciés (acceptation de toutes les licences compétition) ; des inscriptions pour chaque étape et des points de classement et de participation sur les différentes étapes) avec mixité de genre possible et mixité de personnes en situation de handicap / valides).

Sur 2018-2019, quelques points de règlements vont évoluer mais l'organisation générale du Challenge restera la même. Par contre, l'objectif est de démultiplier le nombre d'étapes sur tout le territoire (éloignées géographiquement dans la même période de la saison)

Deux conventions ont été signées cette saison suite au travail effectué la saison dernière afin de promouvoir, entre autre, le volley assis et développer la discipline :

- avec la Fédération des Clubs de la Défense signée en février 2018.
- avec le Centre National des Sports de la Défense (rattaché au Ministère de la défense) signée en mai 2018.

La participation de la fédération à l'opération emblématique du CNOSF de la « Journée Olympique » (et Paralympique) sera reconduite cette année, le 23 juin sur les bords de Seine à Paris avec du volley, volley-jeunes, soft volley, volley assis.

FORMATION :

Dans la nouvelle architecture, une sensibilisation de 3h à tous les entraîneurs est intégrée dans « pratiques et publics diversifiés » à l'intérieur du programme du Certificat de l'Éducateur de Volley du DRE1 (Diplôme Régional d'Entraîneur 1^{er} degré).

De plus, 2 modules de formation volley assis rentrent dans la nouvelle architecture des formations fédérales officiellement à partir de septembre, les formations :

- Educateur Volley Assis niveau 1
- Formation Entraîneur Volley Assis niveau 2

Enfin, un projet de mise en place d'une partie de formation accessible à tous en e-learning est en cours de création (via « my coach »).

BUDGET :

La problématique réside dans la problématique des actions à mener sur le territoire où la fédération est extrêmement sollicitée par mon intermédiaire (colloques nationaux UNSS, FFSportU, Phases finales jeunes, ligue, CD, clubs...etc). Un seul professionnel (CTN) et quelques bénévoles encadrant les opérations ponctuellement ne sont pas suffisants. Il est nécessaire d'embaucher un intervenant professionnel pour bien structurer et si l'on veut répondre à la demande et surtout développer la discipline pour toutes actions événementielles et promotionnelles, interventions, formations...etc

HAUT NIVEAU :

Les membres des staffs des Groupes France (12 joueur(se)s – 3 membres de staff) n'ont pas changé par rapport à la saison dernière mais une nouvelle répartition :

Groupe France Féminin Volley Assis : Florian FOULQUIER (entraîneur principal), Sarah ARISS (kinésithérapeute).

Groupe France Masculin Volley Assis : Stéphane GIRODAT (entraîneur principal) et Maxime CHOUNETTE (adjoint), Sarah ARISS (kinésithérapeute).

Avec de plus, une aide logistique apportée par Jean-François RYELANDT, sur les stages, membre de la CFVA.

Sur 2017-2018, 4 stages du Groupe France (mixte masculins/féminines) ont été mis en place (à cheval sur les 2 années budgétaires/civiles) et 1 stage Groupe France Masculin est prévu sur la fin de saison.

Cf. Annexe : dates et lieux sur le tableau récapitulatif des actions.

La 1ere échéance visée pour le Groupe France Masculin est la participation à une compétition « sub-zone new nations » (découpage européen des nouvelles nations volley assis) fin septembre 2018, organisée en France, accueillie par le club du Tourcoing LM.

2) LE VOLLEY SANTE

COMMUNICATION :

La mise à jour du visuel Volley Santé a été faite et des tirages de flyers en grand nombre. Un visuel (type roll up) Soft Volley/Fit Volley est en cours de réalisation afin de mettre l'accent sur ces pratiques accessibles pour tous les clubs.

COMITE SPORT SANTE :

L'arrivée de 2 nouveaux membres au sein du Comité Sport Santé : Margaux LESTURGEON qui s'occupe de la page Facebook FFVolley Santé et le docteur Jean-Michel SAGER qui devient le nouveau médecin référent sport santé de la fédération.

DEVELOPPEMENT :

Les axes de développement : Soft Volley, le Fit Volley et le Volley Care (cf. flyers)

Rappel :

*Soft Volley : Pratique avec un ballon plus gros et plus léger.

*Fit Volley : Concilie une dépense énergétique (fitness, renforcement musculaire) et du jeu.

*Volley Care : Pratique adaptée et individualisée pour tous les publics.

FORMATION :

Deux modules de formation Volley Santé rentrent dans la nouvelle architecture des formations fédérales officiellement à partir de septembre, les formations sont :

* « Educateur Volley Santé niveau 1 » (Soft Volley / Fit Volley)

* « Educateur Volley Santé niveau 2 » (« Publics spécifiques »)

Un partenariat avec l'association nationale d'Aide aux Jeunes Diabétiques est mis en place pour une intervention sur la Formation Educateur Volley Santé niveau 2 « publics spécifiques » ainsi qu'avec la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté pour une intervention également.

DEVELOPPEMENT :

Une convention a été signée en octobre 2017, suite au travail effectué la saison dernière afin de promouvoir, entre autre, le volley santé et développer les pratiques avec l'Association nationale « Premiers de cordée ».

Une opération pilote a été lancée en début de saison sur 4 ligues (Ile de France, Bretagne, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes) avec un kit Soft Volley (principalement avec des ballons de soft volley) en destination des établissements scolaires : collèges, lycées. Les retours d'expérience sont positifs mais encore peu nombreux à ce jour.

L'arrivée d'un médecin référent Sport Santé au sein du Comité devrait permettre de débloquent certains dossiers comme le projet de mise en place de fiches pratiques pour les médecins dans le cadre du « Sport sur Ordonnance » et d'aider les clubs à accueillir des pratiquants dans le cadre d'une prescription médicale.

Il y aurait beaucoup d'autres actions ou projets à mener mais impossible par le manque de temps pour un seul cadre professionnel.

CONCLUSION

L'embauche d'une personne supplémentaire avec le profil d'« agent de développement fédéral volley santé, para-volley » est nécessaire si nous voulons augmenter le nombre de pratiquants et de licenciés au sein de la fédération. Ceci étant renforcé par les orientations ministérielles (CNDS...). Le développement quantitatif des pratiques volley santé et disciplines para-volley doit être une priorité absolue pour la saison et année prochaine ; et ceci, même dans un projet paralympique pour performer.

Enfin, un remerciement à toutes les personnes qui œuvrent bénévolement autour des projets Volley Santé et Para-Volley.

7/ Développement numérique

1. Le projet Route du Haut-Niveau -initié il y a plusieurs années- a pour objectif de faciliter le travail de suivi longitudinal des volleyeurs et volleyeuses de Haut-Niveau de la FFVOLLEY. Le développement de cet outil avait été commencé il y a plusieurs années, externalisé au CRITT de Poitiers, sous pilotage INSEP. Le développement de cet outil a été cahotique, d'une part en raison du suivi du projet au niveau fédéral (initié par Frédéric Guérin, puis laissé en standby pendant un an avant d'être repris en mains par Arnaud BESSAT), d'autre part en raison des délais et résultats aléatoires réalisés par le CRITT. Le déploiement de cet outil avec des modules opérationnels et exempts de bugs a été reporté à plusieurs reprises, malgré le travail collaboratif plutôt positif et constructif mené avec le CRITT.

2. Le Projet de Reconstruction du pôle ressources -initié en début d'Olympiade- passe par deux axes en 2017-2018:

1-achever la phase de déménagement du CREPS de Montpellier

2-propulser de nouveaux sur Internet des contenus visant à conquérir, fidéliser et former des pratiquant(e)s FFVOLLEY

La conduite du premier axe du projet pôle ressources est dans sa phase terminale:

- l'opération de tri des contenus, de recyclage et de mise au rebut à Montpellier est achevée. Il n'y a plus aucun vestige de l'ancien pôle ressources au CREPS.

- le déménagement a été réalisé, avec une partie des cartons qui a été stockée à la FFVOLLEY, et une autre partie qui est en cours de numérisation en Normandie. La numérisation de cassettes VHS et des documents papiers ayant un intérêt intellectuel pour la formation et la transmission de savoirs et d'expériences devrait durer plusieurs années. C'est la Ligue de Normandie, par le biais de Services Civiques, qui est chargée de cette opération de longue haleine.

- A ce stade, 90% des contenus numériques ont été collectés, sécurisés et répertoriés, en vue de pouvoir être de nouveau utilisés dans le cadre des formations et sous forme de e-learning sur l'Internet à la rentrée 2018.

- Les documents restants (issus de la numérisation massive, et sur des supports numériques dégradés) seront intégrés au fur et à mesure de leur disponibilité.

La conduite de projet du second axe a porté en premier lieu sur la rédaction d'un cahier des charges pour le déploiement d'un outil de e-learning et la recherche de prestataires. Une société basée en Inde semblait en capacité de développer l'outil, pour un tarif inférieur à des prestations européennes. Mais dans le même temps, un montage juridique et financier audacieux a été réalisé entre la Fédération et GlobalSports, portant sur la transformation d'un outil existant dénommé MyCoach Football. Cette adaptation vers le volley-ball permet d'une part de proposer des services digitalisés innovants aux clubs, et d'autre part de réaliser le suivi d'athlètes de haut-niveau dans une version premium. Il a été identifié assez rapidement le fait que MyCoach et Route du Haut-Niveau ne pouvaient que difficilement cohabiter puisqu'ils faisaient double emploi. Il a donc été assez logiquement décidé de mettre un terme au projet Route du Haut-Niveau, malgré les difficultés que cela peut entraîner vis-à-vis du réseau Grand INSEP. Le projet Route du Haut-Niveau se trouve donc remplacé par le développement d'une version Volley-Ball Premium de MyCoach destinée au PPF et aux clubs professionnels, tandis que la version basic de MyCoach s'adressera à l'ensemble des clubs fédéraux, sous formes de services.

Assez logiquement aussi, il a été décidé d'intégrer la partie e-learning (les documents du pôle ressources) dans MyCoach, en transformant une partie existante vers l'outil initialement prévu dans le cahier des charges.

Avec une vision synthétique, il n'y a donc plus qu'un seul projet qui regroupe les services aux clubs, le suivi des athlètes et les documents du pôle ressources: ce projet s'appelle :

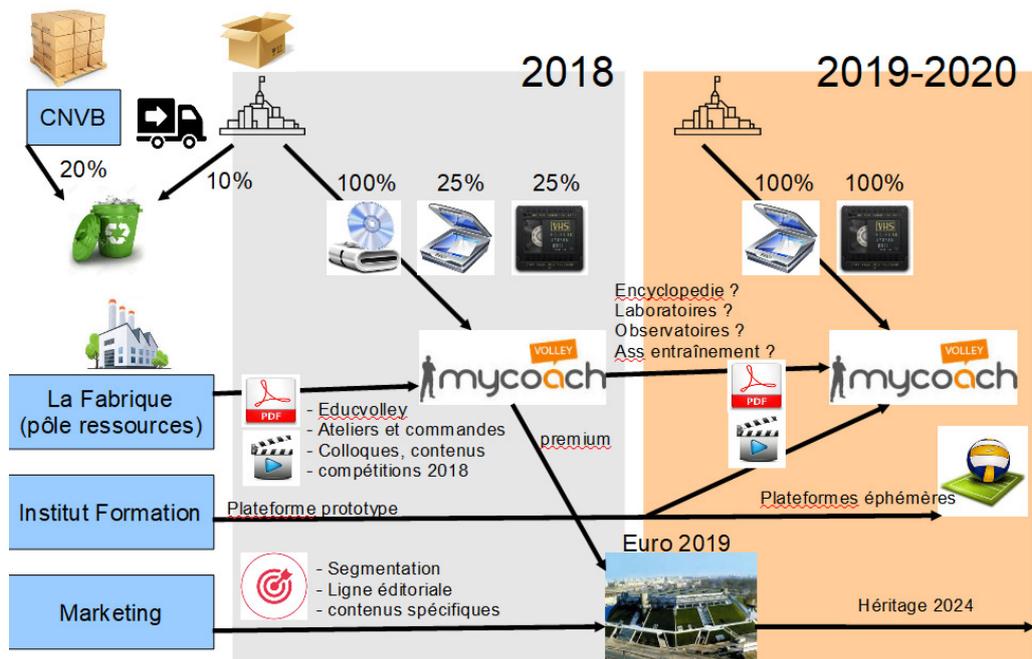
MyCoach by FFVOLLEY :



La transformation du service existant dans sa version football devrait s'achever par un lancement de la version « Classic » en septembre 2018, incluant une partie des documents de l'ancien pôle ressources et de nouveaux documents. Un travail de test et de transformation de la version premium a été fait en collaboration avec le pôle France masculin, pour être utilisée lors de la saison internationale. Ce travail de test est par ailleurs aussi réalisé avec quelques clubs professionnels et CFC, via MyCoach. A plus long terme, les modules de e-learning se doteront de fonctionnalités de plus en plus performantes en termes d'individualisation du contenu à l'utilisateur,

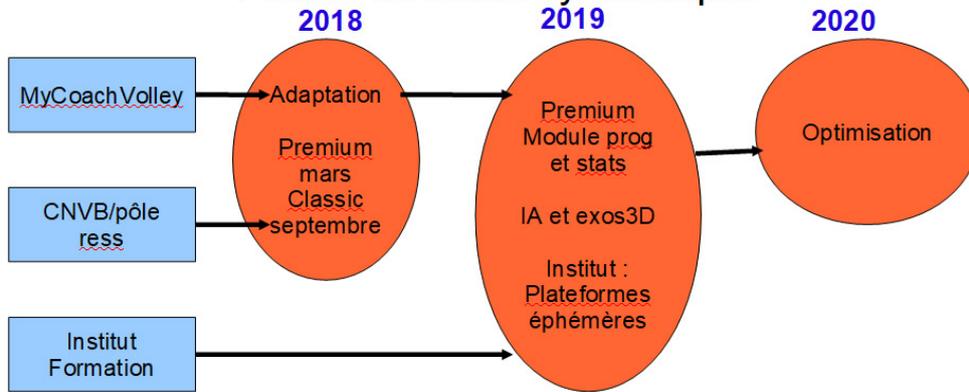
et la version premium sera enrichie d'un module d'analyses statistiques et vidéos, ainsi que d'un module de planification-programmation plus évolué. Une feuille de route prévoit le développement et le déploiement des différents modules et services jusqu'à la fin de l'Olympiade.

MyCoach by FFVolley



MyCoach by FFVolley

Feuille de route synthétique



Basic = base + elearning

Premium = classic + perf

PROJET de **P**ERFORMANCE **F**EDERAL



FFvolley

2017 / 2024

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020

SOMMAIRE

ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE

COMPETITIONS DE REFERENCES 2017/2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS

STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL - FFvolley

- 1 SPORTIFS
- 2 DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES
- 3 CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP
- 4 PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ
- 5 PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES
- 6 DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT
- 7 ENCADREMENT
- 8 PROGRAMMATION ET FINANCEMENT
- 9 EVALUATION
- 10 ANNEXES

ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE

1- UNE ANALYSE DES RÉSULTATS



Masculins

	2013	2014	2015	2016	2017
Equipe de France A	5è CE	4è CM	1er CE et 1er WL	9è JO & 3è WL	1er WL 9è CE
Ranking mondial	16	13	10	9	9
Ranking européen	7	7	1	1	1
Equipe de France Juniors	4è CM	3è CE	10è CM	9è CE	NQ
Ranking mondial	6	4	12	17	17
Ranking européen	2	3	4	5	5
Equipe de France Cadets	6è CE		9è CE & 11è CM		6è CE / 5è CM 2e FOJE
Ranking mondial	6	12	21	21	21
Ranking européen	1	2	5	4	4

Féminines

	2013	2014	2015	2016	2017
Equipe de France A	8è CE	NQ CM	NQCE 19è 45	NQ	NQ CE
Ranking mondial	41	41	13	45	40
Ranking européen	8	8		13	13
Equipe de France Juniors	NQCM	NQCE 14è	NQCM	9è CE	NQCM
Ranking mondial	39	43	43	35	35
Ranking européen	11	13	13	9	9
Equipe de France Cadettes	11è CE NQCM		NQCE 30è NQCM		NQCE 23è NQCM
Ranking mondial	39	39	44	44	45
Ranking européen	11	11	30	30	27



Masculins

	2012	2013	2014	2015	2016	Cut JO Rio 2016	2017
Ranking mondial	36	34	30	25	21	19	43
Ranking européen					9		
Classement Continental Cup	(continental cup) somme des pts des 4 meilleurs athlètes par genre et par pays 1 place par continent 2ème et 3ème de chaque continent qualifiés pour un dernier tournoi mondial)					9	

Féminins

	2012	2013	2014	2015	2016	Cut JO Rio 2016	2017
Ranking mondial	70	54	74	62	38	19	50
Ranking européen					12		
Classement Continental Cup	(continental cup) somme des pts des 4 meilleurs athlètes par genre et par pays 1 place par continent 2ème et 3ème de chaque continent qualifiés pour un dernier tournoi mondial)					5	

Jeunes

Compétitions	2014		2015		2016	
	féminines	masculins	féminines	masculins	féminines	masculins
JOJ	17	9	CE-U18	1	CE-U18	3
CM-U17		3	CE-U20	2	CE-U20	3
CM-U20		3	CE-U22	2	CE-U22	4
					CM-U19	4

2- UNE ANALYSE QUALITATIVE EN IDENTIFIANT LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE LA STRATÉGIE MISE EN PLACE DE 2013 À 2016



Masculins

L'équipe de France (EDF) A est composée de joueurs issus de plusieurs générations, qui ont performé sur les compétitions internationales en jeune.

Les générations composant l'EDF actuelle ont bénéficié d'un programme de formation complet : lors de leur passage au pôle France, les joueurs ont pu travailler sur des niveaux de jeu en championnat, correspondant à leur progression. Ils pouvaient notamment jouer en ligue B.

Les dernières générations n'ont pas bénéficié de ce même type de programme lors de leur passage au CNVB. Elles sont restées sans jouer en championnat pendant une saison (2014/2015). Aucun des joueurs de l'EDF juniors actuelle n'a pu bénéficier d'un niveau de jeu en ligue B.

Notre travail sur la détection des licenciés reste performant, il faut néanmoins accentuer nos efforts pour aller détecter des non-licenciés en allant chercher des profils particuliers comme des grands gabarits.

POINTS FORTS DE LA FILIÈRE SUR L'OLYMPIADE

- Des clubs partenaires ont contribué à l'éclosion de jeunes joueurs : il s'agit avant tout d'une relation de confiance avec les entraîneurs intéressés par la formation des jeunes joueurs sortants de la filière, et par la réussite des EDF
- Collaboration active et constructive avec le sélectionneur de l'EDF A. Il apporte des orientations techniques et des pistes de travail au pôle France, ainsi que sur le camp d'entraînement d'été
- Camp d'entraînement estival : le championnat de France s'arrête entre mi-avril et fin avril. Les clubs reprennent ensuite l'entraînement vers la mi-août. On constate alors que les joueurs français non internationaux peuvent rester 4 mois sans activité. Ce constat étant inacceptable pour un joueur qui se destine au haut niveau, nous avons proposé de faire travailler les joueurs français motivés et ayant un potentiel pouvant intéresser l'EDF A pendant cette période. Cette opération a été créée il y a 5 ans. Le stage se déroule sur Montpellier et participe au renouvellement de l'EDF A
- Stabilité, expérience et la compétence des entraîneurs de la filière
- Emulation créée par les résultats de l'EDF A

POINTS FAIBLES DE LA FILIÈRE SUR L'OLYMPIADE

- Le temps de formation au pôle France a diminué du fait de l'impossibilité d'obtenir un niveau de jeu en ligue B
- Le niveau d'opposition proposé aux joueurs manque de souplesse. Il ne permet pas d'individualiser la formation par la possibilité de faire évoluer le niveau du support de jeu en championnat amateur et / ou championnat pro
- Diminution des budgets sur les EDF jeunes
- Sortie précoce des joueurs du pôle France. Leur formation n'étant pas aboutie, ils ne trouvent que très peu de temps de jeu en ligue A. Beaucoup doivent alors se contenter de jouer avec l'équipe du CFCP, ce qui n'est pas optimal (N2)

SUR L'ÉCHELON RÉGIONAL

Points forts

- Les compétitions des Volleyades et Mini-volleyades : manifestations nationales pour les M15 et M13 qui représentent un intérêt pour la détection chez les jeunes licenciés de la FFvolley
- Les pôles espoirs : encadrement compétent et expérimenté
- Emulation créée par les bons résultats de l'EDF A
- Centre Régional d'Entraînement organisé par chaque ligue régionale

Points faibles

- Manque de formation continue des entraîneurs, donc moins d'échanges de pratiques, de réflexions
- Arrêt des visites de travail dans les pôles espoirs : perte du lien avec les collègues, fonctionnement plus isolé
- Coordination de la préparation physique dans le secteur masculin perfectible
- Le lien entre la DTN et les CRE s'est distendu : les entraîneurs de pôle ont été moins présents sur ces rassemblements.
 - Les contenus de formation n'ont pas été revus par la DTN depuis 2002 et ne sont plus diffusés aux jeunes entraîneurs qui encadrent les CRE
 - Baisse du nombre de jours de stages en CRE
 - Le caractère compétitif des volleyades a tendance à prendre l'ascendant
- Erosion du lien avec l'éducation nationale (le volley n'apparaissait plus sur les épreuves du CAPEPS)
- Une quantité importante de matchs en catégorie M15 au regard de la densité du nombre de joueurs : effet négatif sur le développement à long terme du joueur (déficit d'une préparation physique adaptée)

2- UNE ANALYSE QUALITATIVE EN IDENTIFIANT LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE LA STRATÉGIE MISE EN PLACE DE 2013 À 2016 :



Féminines

POINTS FORTS DE LA FILIÈRE SUR L'OLYMPIADE

- Transfert de compétences des cadres techniques ayant entraînés l'EDF A, vers la filière de formation féminine et sur les EDF jeunes : il en résulte un gain d'expérience et de compétence pour la filière
- Echanges sur les pratiques professionnelles multipliés avec les entraîneurs du secteur masculin, et du secteur beach
- Quelques clubs partenaires qui ont fait éclore des jeunes joueuses : il s'agit avant tout d'une relation de confiance avec les entraîneurs intéressés par la formation des jeunes joueuses sortants de la filière, et par la réussite des EDF
- Relance en fin d'olympiade d'un programme cohérent pour les EDF A, qui redonne du sens au travail effectué au sein de la filière de formation

POINTS FAIBLES DE LA FILIÈRE SUR L'OLYMPIADE

- Manque de formation continue des entraîneurs de pôles
- Manque de concurrence entre les joueuses, et donc d'émulation au sein des collectifs
- Accompagnement individuel insuffisant des potentiels repérés
- Les joueuses ne sont pas encore prêtes à la sortie de filière pour intégrer le secteur professionnel, et n'ont donc pas suffisamment de temps de jeu en club.
- Réduction de l'encadrement sur le pôle France
- Manque de culture du haut niveau chez les joueuses

SUR L'ÉCHELON RÉGIONAL

Points forts

- Les compétitions des Volleyades et Mini-volleyades : manifestations nationales pour les M15 et M13 qui représentent un intérêt pour la détection chez les jeunes licenciés de la FFvolley
- Suivi de la préparation physique via la cellule d'aide à la performance
- Stabilité de l'encadrement dans la majorité des pôles

Points faibles

- Joueuses en déficit de travail athlétique à l'entrée de filière (club et sections sportives, CRE) au moment où l'accent doit être mis dessus (pic de croissance)
- Manque de joueuses emblématiques et médiatisées capables de susciter des ambitions (modèles)
- Les joueuses sont confrontées aux échéances internationales (minimes et cadettes) avec trop peu de volume de travail physique et technique en amont (entrée trop tardive en PE).
- Insuffisance de culture du haut niveau
- Manque de formation continue pour les entraîneurs des pôles espoir
- Le lien entre la DTN et les CRE s'est distendu : les cadres techniques d'état ont été moins présents sur ces rassemblements.
 - Les contenus de formation n'ont pas été revus par la DTN depuis 2002 et ne sont plus diffusés aux jeunes entraîneurs qui encadrent les CRE
 - Baisse du nombre de jours de stages en CRE
 - Le caractère compétitif des volleyades a tendance à prendre l'ascendant
- Erosion du lien avec l'éducation nationale (le volley n'apparaissait plus sur les épreuves du CAPEPS)
- Une quantité importante de matchs en catégorie minime au regard de la densité du nombre de joueuses : effet négatif sur le développement à long terme de la joueuse, notamment (déficit d'une préparation physique adaptée)

2- UNE ANALYSE QUALITATIVE EN IDENTIFIANT LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE LA STRATÉGIE MISE EN PLACE DE 2013 À 2016



La mise en place de la bivalence (formation en indoor et en beach volley au sein des structures de formation) a été un concept novateur au sein de la filière pour le beach volley. La bivalence n'a pas été proposée en pôle espoir.

La bivalence a évolué tout au long de l'olympiade :

Saison 2013 / 2014 : début de la bivalence à la rentrée scolaire. Répartition du volume de travail d'environ 20% de beach volley pour 80% d'indoor dans les pôles France pour un public dont la motivation pour la majorité était de fréquenter le pôle France pour une pratique indoor.

Saison 2014 / 2015 : Premiers interpôles de beach volley (Mandelieu), avec une compétition réunissant des joueurs et joueuses de pôles espoirs.

C'est la première année de fonctionnement propre des paires post JOJ à 100% sur le beach.

Saison 2015 / 2016 : évolution de l'organisation de cette bivalence dans les pôles France : 1 jour par semaine en féminin et une semaine toutes les 5 semaines en masculin.

Les interpôles beach volley sont reconduits pour la 2ème année (Toulouse) avec les pôles espoirs.

Rentrée 2017 : Arrêt de la bivalence en Pôle France.

Le pôle France de beach volley s'est étoffé en athlètes féminines alors que pour les masculins seuls les U22 étaient pensionnaires.

Les interpôles ont été remplacés par une formation de 3 jours proposée aux entraîneurs des pôles espoirs.

La bivalence avec les pôles France a permis à 2 joueurs et 2 joueuses de choisir une carrière en beach volley.

Le constat est mitigé car si cela a permis à 4 joueurs d'intégrer et de performer en EDF beach volley. Il reste de nombreux freins, notamment d'ordre culturel.

Sur les catégories plus jeunes, cela a aussi été complexe à mettre en place. Plusieurs raisons sont avancées :

- Les entraîneurs des pôles espoirs, de par leur formation initiale et leur culture forment plus opportunément les jeunes en indoor.
- On constate un déficit d'encadrement spécialisé
- Manque d'infrastructures (terrains de beach volley) au sein des structures pôles espoirs ajoutée à la difficulté de faire pratiquer le beach volley (6 pôles espoirs sont équipés d'un terrain de beach volley sur les 18).

La bivalence est un projet constructif et qui devrait plus opportunément trouver sa place au sein des CRE et des PE.

De plus, la concertation entre les entraîneurs indoor et beach doit être privilégiée. Ainsi il serait intéressant de créer une « cellule bivalence » indoor et beach volley, qui aurait notamment comme prérogatives :

- Formation des entraîneurs
- Détection des jeunes au sein des CRE et des PE
- Orientations des jeunes talents au sein des structures de formation
- Orientation de la carrière des talents
- Planification des saisons internationales

POINTS FORTS

- Recrutement de meilleurs potentiels, qui a permis à 2 filles et 2 garçons de s'orienter vers une carrière en beach volley
- Initiation généralisée au sein de la filière au beach volley
- Sensibilisation des entraîneurs à la pratique du beach volley à l'entraînement et à la compétition
- Montée en compétence des entraîneurs de salle en beach volley
- Beach volley comme outil de formation complémentaire à la formation des joueurs en salle

POINTS FAIBLES

- Désintérêt de certains athlètes qui avaient d'ores et déjà opté pour une carrière en salle
- Baisse du volume global d'entraînement spécifique en salle
- Impact physique important de la pratique du beach sur l'entraînement en salle

COMPETITIONS DE REFERENCES 2017/2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS

Il convient d'établir, pour chaque population de sportifs, un calendrier des compétitions internationales de référence en indiquant :

- les objectifs principaux de médailles / performance pour 2020 et 2024 ;
- les objectifs intermédiaires au cours de l'olympiade.



* VNL : Volleyball Nations League
 * CNL : Continental Nations League
 * NCL : New Challenger League

	EDF Masculins A		EDF Féminines A		EDF Juniors M		EDF Juniors F	
	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
2017	TQCM LM CE	Q Podium Podium	TQCM LE GP	Q Podium G2	TQCM CM	Q NQ	TQCM CM	Q NQ
2018	CM VNL	Podium Podium	TQCE CNL	Q F4	TQCE CE	Q Podium	TQCE CE	Q TOP8
2019	CE VNL TQCO	1 Podium Q	CE CNL NCL	TOP12 F4 Q	TQCM CM	Q Quarts	TQCM TQCM2 CM	Q Viser la Q Top16
2020	TQCE VNL JO	Q Podium Podium	TQCE CNL NCL	Q F4 Q	TQCE CE	Q Podium	TQCE CE	Q TOP8

	EDF Cadets		EDF Cadettes		EDF Minimes M		EDF Minimes F	
	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
2017	TQCE CE CM	Q 6 5	TQCE CE CM	Q NQ NQ				
2018	TQCE CE	Q Podium	TQCE CE	Viser la Q 9				
2019	TQCM CM	Q Quarts	TQCM CM	Q 16	TQCE CE	Q Podium	TQCE CE	Q 9
2020	TQCE CE	Q Podium	TQCE CE	Q 9				



	EDF Seniors Masculines		EDF Seniors Féminines	
2017	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
	CM CE	NQ 9	CM CE	NQ 25
2018	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
	CE	9	CE	Q
2019	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
	CM	9	CM	17
	CE JO	5 Q	CE JO	9 Q
2020	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
	CE JO	9 9	CE	9

2017	U17				U18			
	Féminines		Masculins		Féminines		Masculins	
	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
					JOJ 1er T	Q	JOJ 1er T	Q
					CE	9	CE	4
	U19				U20			
	Féminines		Masculins		Féminines		Masculins	
	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
					CE	17	CE	3
	U21				U22			
Féminines		Masculins		Féminines		Masculins		
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs	
				CE	9	CE	4	
U23								
Féminines		Masculins						
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs					

COMPETITIONS DE REFERENCES 2017/2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS

2018

U17

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

U18

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
JOJ 2e T	Q	JOJ 2e T	Q
CE	9	CE	4
JOJ	17	JOJ	9

U19

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CM	17	CM	5

U20

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	9	CE	Podium

U21

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

U22

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	9	CE	5

U23

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

.....

2019

U17

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

U18

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	5	CE	Podium

U19

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

U20

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	17	CE	9

U21

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CM	Q	CM	5

U22

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	5	CE	Podium

U23

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

COMPETITIONS DE REFERENCES 2017/2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS

2020

U17

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

U18

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	5	CE	Podium

U19

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CM	5	CM	5

U20

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	5	CE	5

U21

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

U22

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs
CE	5	CE	Podium

U23

Féminines		Masculins	
Compétitions	Objectifs	Compétitions	Objectifs

LE PPF DOIT EXPOSER :

- **LA POLITIQUE DU HN AU SEIN DE LA FÉDÉRATION**

La FFvolley a une politique très soutenue en faveur du haut niveau. Les investissements financiers et l'engagement humain sont très importants au regard du projet fédéral.

Outre la stratégie de formation des jeunes développée à travers le PPF, la stratégie fédérale sur le haut niveau repose principalement sur 4 piliers :

- **Les équipes de France**
- **Organisation de compétitions internationales de référence sur le territoire français**
- **Stratégie de communication**
- **La formation**

LES ÉQUIPES DE FRANCE

La fédération est représentée sur l'ensemble des équipes de France dans les différentes disciplines et catégories dont elle a la délégation.

Cette stratégie volontariste chez les jeunes, a pour objectif :

- de former les jeunes talents en leur donnant du temps de jeu sur des compétitions internationales, afin de leur donner la vision du haut niveau (dès la catégorie minime qui impacte le ranking des cadets, et donc les chances de réussite sur les compétitions de référence sur cette catégorie)
- de donner le goût de la performance de haut niveau aux jeunes issus de notre formation

Les équipes de France A' évoluent également sur des compétitions internationales telles que :

- Les Jeux Méditerranéens
- Les Universiades
- Jeux Européens.

Ces compétitions sont particulièrement importantes dans l'optique de préparer les athlètes aux situations rencontrées aux Jeux Olympiques (villages, athlètes de diverses disciplines, multitudes de pays, règles de vie, formalisme du fonctionnement de ces formats de compétitions, exposition médiatique etc).

Chez les seniors, cette logique est conservée. Les équipes de France participent systématiquement à l'ensemble des compétitions dites de référence :

- championnats d'Europe (et tournois de qualification)
- championnats du monde (et tournois de qualification)
- Volleyball Nations League chez les masculins (la Fédération s'est engagée pour 7 ans auprès de la FIVB) / Continental Nations League et New Challenger League chez les féminines
- Jeux Olympiques

Chaque équipe de France bénéficie d'un staff complet, que ce soit sur les périodes de préparation en stage ou sur l'accompagnement en compétition.

Des rapports sont systématiquement écrits par les responsables et diffusés aux cadres techniques afin de faire largement partager les expériences.



L'ORGANISATION DE COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

La FFvolley se veut particulièrement volontaire dans ce domaine. Chaque année, la fédération organise sur le territoire français une dizaine de rencontres internationales sur tous les niveaux et tous les genres :

- **WEVZA (association des pays de l'Ouest de l'Europe)**
- **TQCE (tournoi de qualification au championnat d'Europe)**
- **TQCM (tournoi de qualification au championnat du monde)**
- **Volleyball Nations League**
- **Continental Nations League**
- **Tournois de beach volley FIVB et CEV**

De plus, la FFvolley a obtenu l'organisation des championnats d'Europe masculin en 2019. Cet événement majeur permettra non seulement à notre équipe de France de briller devant son public, mais sera l'occasion d'une promotion unique de notre sport.

Avec l'attribution des Jeux Olympiques à Paris en 2024, la fédération est d'ores et déjà sollicitée par la FIVB pour organiser de grands événements supplémentaires, notamment en beach volley (champs de Mars à Paris).

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Stratégie télévisuelle

Outre la nécessité sportive d'organiser des matchs de haut niveau, la Volleyball Nations League pour les masculins et la Continental Nations League pour les féminines participent à la promotion de la discipline et de ses athlètes puisqu'elles imposent (dans le règlement des épreuves) la diffusion tv des matchs organisés sur le territoire (BeIN Sports pour les masculins, La Chaîne l'Equipe pour les féminines).

En parallèle, la FFvolley a mis en place une réelle stratégie de développement sur les chaînes gratuites afin de promouvoir ses événements et ses athlètes :

- 2013 : première Finale de Coupe de France diffusée en clair
- 2015 : finale de l'Euro masculins diffusée sur France 4
- 2016 : tournoi de qualification olympique sur La Chaîne l'Equipe (avec un record d'audience toujours d'actualité).
- 2017 : championnat d'Europe et World Grand Champions Cup sur La Chaîne l'Equipe

Les prochaines grandes échéances de l'Olympiade (Mondial Volley 2018, Euro Volley et Beach volley 2019) seront également diffusées en clair et participeront à la promotion des disciplines et au développement de la notoriété des joueurs des équipes de France.

Communication fédérale

Chaque année, la FFvolley propose une campagne de communication auprès des clubs prônant les valeurs des disciplines en utilisant l'image des athlètes des équipes de France afin que les jeunes (actuels ou futurs) joueurs puissent les connaître et s'y identifier.

- Le site internet fédéral www.FFvolley.org propose tout au long de l'année un suivi des performances des joueurs des équipes de France, que ce soit lors de la saison internationale ou lors de leur activité en club
- Ces informations sont envoyées à quelques 4200 adresses par communiqués/newsletters à une périodicité liée à l'activité (2 à 6 fois par semaine)
- la FFvolley très active sur les réseaux sociaux, se sert de ces outils pour partager des informations liées aux athlètes et à leur activité. Véritables outils de fidélisation et de recrutement, les réseaux sociaux sont un axe majeur de développement et la FFvolley a par ailleurs été reconnue fédération ayant le public le plus engagé (réactions/partages des publications) par l'étude de Nielsen Sport (janvier 2017) devant l'athlétisme ou le basket
- l'externalisation des relations presse à une agence spécialisée participe au développement de la notoriété des athlètes, de leur encadrement et de leurs performances, à travers des médias sportifs mais également généralistes

LA FORMATION

La formation est un facteur déterminant dans la recherche de performance.

Chacun, à son niveau, quelle que soit sa fonction et sa mission, porte en lui la responsabilité de progresser au rythme de l'évolution du modèle de performance.

La formation continue

L'entraînement, la performance, l'athlète, les critères de la performance, l'environnement, et tant d'autres sujets relatifs au sport de haut niveau sont des matières en mouvement perpétuel.

Il est donc primordial d'intégrer au cœur du dispositif du projet de performance un système de formation continue, qui sera mis en place sous diverses formes.

Des temps d'échanges privilégiés entre pairs seront sacralisés :

- Chaque vacance d'Automne pour l'indoor : 1 semaine dédiée pour les entraîneurs des pôles espoirs, auxquels pourront être invités les entraîneurs des PE, des CRE et des CFCP labélisés FFvolley.
- Chaque vacance de Printemps : 3 jours dédiés à la formation en beach volley pour les entraîneurs des PE et ouverts aux entraîneurs des CRE
- 3 jours aux Interpôles de Décembre
- 4 jours aux Interpôles d'Avril

Autant que possible, l'entraîneur sélectionneur des A sera présent afin d'échanger avec les entraîneurs de la filière, et partager son expérience et sa vision du haut niveau.

Un programme d'accompagnement individuel (mentoring)

Chaque entraîneur, en fonction de sa situation géographique, de sa formation initiale, de son parcours professionnel, des profils particuliers qu'il recrute au sein de sa structure d'entraînement etc. peut manifester un besoin spécifique de formation.

Très rapidement, en début d'olympiade, ces besoins seront recensés par les chefs de secteur.

Au sein des cadres techniques selon les compétences de chacun, un suivi individuel pourra être proposé afin de répondre au mieux aux besoins exprimés et identifiés.

Des formations à l'étranger devront être proposées aux entraîneurs dans le cadre de leur développement de carrière, dans l'optique de s'imprégner des diverses cultures de performances. Ces formations feront l'objet d'un rapport et d'un partage d'expérience.

Les Universités d'été

S'appuyer sur les camps d'entraînement d'été avec les collectifs A' pour institutionnaliser des temps d'échanges et d'intervision ouverts aux entraîneurs de tous horizons. L'objectif est d'une part de proposer aux entraîneurs désireux de se former un espace pour le faire, d'autre part de renforcer les sites des pôles France en les identifiant comme le centre névralgique de la formation à la performance.

Par ailleurs, la fédération porte un projet ambitieux qui va dans le sens de cette quête d'évolution permanente : la création d'un Institut de formation. Cet Institut devrait permettre d'optimiser et de renforcer les compétences et de favoriser la transversalité des savoirs.

Au sein de cet institut, et directement en lien avec la DTN :

Le pôle ressource

Dans cette logique de formation continue des entraîneurs, le pôle ressource va être relancé. Sa renaissance passe par un format numérique moderne. Les contenus seront adaptés au profil de l'utilisateur ainsi qu'à ses centres d'intérêt déclarés (publications scientifiques, fiches pédagogiques, vidéos, statistiques...). Des contenus spécifiques pourront être téléchargés afin que chacun puisse se constituer sa bibliothèque personnelle de données.

Une des missions de ce pôle ressource pourra être de compiler et recenser des données internationales (expériences à l'étranger, modèles de performance, statistiques etc.)

• LA COHÉRENCE ÉVENTUELLE DU PROJET AVEC LES DISCIPLINES NON RECONNUES DE HAUT NIVEAU

La seule discipline non reconnue de haut niveau à la FFvolley est le volley pour les sourds. Cette discipline faisait partie de la délégation « handi » reçue par la fédération début 2017.

La FFvolley a créée, une commission spécifique au sein de ses instances, et soutien le collectif France dans le développement de sa structuration

• LA PLACE DU PPF DANS LE PROJET GLOBAL DE LA FÉDÉRATION

La place du PPF au sein du projet global de la fédération est majeure, notamment au regard des investissements humains et financiers.

Le développement du sport de haut niveau dans le projet fédéral s'appuie largement sur les ligues, notamment pour le programme d'accès au haut niveau. L'investissement de celles-ci permet à la DTN de bénéficier d'un réseau important de techniciens, et de structures formatrices bien identifiées.

Les ligues soutiennent largement les pôles espoirs, que ce soit en terme de mise à disposition d'entraîneurs, et / ou de soutien financier pour le fonctionnement de ces structures.

Ainsi, nous bénéficions d'un maillage territorial structurel intéressant qui nous permet de travailler sur du long terme.

PROJET de **P**ERFORMANCE **F**EDERAL

1 SPORTIFS

1 - NIVEAU DE PERFORMANCE DES SPORTIFS INSCRITS EN LISTES (EN LIEN AVEC L'ANNEXE 2.1 DE L'INSTRUCTION DU 23 MAI 2016).

Critères d'entrée en Liste de Haut Niveau (Masculins)



Critères d'entrée en Elite

JO : classement de 1 à 4

Championnat du Monde : classement de 1 à 4

Championnat d'Europe : classement de 1 à 4

Critères d'entrée en Senior

JO : classement de 5 à 16

CM : classement de 5 à 16

CE : classement de 5 à 16

Critères d'entrée en Relève : de 16 à 25 ans

Référence U17: 12 premiers du ranking européen sur l'année de référence

Référence U18 : 8 premiers du ranking européen sur l'année de référence

FOJE (Festival Olympique de la Jeunesse) U18 : Classement 1 à 8

Référence U19 : 8 premiers du ranking européen sur l'année de référence

Référence U20 : 8 premiers du ranking européen sur l'année de référence

Référence U21 : 8 premiers du ranking européen sur l'année de référence

Compétition de référence : Jeux Méditerranéens, Jeux Européens, Universiades : classement de 1 à 4

Compétition de référence Ligue mondiale senior : Classement entre 1 et 12

WEVZA (Confédération des 8 nations de l'Europe de l'Ouest) ; U16 ; U17 ; U18 ; U19 : Classement 1 à 4

Liste Collectif National : pas de tranche d'âge prédéfinie

Sélection à des stages de préparation des EDF

Joueurs Ultra marin détectés

Joueurs à maturité tardive présentant des spécificités

Liste Espoirs : de 13 à 18 ans

Joueurs intégrant les PE

Joueurs participant aux stages de détection nationale

Joueurs intégrant des structures du PPF (Centre d'Excellence Régionale)

Et ayant réussi les tests de la Détection Nationale

Critères d'entrée en Liste de Haut Niveau (Féminines)



Critères d'entrée en Elite

JO : classement de 1 à 4

Championnat du Monde : classement de 1 à 4

Championnat d'Europe : classement de 1 à 4

Critères d'entrée en Senior

JO : classement de 5 à 16

CM : classement de 5 à 16

CE : classement de 5 à 16

Critères de la liste Relève : 15 ans jusqu'à 25 ans

Référence 1 : Senior : 18 premières du ranking européen

Référence 2 : U19 et U20 : 16 premières du ranking européen

Référence 3 : U17 et U18 : 16 premières du ranking européen

Référence 4 : Jeux Med, Jeux Européens, Universiades : classement de 1 à 8

Référence 5 Grand Prix : classement de 1 à 4 du groupe C

Référence 6 : U 15 ; U16 ; U17 ; U18 Le WEVZA (confédération européenne des 8 nations de l'Europe de l'Ouest : classement de 1 à 6 dans chaque catégorie

Référence 7 : U16 : 16 premières du ranking Européen

Référence 8 : FOJE (Festival Olympique de la Jeunesse) : classement de 1 à 8

Listes collectifs nationaux : pas de tranche d'âge prédéfinie

Joueuses pré sélectionnées en équipe de France, ayant effectué des stages à des compétitions de références.

Si possible laisser 8/10 places pour des joueuses identifiées « à potentiel » par le collectif des entraîneurs nationaux

Listes espoirs : de 12 à 17 ans

Joueuses qui intègrent les pôles Espoirs ou les autres structures d'accès au haut niveau du PPF ayant réussi les tests d'entrée préalables.

Critère d'entrée en Liste de Haut Niveau

beach volley

Critères d'entrée en Elite

JO : classement de 1 à 4

Championnat du Monde : classement de 1 à 4

Championnat d'Europe : classement de 1 à 4

Critères d'entrée en Senior

JO : classement de 5 à 16

CM : classement de 5 à 16

CE : classement de 5 à 16

Critères de la liste Relève : de 16 à 22 ans

1ère compétition de référence CE U18 et JOJ: classement de 1 à 9

2ème compétition de référence CM U19: être dans les 8 premiers européens du classement

3ème compétition de référence CE U20: classement de 1 à 9

4ème compétition de référence CM U21: être dans les 8 premiers européens du classement

5ème compétition de référence CE U22: classement de 1 à 9

U21 U19 U17 classement de 1 à 5 aux WEVZA de sa catégorie

Critères de la liste Relève : de 21 à 25 ans

1ère compétition de référence tournois du World Tour : classement de 1 à 17

2ème compétition de référence tournois CEV : classement de 1 à 9

3ème compétition de référence : Jeux Méditerranéens de 1 à 9 au classement

4ème compétition de référence : CM FFSU de 1 à 9 au classement

Liste collectif nationaux: pas de tranche d'âge prédéfinie

Joueurs et joueuses intégrant le PF ou en préparation pour les échéances internationales (sélectionnés dans un collectif France en vue d'une préparation d'échéance internationale).

Liste Espoirs: de 12 à 16 ans

1ère compétition de référence: classement de 1 à 4 aux championnats de France par catégories

Joueuses qui intègrent les pôles Espoirs ou France ou les autres structures d'accès au haut niveau du PPF ayant réussi les tests d'entrée préalables

Critères d'entrée en Liste de Haut Niveau - PARA VOLLEY



Critères d'entrée en Elite

JO : classement de 1 à 4

Championnat du Monde : classement de 1 à 4

Championnat d'Europe : classement de 1 à 4

Critères d'entrée en Senior

JO : classement de 5 à 16

CM : classement de 5 à 16

CE : classement de 5 à 16

Critères d'entrée de la liste Relève : de 18 à 45 ans

1ère compétition de référence Tournoi New Nation : participation au tournoi New Nation

- Classement de 1 à 10
- 10 premiers du ranking européen sur l'année de référence

2e compétition de référence Tournoi sub-zone : participation au tournoi sub-zone

- Classement de 1 à 12
- 12 premiers du ranking européen sur l'année de référence

3e compétition de référence TQCE : participation TQCE

- Classement de 1 à 12
- 12 premiers du ranking européen sur l'année de référence

4e compétition de référence European Para Youth Games : participation au European Para Youth Games

- Classement de 1 à 8

Listes collectifs nationaux : pas de tranche d'âge prédéfinie

Joueuses et joueurs pré-sélectionné(e)s en équipe de France, ayant effectué des stages à des compétitions de références.

Espoirs : de 12 à 17 ans

Joueur(se)s participant aux stages de détection nationale

1ère compétition de référence: participation au Challenge national

2 - ENVIRONNEMENT DU SPORTIF

EN COMPÉTITION

En indoor

Sur toutes les compétitions de référence, un staff complet suit les équipes de France. Ce staff est composé d'un entraîneur, de deux entraîneurs adjoints, d'un préparateur physique, d'un manager, d'un statisticien, d'un kinésithérapeute, et d'un médecin. Selon les besoins exprimés, un préparateur mental peut aussi intervenir.

Sur les équipes de France jeunes, le staff peut être plus limité, mais il est composé à minima d'un entraîneur et d'un adjoint, d'un statisticien, d'un médecin et d'un kiné.

La volonté de la DTN est de mixer les staffs (cadres techniques et entraîneurs du secteur privé) afin d'intéresser largement au projet des EDF. Nous sommes confrontés à la problématique de la prise en charge et/ou de la mise à disposition de ces compétences, qui sont tenues par leurs contraintes professionnelles.

En beach volley

Un entraîneur pour deux équipes chez les seniors est un minimum nécessaire.

Sur les compétitions de référence, un kinésithérapeute doit être présent afin de privilégier la récupération et de limiter les risques de blessure.

Chez les jeunes, un entraîneur par genre suit les équipes.

EN STAGE

La composition du staff en stage est identique.

AU QUOTIDIEN

Pour les athlètes formés au sein des structures du PPF, l'environnement du sportif est défini par le cahier des charges.

3 - DISPOSITIF FÉDÉRAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

Un CTS est missionné à temps plein pour être le référent fédéral du suivi socio-professionnel (RFSSP).

Sur l'olympiade, un guide du haut niveau a été édité, permettant à tous les athlètes et aux différents acteurs du haut niveau de mieux connaître leur environnement. Cela a aussi permis aux jeunes de cibler les personnes référentes, en capacité de leur apporter une aide spécifique à leur demande.

Les pôles de volley-ball, qu'ils soient implantés dans un CREPS ou pas, bénéficient d'aménagements scolaires permettant aux athlètes de suivre une scolarité normale.

En cas de problématique particulière, le RFSSP peut se rapprocher des acteurs locaux DRJSCS qui entretiennent des relations privilégiées avec l'Éducation Nationale.

Le RFSSP est également en relation avec les centres de formation des clubs professionnels afin de les aider, le cas échéant à construire le double projet des sportifs de ces structures.

Enfin, un des projets majeurs de l'olympiade est la création d'un syndicat des joueurs professionnels. Cette création pourra permettre à la DTN, via le RFSSP, de mieux suivre et soutenir les joueurs et joueuses en fin de carrière. De véritables projets de reconversion pourront être travaillés pour mieux anticiper et préparer la fin de carrière des athlètes.

4 - CONVENTION SPORTIF / FÉDÉRATION : VOIR EXEMPLE TYPE EN ANNEXE 3

Depuis des années déjà, la fédération a mis en place une convention liant les athlètes formés en pôles, ainsi qu'une charte de l'international pour les athlètes des équipes de France.

Une nouvelle convention, liant les sportifs de haut-niveau avec la fédération et répondant aux exigences réglementaires, a été mise en place.

(Cf. Convention - Annexe 3)

5 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES (AIDES À LA PENSION, AIDES À LA FORMATION...) ET DES AIDES PERSONNALISÉES (AP) EN PARTICULIER

Les aides personnalisées sont un véritable outil de management des sportifs de haut niveau, qui sont également des joueurs professionnels pour la DTN.

La politique d'attribution des aides personnalisées au sein de la FFvolley s'organise autour de 5 principes :

- Indoor féminin et masculin senior : indemnités journalières sur les stages liées aux compétitions de référence, et primes à la performance sur les compétitions de référence
- Beach volley : aides sociales ciblées sur les paires EDF seniors et jeunes
- Accompagnement socio-professionnel : basé sur des demandes individuelles, remontées par les entraîneurs, sur la base d'un dossier
- Aide sociale : basée sur des demandes individuelles, étudiées par le responsable du suivi socio-professionnel, sur la base d'un dossier
- Aides à la formation : accompagnement concret du suivi socio-professionnel des sportifs

Des aides à pension sont attribuées par la fédération sur ses propres fonds, pour aider les sportifs des pôles espoirs à payer leurs pensions. Ces aides sont indispensables, le prix des pensions dans les CREPS étant très élevé pour les familles. Nous ne souhaitons pas que la sélection des meilleurs potentiels se fasse sur un critère social, ce qui peut parfois être le cas.

6 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU À L'ISSUE DE LEUR CARRIÈRE SPORTIVE ET/OU EN ARRÊT DE LONGUE DURÉE POUR CAUSE DE BLESSURE OU MALADIE.

Dans les missions du responsable du suivi socio-professionnel, l'accompagnement des sportifs en fin de carrière fait partie des priorités.

Nous répondons systématiquement aux sollicitations, et mettons en place le suivi individualisé nécessaire.

La création d'un syndicat de joueurs nous permettra de mieux anticiper encore les fins de carrière, et de travailler en amont avec les sportifs.

2 DECLINAISON DE DEUX PROGRAMMES

En préambule, il est important de préciser que ce PPF s'appuie sur l'analyse objective de l'olympiade précédente :

- S'appuyer et renforcer l'existant qui donne satisfaction
- Définir les éléments perfectibles, dégager des axes de travail et proposer des éléments qui concourront à l'amélioration de la performance

Si on considère que le temps de formation d'un joueur expert est de 10 ans, l'apprentissage se fait au travers de différentes structures successives et complémentaires. Chacune d'entre elles propose une formation individualisée et progressive qui prend en compte les différentes étapes de développement de l'athlète.

A chaque étape, la Direction Technique Nationale s'investit et veille à la cohérence du parcours de formation des athlètes.

LE PROGRAMME D'ACCÈS AU SPORT DE HAUT-NIVEAU

*Détection des jeunes talents (intra et extra FFvolley)
Centre Régional d'Entraînement (permanent ou temporaire)
Pôle Espoir (permanent)*

LA DÉTECTION

PROGRAMME DE DÉTECTION INTRA FFvolley

Deux cadres techniques missionnés sur ce programme hautement stratégique : un sur le secteur féminin, un sur le secteur masculin.

En quoi consiste la détection au sein de la FFvolley :

- Travail en réseau avec les entraîneurs de clubs pour faire connaître les profils à fort potentiel
- Suivi des CRE (centre régional d'entraînement) et des CDE (centre départemental d'entraînement) pour travailler avec les ligues sur les profils recherchés, les orientations de travail souhaitées adaptées aux potentiels identifiés
- Travail en réseau et visites annuelles dans les départements ultra-marins
- Mini volleyades : M12 en filles ; M13 en garçons
- Volleyades : M14 en filles et M15 en garçons
- Beach volleyades : M17 filles et garçons

PROGRAMME DE DÉTECTION EXTRA FFvolley

- Travail en réseau avec les enseignants EPS
- Diffusion du document pédagogique « Educ volley », organisation de séminaires de travail,
- Label des sections sportives : repérer et répertorier les sections sportives scolaires. Travailler avec les professeurs EPS

Le rôle des Equipes Techniques Régionales est déterminant, notamment à ce niveau : en effet, dans le cadre de sa mission de structuration, l'ETR permet de créer les conditions favorables à une politique performante de détection : animation d'un réseau au sein du monde scolaire, et des clubs, définition commune des critères de détection, actions de formation.

LA PRÉFILÈRE

Cet échelon géré par les ligues régionales, est déterminant pour l'accès au haut niveau. En fonction des spécificités de chaque ligue (licenciés, territoire géographique, histoire, ressources humaines etc...) l'organisation de la préfilère sera singulière. Elle pourra s'appuyer sur différents types de structures.

- Les Centres d'Entraînement Permanents (CEP): doivent répondre au cahier des charges de la DTN pour bénéficier du label fédéral. La notion de proximité est privilégiée.
- Une section sportive en collège peut prétendre au label dans les mêmes conditions.
- Les Centre Régionaux d'Entraînement (CRE) : s'organisent sous forme de stages pendant les vacances scolaires, et répondent également au cahier des charges de la DTN pour bénéficier du label fédéral.

Les orientations techniques nationales leur seront communiquées.

L'encadrement de ces structures, pour travailler en cohérence avec la filière, doit travailler en relation avec les cadres techniques, les entraîneurs des pôles espoirs de leur ligue, ou les responsables de la détection nationale. Ce travail en réseau est essentiel à la recherche de dynamique et de cohérence régionale et fédérale.

Les structures de la préfilère sont des lieux propices à la détection et au développement des jeunes talents, dans l'optique d'une intégration en pôle espoir.

Sur le principe des camps d'entraînement des A', il serait opportun de mettre en place des camps estivaux d'entraînement pour les jeunes qui ne sont pas retenus en équipe de France jeune, mais dont le potentiel nous semble intéressant. Ceci leur permettrait de poursuivre leur progression souvent freinée par un temps d'arrêt trop important en été.

La préfilère s'appuie sur ce qui est écrit ci-dessus en termes de structuration (CEP et CRE). La maturité sportive des beach volleyeurs étant un peu plus tardive, la phase de détection peut se dérouler sur des tranches d'âge différentes.

Les beach volleyades, dans l'intérêt de la détection, et en tenant compte du fait que les M15 sont déjà très sollicités par ailleurs, devraient concerner la catégorie des M17. Certains joueurs de cette catégorie auront pu bénéficier d'une formation en « bivalence » dans les pôles espoirs et les CRE. Les autres, de par leur formation en indoor auront acquis des aptitudes qui leur permettront d'être intéressants et opérationnels sur le beach volley.

Ces beach volleyades pourront accueillir les jeunes des ligues régionales mais aussi des pôles espoirs (les beach volleyades et les interpôles de beach volley seraient donc réunis sur un seul et même évènement).

Cette compétition devra pour ne pas être placée en concurrence avec la saison indoor, être planifiée plus tard dans la saison, idéalement mi-juillet.

LES PÔLES ESPOIRS

Les pôles espoirs répondent au cahier des charges de la DTN. Véritable tremplin d'accès au haut niveau, ces structures permanentes permettent de délivrer aux jeunes potentiels une formation de qualité. Ils regroupent l'élite régionale des ligues, et alimentent les pôles France. Le recrutement régional est naturellement privilégié. Cependant, des exceptions pourront être faites, au cas par cas, notamment pour les jeunes issus de ligues régionales dépourvues de pôles espoirs.

Chez les féminines, afin de palier le problème récurrent de catégorie d'âge, l'entrée en pôle espoir se fera un an plus tôt (classe de 4ème). Ceci permettra de mieux prendre en compte l'évolution physiologique des jeunes filles, et aussi de mieux les former avant leurs premières confrontations au niveau international.

La notion de bivalence est conservée au niveau des pôles espoirs. Cela signifie qu'une formation au beach volley doit être dispensée au sein des pôles espoirs. Selon les spécificités, notamment l'équipement d'un terrain beach, les modalités de formation seront adaptées.

Les entraîneurs des pôles espoirs doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue (tant en indoor qu'en beach volley) leur permettant de travailler en cohérence avec les attendus du haut niveau de chaque discipline.

Pour optimiser cette bivalence, nous devons étudier toutes les possibilités de construction et/ou de réhabilitation d'équipement au sein des CREPS pour installer des terrains de beach volley et ainsi permettre une pratique régulière.

En beach volley, sur l'Olympiade, l'objectif est de démarrer une filière à part entière et de labéliser deux structures de niveau régional.

En effet, en plus de la poursuite de la bivalence, il semble que certaines structures soient prêtes et suffisamment structurées pour que la FFvolley initie une filière à part entière pour le beach volley.

Le projet sur l'Olympiade serait de commencer par labéliser 2 structures : une en Bretagne, déjà existante, qui a pu voir le jour grâce à une aide du CNDS équipement et une au CREPS de Boulouris (en cours d'étude). Il s'agirait ici de réhabiliter des terrains de tennis abandonnés pour les transformer en terrains de beach volley. La répartition géographique serait très opportune, et contribuerait à favoriser une dynamique certaine au bénéfice du beach volley.

LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE



La stratégie sur les pôles France indoor :

Compte tenu des éléments exposés dans le chapitre dédié à l'analyse de la précédente olympiade, il a été décidé de renforcer le système de formation sur les 2 pôles France indoor.

Chez les masculins, afin de poursuivre la dynamique des excellents résultats des seniors et de palier aux faiblesses constatées chez les jeunes, 2 niveaux de jeu seront proposés aux joueurs en formation.

- Un niveau de jeu en championnat FFvolley pour les plus jeunes ou ceux dont le niveau de jeu est le plus adapté à ce niveau de championnat.
- Un niveau de jeu en championnat professionnel pour ceux dont l'évolution technique, physique, tactique et mentale le permet.

En effet, outre la formation dispensée tout au long de la semaine, les jeunes joueurs ont besoin, pour se perfectionner de temps de jeu en situation réelle, c'est-à-dire en championnat régulier face aux clubs le week-end. Les jeunes ne pouvant pas rejoindre tous les week-ends leur club, jouent avec le pôle France qui est considéré comme un club en championnat.

Ainsi, cela permettra aussi aux athlètes dont la maturité est plus tardive de continuer à bénéficier d'un réel temps de jeu à haut niveau, ce qui ne serait peut-être pas le cas s'ils rejoignaient un club professionnel à ce niveau de formation.

Ce système permettra aux clubs professionnels de voir évoluer les jeunes du pôle France en situation de jeu réel, et de mieux apprécier leurs qualités pour un recrutement potentiel.

Au niveau de l'encadrement, cette modification a des répercussions directes. En effet, l'encadrement doit logiquement être renforcé. Nous avons donc choisi d'opter pour la stratégie suivante : maintien des entraîneurs actuels + renfort d'un entraîneur officiant aussi dans le staff de l'équipe de France senior. Cela permet aux jeunes et aux entraîneurs de travailler avec quelqu'un qui côtoie au plus près le très haut niveau de performance. Ce principe permet aussi de mettre en place une rotation en fonction de l'évolution du staff des A, et non plus d'être figé.

Chez les féminines, la même logique d'organisation est mise en place.

Les raisons en sont cependant différentes.

Une des principales problématiques chez les féminines est la sortie de filière. Les jeunes filles jouent très peu en tant que titulaire dans les clubs professionnels qui leur préfèrent des joueuses étrangères pour diverses raisons. Ceci a pour conséquence de retarder voire de freiner leur courbe de progression sur une tranche d'âge et un niveau de développement essentiel. En les gardant un peu plus longtemps en pôle et surtout en leur permettant de se confronter aux meilleures joueuses sur un niveau de championnat professionnel, les jeunes françaises auront les moyens de progresser significativement.

Ainsi, deux niveaux de jeu seront proposés, selon les aptitudes et la progression de chacune. Un niveau de jeu en championnat fédéral et un niveau de jeu en championnat professionnel.

L'encadrement sera logiquement revu à la hausse, avec la même logique que pour les masculins : un entraîneur issu du staff des A pour garder une même cohérence de formation, de discours et pour permettre un partage du modèle de performance avec les entraîneurs du pôle France.

D'un point de vue pratique et opérationnel, une licence (type CFCP) devra permettre aux athlètes en formation de pouvoir jouer dans les deux championnats FFvolley ou LNV.

De plus, **le dispositif de licence PES** (et donc PPF maintenant) devra être étendu afin de permettre aux athlètes d'être licenciés en pôle France et dans un club de ligue professionnelle. Cela donnera l'opportunité aux joueurs et joueuses de bénéficier d'une formation sur mesure selon leur progression.

Il sera opportun de proposer un système qui permettra à un(e) joueu(se)r de signer un contrat professionnel de 2 ans avec un club professionnel : la première année, il/elle continue à jouer au pôle France en ligue professionnelle (tout en étant salarié(e) du club). La deuxième année, son niveau de jeu lui permettra d'être performant(e) en club pro. Il/Elle rejoindra donc naturellement l'équipe professionnelle et son club qui est assuré de le/la récupérer à la sortie du pôle France.

Ce système gagnant / gagnant donne une réelle opportunité de formation continue de haut niveau qui est bien sûr bénéfique aux athlètes, mais qui permet aussi aux clubs professionnels de s'investir sur la formation des jeunes différemment (par rapport aux centres de formation). Ce dispositif sera bien sûr réservé aux forts potentiels.

En beach volley, la stratégie d'un centre unique au CREPS de Toulouse est retenue. Il s'agit en effet de réunir sur un même site, les entraîneurs des équipes de France jeunes et seniors, filles et garçons.

L'analyse de la précédente olympiade montre que la dispersion des moyens, humains et financiers, n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

Les deux premières années de l'olympiade, de nouvelles paires se forment et la fédération leur offre la possibilité de sortir sur des compétitions CEV et FIVB. A l'issue de ces deux ans, selon les évolutions des paires et de l'évaluation de leur potentiel, la fédération priorisera sur les plus performantes pour la préparation olympique en elle-même.

LES CENTRES DE FORMATION DES CLUBS PROFESIONNELS : LABEL FÉDÉRAL

En volley-ball, les centres de formation ne sont pas une obligation réglementaire pour les clubs professionnels.

Ces structures sont une suite logique de la formation des jeunes, issus soit des pôles espoirs, soit des pôles France. Leur rôle est principalement de préparer les joueurs et joueuses au passage professionnel.

Pour la filière de formation, et donc la préparation des équipes de France à l'obtention de podiums sur des compétitions de référence, le niveau d'exigence lié à l'agrément ministériel doit être complété par un label fédéral plus spécifique.

Cela permettra un meilleur suivi des athlètes.

Ce label répondra à un cahier des charges qui sera co-construit avec les responsables des centres de formation.

LES ÉQUIPES DE FRANCE

L'objectif des équipes de France est d'atteindre les podiums sur les compétitions de référence. Les moyens mobilisés sur la filière de formation à travers ce PPF devraient permettre aux équipes de France Jeune de répondre positivement à cet objectif. Ces équipes de France sont engagées sur toutes les compétitions de référence, ainsi que sur des tournois concourant à leur préparation.

Pour ce qui concerne les équipes de France A

Indoor Masculins : le staff a été en partie renouvelé. L'entraîneur sélectionneur reste Laurent Tillie. Les résultats obtenus sur la dernière olympiade ont été historiques : premier titre de champion d'Europe et première Ligue Mondiale décrochée. Cependant malgré une qualification obtenue pour les Jeux Olympiques, la performance réalisée n'a pas été à la hauteur des espérances. Les objectifs pour l'olympiade à venir sont de renouveler la présence de l'équipe de France sur les podiums des championnats d'Europe, mais aussi sur les championnats du monde. En revanche, cette fois, outre la qualification aux JO, qui reste une épreuve en elle-même (seules 12 places sont disponibles !), l'objectif est clairement le podium aux Jeux Olympiques de Tokyo. L'organisation en France du championnat d'Europe 2019 en fait un objectif intermédiaire majeur. De plus, l'attribution des Jeux Olympiques à Paris en 2024 permet de travailler sur une planification à long terme.

Indoor Féminines : un projet ambitieux a été initié depuis 2015. Le retour de l'équipe de France sur la scène européenne a été une première étape (inscription sur la Ligue Européenne). Cette année, la FIVB a ouvert les portes du Grand Prix à la France (qui a décroché à cette occasion la 3ème place du groupe C). Un projet à long terme se construit, avec comme objectif principal, le podium aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Beach volley féminin et masculin : quatre portes d'entrée possible aux Jeux Olympiques de Tokyo. En ce début d'olympiade les paires ont été modifiées, et la saison a logiquement été riche en enseignements. Des choix stratégiques vont s'opérer à l'issue de la saison 2018. L'arrivée d'un nouvel entraîneur est envisagée. Ce recrutement, associé à la mise en place du centre unique, devrait permettre l'émergence de performances, qui passent par la qualification aux Jeux Olympiques de Tokyo.

Une problématique récurrente à gérer pour les athlètes investis dans le projet de performance du beach volley : leurs situations socio-professionnelles. Ces athlètes, à l'inverse de ceux qui sont salariés en indoor par les clubs professionnels, ne bénéficient pas d'une situation socio-professionnelle satisfaisante. L'accès pour ces athlètes au dispositif du Pacte de Performance serait une opportunité leur permettant de sortir d'une situation précaire et fragilisante, qui est non propice à la réalisation de performance de haut niveau.



LOGICIEL DE SUIVI DES ATHLÈTES

La formation des athlètes de haut niveau nécessite l'investissement de nombreuses personnes, sur plusieurs années, et souvent dans des structures différentes au fil de leur évolution.

Afin d'optimiser le suivi et l'accompagnement des athlètes, il devenait indispensable de travailler sur la création d'un outil numérique. Cet outil doit permettre aux différents intervenants d'apporter des éléments utiles à la performance, quel que soit leur domaine d'intervention : sportif, médical, scolaire, statistique...

La création de cet outil se fait en partenariat avec l'INSEP et offrira la possibilité de travailler dans la continuité, la cohérence, la recherche de performance. Cet outil facilitera les interactions entre les différents intervenants et les athlètes. A terme, les métadonnées cumulées nous permettront d'apporter une analyse objective sur la construction de la performance et d'en déduire peut-être de nouvelles pistes de travail.

LE SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE

1. NATURE DES EXAMENS MÉDICAUX PRÉALABLES À L'INSCRIPTION ou dans les deux mois suivant cette inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs dits « Projet de Performance Fédéral »

Pour être inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs « Projet de Performance Fédéral », prévues aux articles L.221-2, R221-3 et R221-11 du code du sport, les sportifs doivent effectuer les examens suivants:

1.1) Un examen médical, réalisé selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport, par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant :

- a- Un examen clinique avec interrogatoire, examen physique et mesures anthropométriques
- b- Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
- c- Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
- d- La recherche indirecte d'un état de surentrainement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la SFMES

NB : à la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologiques et diététiques mentionnés au 1) pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

1.2) Un électrocardiogramme de repos avec compte-rendu médical

A ce « socle commun », nous souhaitons rajouter les examens suivants pour ce bilan initial :

- 1.3) Une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites.
- 1.4) Une échocardiographie trans-thoracique de repos avec compte rendu médical.

2. NATURE ET PÉRIODICITÉ DES EXAMENS DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE, pour les sportifs inscrits sur la liste des Sportifs de Haut Niveau (SHN) et sportifs dits « Projet de Performance Fédéral » (PPF) :

Le suivi médical (SMR) sera identique pour les deux groupes de sportifs (SHN et PPF) mais nous différencierons cette surveillance médicale, selon l'âge des sportifs concernés (sportifs mineurs <18 ans et sportifs majeurs >18 ans), en conservant pour les mineurs, le principe d'une deuxième visite médicale de contrôle (dite visite 2).

A.- Le contenu des examens permettant la surveillance médicale des sportifs mineurs visés à l'article L. 231-6 du code du sport comprend :

1°) deux fois par an :

a) Un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant:

- un entretien,
- un examen physique,
- des mesures anthropométriques,
- un bilan diététique suivi de recommandations avec le recours si besoin à un(e) diététicien(ne),
- la recherche de signes de surentraînement (par questionnaire notamment),
- une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites.

b) Un bilan psychologique réalisé, lors d'un entretien spécifique, par un médecin ou par un psychologue sous responsabilité médicale. Ce bilan psychologique visera à :

- détecter des difficultés psychopathologiques et des facteurs personnels et familiaux de vulnérabilité ou de protection,
- prévenir des difficultés liées à l'activité sportive intensive,
- orienter vers une prise en charge adaptée si besoin.

2°) une fois par an :

- un électrocardiogramme de repos avec compte rendu médical,
- un bilan dentaire.

3°) Une fois tous les quatre ans :

- Une échocardiographie transthoracique.

Les examens prévus une fois par an, ne seront pas réalisés une nouvelle fois chez un même sportif, s'ils ont déjà été effectués, la même année, lors du bilan médical initial prévu pour l'inscription sur les listes.

B.- Le contenu des examens permettant la surveillance médicale des sportifs majeurs visés à l'article L. 231-6 du code du sport comprend :

1°) Une fois par an :

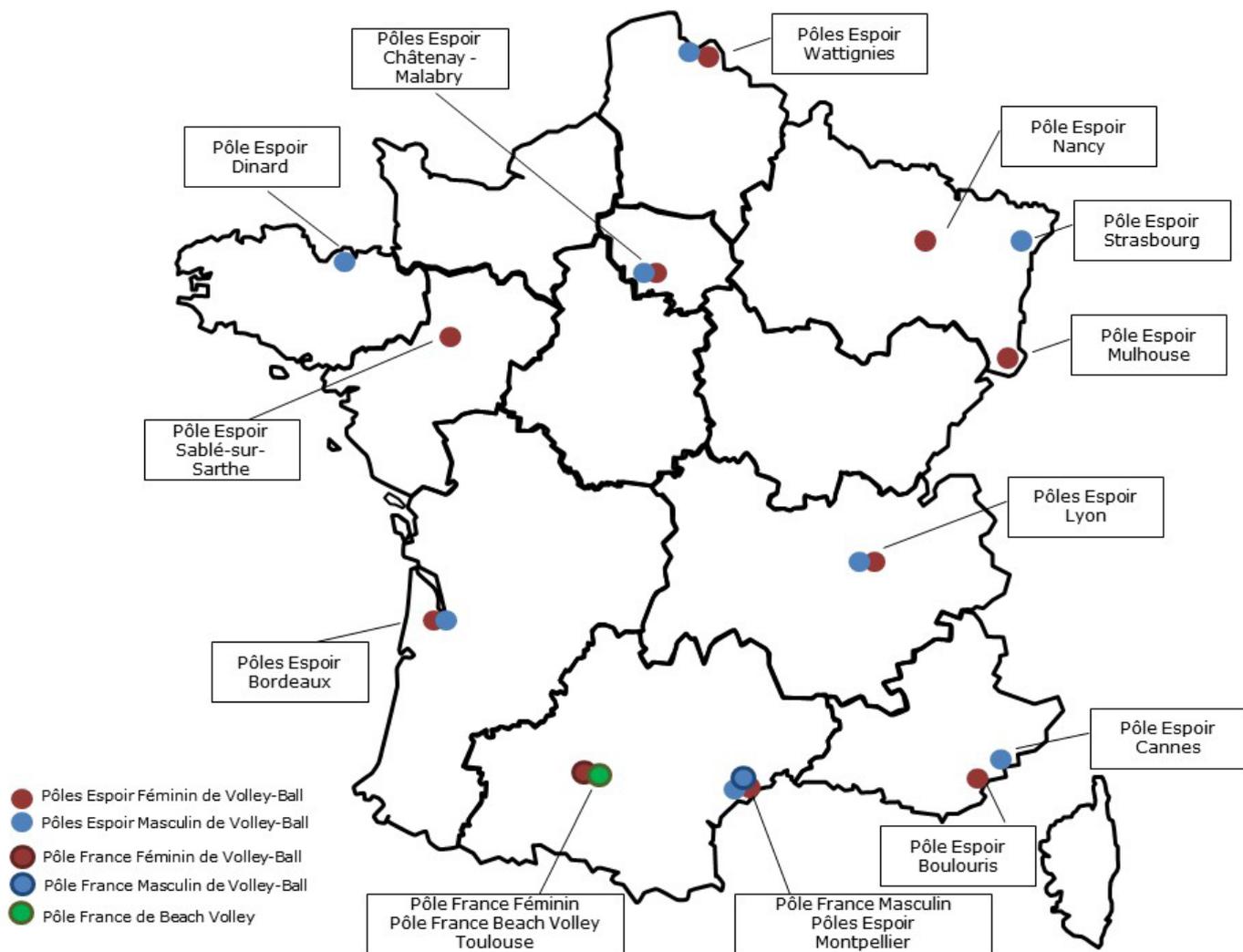
- a) Un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant
- un entretien,
 - un examen physique,
 - des mesures anthropométriques,
 - un bilan diététique suivi de recommandations avec le recours si besoin à un(e) diététicien(ne),
 - la recherche de signes de surentrainement (par questionnaire notamment),
 - une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites.
- b) Un examen électrocardiographique de repos avec compte rendu médical.
- c) Un bilan psychologique réalisé, lors d'un entretien spécifique, par un médecin ou par un psychologue sous responsabilité médicale.

2°) Une fois tous les quatre ans :

- Une échocardiographie transthoracique

Les examens prévus une fois par an, ne seront pas réalisés une nouvelle fois chez un même sportif, s'ils ont déjà été effectués, la même année, lors du bilan médical initial prévu pour l'inscription sur les listes.

LA CARTOGRAPHIE DES PÔLES



CONTEXTE

La FFvolley a obtenu la délégation ministérielle de la discipline « volley assis » depuis le 1er janvier 2017. La Fédération porte le projet du Haut Niveau avec comme objectif d'une équipe de France masculine et une équipe de France féminine pour les jeux paralympiques 2024 à Paris. Tokyo 2020 ne peut être considéré comme un objectif mais comme une étape.

Au sein de la Direction Technique Nationale, une cheffe de projet a été nommée et collabore avec une élue chargée de mission du bureau exécutif fédéral sur le dossier du volley assis.

Une commission fédérale volley assis (CFVA) a été créée. Des licences spécifiques « compétition para-volley » ont été mises en places avec l'option « volley sourd » ou « volley assis » ainsi que leur pendant en loisir.



ACCÈS AU SPORT DE HAUT NIVEAU

1. DÉTECTER ET/OU IDENTIFIER DES POTENTIELS DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU EN SITUATION DE HANDICAP, GÉNÉRATION 2024

La détection des joueur(se)s se fera au sein des clubs fédéraux où des sections se mettent en place. Une communication nationale interne et externe a démarré avec l'intégration du volley assis dans la campagne de rentrée vers les clubs de la fédération.

La cheffe de projet coordonne la détection en s'appuyant sur un maillage territorial composé d'un réseau de différents acteurs. Leur grande majorité a suivi une formation fédérale d'entraîneurs, sur des animations soit en tant que joueur(se)s soit en tant qu'entraîneurs sur les stages du Groupe France.

1.1. Actions de promotion et d'information

Une large campagne d'information sera organisée via les réseaux des professionnels de l'appareillage, des associations de personnes amputées et de la rééducation fonctionnelle.

L'information portera notamment sur le handicap minimum et le niveau de jeu dans les clubs de la FFvolley.

Deux à trois opérations promotionnelles de grande envergure avec le Groupe France seront mises en place chaque année afin de faire connaître l'activité au plus grand nombre et suscité des vocations (en 2017: démonstration lors des finales à Coubertin de la Ligue Nationale de Volley, démonstration et initiation lors des Journées Olympiques aux Invalides, opération Sentez-vous Sport à la Villette).

Une nouvelle action de détection basée sur l'organisation de tournois « à la mêlée » : format de tournoi particulièrement adapté aux sports collectifs paralympiques émergents. Chacun s'y rend à titre individuel. Les équipes sont composées sur place. Elles sont ensuite recomposées à la mi-journée afin de démarrer un deuxième tournoi avec un rééquilibrage des niveaux en fonction des observations des joueur(se)s.

1.2. Actions de structuration

Les axes de développement majeurs :

- *Le maillage territorial : ouverture de sections au sein des clubs*
- *L'offre de pratique régulière : créneaux ouverts à la pratique du para-volley*
- *L'augmentation du nombre de licenciés*

Un Challenge national sera créé dès 2018 avec un règlement incitatif (7 journées de compétition, avec des finales donnant des points de classement et des points de participation). Les journées sont indépendantes les unes des autres. Une personne au minimum en situation de handicap par équipe de 4 joueur(ses) mixte est nécessaire à la participation des équipes.

Un partenariat structurant avec le CNSD :

Une convention est mise en place avec le Centre National des Sports de la Défense. Ce travail avec le CNSD présente un aspect particulièrement intéressant au regard de la détection. En effet, des blessés militaires présentent chaque année une équipe nationale volley assis aux Invictus Games.

Par ailleurs, le projet avec CNSD en fait le centre national de volley assis dans un futur proche pour des regroupements ponctuels et réguliers.

D'autres conventions sont en projet avec d'autres institutions comme :

- la FF des Sports d'Entreprise
- l'association nationale «Premiers de cordée»
- des centres de rééducation fonctionnelle comme à Berck

2. ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES SPORTIFS À POTENTIEL

Il existe deux classifications permettant de jouer au niveau international dans une compétition officielle :

- les « D » Disabled ont un handicap reconnu à 100%, comme par exemple une amputation
- les « MD » Minimally Disabled ont un handicap reconnu à moindre niveau, comme par exemple une limite de flexion articulaire. Seulement deux MD sont autorisés dans l'équipe et un seul sur le terrain en même temps.

La kinésithérapeute du Groupe France va devenir le classificateur officiel (national et international surtout).

Dans un premier temps, il n'y aura pas de réelle classification restrictive au niveau national pour permettre le développement de l'activité ; seuls ceux du groupe France seront suivis à ce niveau. Donc la gestion de la classification nationale et internationale ne se fera pas sur le même plan.

Une fois détectés, les potentiels haut-niveau sont regroupés en stage tous les trimestres.

Le collectif national identifié participe à des tournois internationaux régulièrement ou des matchs amicaux à l'occasion des regroupements.

Un suivi de leur entraînement en club est réalisé sous la responsabilité de l'entraîneur en responsabilité.

3. FORMATION

Les joueur(se)s s'entraînant principalement en club, la priorité doit être donnée sur la formation de leurs entraîneurs. Ceux-ci sont donc systématiquement invités à participer aux stages du collectif France. Des sessions de formation sont aussi régulièrement organisées sur le territoire afin de proposer aux entraîneurs de clubs de s'initier à l'encadrement de cette pratique.

Dans la nouvelle architecture des formations de la FFvolley, deux niveaux de formation seront mis en place pour les entraîneurs :

- 2 formations annuelles d'entraîneurs de niveau 1 volley assis en 12h (2 jours) avec apports théoriques et pratiques correspondant à un module du diplôme d'entraîneur régional
- 1 formation annuelle d'entraîneurs de niveau 2 volley assis en 30h (4 jours) avec apports théoriques et pratiques correspondant à un module du diplôme d'entraîneur national.

4. ÉVALUER

L'augmentation du nombre de sections, de pratiquants et de licenciés sera l'indicateur sur l'olympiade. Pour les licenciés, 3 types de licences volley assis possible :

- la licence compétition para-volley – volley assis. C'est celle-ci qui sera importante pour le PPF.
 - la licence compet'lib option volley assis pour faire de la compétition d'un niveau inférieur localement et en loisir
 - la licence volley pour tous avec option volley assis pour s'entraîner uniquement, sans compétition.
- Le nombre de joueur(se) du Groupe France hommes et femmes devra aussi augmenter afin de séparer les groupes d'entraînements masculins et féminines mais aussi de créer une équipe réserve.

PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE

1. MODALITÉS DE SÉLECTION AUX JEUX PARALYMPIQUES

A titre indicatif, 8 places au total pour se qualifier aux jeux paralympiques de 2020 :

- 2 places pour les 2 meilleures équipes des Championnats du Monde 2018
- 1 place pour l'équipe du pays hôte
- 1 place pour le premier (pas encore qualifié) de chaque championnat de zone de 2019 (Europe, Asie, Afrique et Amérique du Sud)
- 1 place pour l'équipe vainqueur du tournoi de qualification de 2020

2. ENCADREMENT DES COLLECTIFS

Le niveau actuel du groupe France est logiquement éloigné du haut niveau international car nous venons de démarrer l'activité. Nous sommes une nation émergente dans la discipline.

L'objectif de la fédération est d'atteindre le podium des tournois internationaux « new nations » d'ici 2019 puis de rentrer dans le circuit des compétitions internationales à partir de 2019/2020.

Le staff est composé de membres bénévoles à ce jour avec un groupe élargi d'entraîneurs investis et un entraîneur principal à sa tête, un préparateur physique et une kinésithérapeute.

Aucun entraîneur n'a d'expérience du niveau international. Par contre, ils encadrent du volley assis depuis plusieurs années. La kinésithérapeute, également le classificateur, jeune diplômée sortant major de sa promotion, rentre dans une spécialisation de kiné du sport et parle couramment anglais (ce qui est indispensable pour rentrer dans le cursus de formation de la classification internationale).

Depuis le début du programme, des entraîneurs de haut niveau étrangers sont conviés pour apporter leur expertise auprès de notre encadrement lors des stages et des compétitions.

De plus, au fil de la structuration de cette activité, l'objectif est de professionnaliser le staff, pour favoriser leur disponibilité au bénéfice de la performance.

Au niveau des joueur(se)s, comme pour les internationaux valides, ils signeront une charte, pour formaliser leur engagement moral dans le projet.

3. LE COLLECTIF FRANCE AU DÉMARRAGE DU PROGRAMME

Chez les masculins nous avons sélectionné 10 joueurs:

- 5 joueurs amputés d'un membre inférieur (3 fémoral, 2 tibial)
- 2 hommes qui ont été atteints de la poliomyélite jeune avec les membres inférieurs très affaiblis)
- 1 joueur ayant un bras manquant de naissance, avec une petite main au niveau du coude
- 1 joueur en fauteuil roulant
- 1 joueur ayant un problème de mobilité d'épaule

Au niveau des féminines, 4 joueuses :

- 1 joueuse en fauteuil roulant
- 1 joueuse amputé d'un membre inférieur, en fauteuil également
- 1 joueuse ayant un problème de marche
- 1 joueuse ayant un problème au niveau du visage

Les différents axes de développement et de structuration décrits précédemment devraient nous permettre à la fin de l'olympiade d'augmenter significativement de nombre de pratiquants. Nous serons alors en mesure d'étoffer ce groupe France, et de mettre en place des critères de sélections plus drastique en vue d'un parcours compétitifs plus exigeant sur l'olympiade suivante.

Les stages du collectif France se feront soit au CNSD soit dans des clubs volley « référents paralympiques » avec un nombre de stages qui augmentera au fur et à mesure sur l'olympiade ainsi que des confrontations avec les nations européennes.

4. MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

L'assiduité sur l'ensemble des stages nationaux.

L'augmentation du nombre de joueur(se)s dans le Groupe France.

L'augmentation du niveau de jeu des joueur(se)s individuellement et collectivement

Engagement du suivi des plannings d'entraînement

Par ailleurs, le respect de la charte est un élément essentiel dans le respect des valeurs de ce projet qui démarre. Les valeurs du paralympisme sont bien entendu incluses dans la charte :

Courage : Repousser sans cesse ses propres limites

Détermination : Organiser sa vie autour du projet sportif prioritaire

Inspiration : Montrer l'exemple, transmettre

Egalité : Ne pas tricher, bousculer les idées reçues



PRÉAMBULE :

Depuis de nombreuses années, on constate chez les féminines un manque évident de résultats probants :

- Aucune médaille en championnat d'Europe
- Aucune médaille en championnat du monde
- Aucune qualification aux Jeux Olympiques

Au début de la saison internationale 2017, la France était 44ème au ranking mondial.

Ce constat d'échec, à l'heure où Paris est la ville organisatrice des Jeux Olympiques en 2024, n'est plus supportable.

De nombreux débats ont eu lieu, beaucoup d'analyses et d'échanges qui aboutissent systématiquement à la même conclusion.

> Il est urgent :

- d'améliorer notre système de formation en y associant l'ensemble des acteurs du volley-ball français
- d'investir fortement et durablement sur les programmes des équipes de France.

Cet investissement sans précédent est aujourd'hui apporté par la fédération. Un programme ambitieux et structuré peut enfin se mettre en place.

Le projet intègre les deux axes de développement précédemment cités, qui sont étroitement liés.



LA FILIÈRE DE FORMATION DES JOUEUSES

1- OPTIMISER LA FORMATION INITIALE DES JEUNES FILLES

Beaucoup d'études montrent que le travail de la force chez les jeunes filles doit se faire, pour un rendement efficace à long terme, dans les 6 mois qui suivent le pic de puberté. Pourquoi ce travail est-il si important dans le modèle de performance du volley-ball ? Car il impacte directement la qualité de saut (détente), dont on comprend aisément l'importance en volley-ball.

Si on considère que la moyenne de ce pic de puberté se situe à 12 ans chez les jeunes filles, on sait alors qu'il faut optimiser le travail de la force entre 12 et 13 ans.

A cet âge-là, les filles ne sont pas encore entrées dans nos structures pôle espoirs.

Où sont-elles ? En club bien sûr, et pour les meilleures elles sont regroupées au sein des CRE.

Or, on sait que l'équipe de France qui jouera en 2024 les Jeux Olympiques, a aujourd'hui entre 12 et 20 ans.

Une partie de la stratégie de performance doit donc être mise en place chez les très jeunes catégories.

De plus, en donnant dès le départ de meilleures chances aux jeunes filles de performer en équipe de France Jeune, on leur donne aussi plus de chance de réussir en équipe de France senior.

2- ADAPTER L'ENTRÉE DANS LA FILIÈRE

Compte tenu des catégories internationales, et du développement physique des jeunes filles, la filière de formation doit évoluer, et recruter un an plus tôt les joueuses dans les pôles espoirs.

Nous allons donc rajeunir d'un an l'entrée dans la filière de formation, en pôle espoir.

Ainsi, le développement des qualités physiques des jeunes filles sera optimisé au regard de leur développement pubertaire.

Cette réforme sera mise en place dès la rentrée 2018.

Par ailleurs, un regard particulier devra être porté sur les jeunes filles des CRE. Ainsi, les entraîneurs des pôles espoirs et France, auront intégré dans leur lettre de mission, un travail sur les CRE :

- mise en place d'une batterie de tests physique dès les stages de la Toussaint 2017, avec suivi des évolutions des joueuses à potentiel
- formation des entraîneurs des CRE pour leur transmettre les compétences nécessaires à la formation physique des jeunes filles

3- REGROUPER AU PÔLE FRANCE DE TOULOUSE LES MEILLEURES POTENTIELLES

Dès la catégorie cadette, les meilleures jeunes filles seront invitées à intégrer le pôle France. Les juniors pourront être conservées au pôle après leur BAC si leur formation sportive n'est pas complètement aboutie. Ainsi, elles ne s'engageront en club professionnel qu'une fois leur maturité sportive atteinte.

4- ORGANISER DEUX NIVEAUX DE JEU AU PÔLE FRANCE

En complément de leur formation sportive, les joueuses ont besoin d'acquérir de l'expérience en condition réelle de jeu, donc en championnat.

- Un premier niveau de jeu sera proposé pour les plus jeunes en championnat fédéral (N2 ou Elite selon le niveau des générations)
- Un deuxième niveau de jeu en Ligue A pour les plus mûres (ceci n'est envisageable que grâce à la volonté affichée de la LNV de contribuer, à son niveau, à la réussite du projet féminin. Cela sera formalisé à l'occasion de la signature de la convention entre les 2 institutions)

5- RENFORCER DE L'ENCADREMENT AU PÔLE FRANCE

Aujourd'hui deux cadres techniques entraînent les filles du pôle France avec le renfort d'une préparatrice physique.

A partir de la rentrée 2017, un salarié fédéral viendra renforcer l'effectif du staff.

En septembre 2018, un salarié supplémentaire ou cadre technique complètera définitivement l'équipe d'encadrement. Ainsi le staff renforcé, sera en mesure de dispenser une formation plus performante.

Rétro-planning du renforcement de l'encadrement

Sept 2016 : 2 entraîneurs volley + ½ tps Prep physique

Sept 2017 : 3 entraîneurs volley + ½ tps plein Prep physique + 1 stagiaire en formation

Sept 2018 à 2024 : 4 entraîneurs volley + ½ tps Prep physique + 1 stagiaire en formation

6- TRANSMISSION DU SAVOIR

Nous prévoyons la prise en charge d'un stagiaire en formation pour renforcer l'équipe d'encadrement, et travailler sur la transmission des connaissances et compétences. Chaque année, un stagiaire différent pourra bénéficier de cette opportunité.

La philosophie concernant les missions des entraîneurs est de faire en sorte de diffuser la dynamique du pôle France sur l'ensemble de la filière. Chaque entraîneur du pôle devra assumer en parallèle, une mission complémentaire au sein de la filière :

- Coordination du secteur féminin
- Formation de cadre
- Suivi technique et physique des potentielles
- Entraîneur EDF Jeune

7- RENFORCER LE PÔLE FRANCE EN TANT QUE CENTRE DE RESSOURCE DE RÉFÉRENCE

A l'instar de ses homologues masculins, le secteur féminin instaurera les camps d'entraînement des A'. Ceci permettra aux joueuses à potentiel et aux jeunes espoirs non retenues en sélection nationale de continuer à travailler durant la période estivale. Ainsi, le sélectionneur des A, peut en cas de besoin « puiser » dans ce réservoir opérationnel durant la saison internationale, et les non sélectionnées poursuivent leur progression dans l'optique d'un projet à long terme.

Ces stages sont des occasions intéressantes pour permettre aux entraîneurs de se regrouper et travailler ensemble dans le cadre de ce qu'on peut appeler « Les universités d'été ». Cet espace privilégié pour la formation continue des entraîneurs devrait permettre à l'ensemble de la filière de progresser.

Le site du pôle France et du CREPS de Toulouse renforce cet esprit de formation et de site d'excellence sportive.



Le classement de la France au ranking n'est pas acceptable. Aussi, en plus de la réforme programmée sur la formation des joueuses, il était important et complémentaire d'agir également sur l'équipe de France.

Du fait de son manque de résultat, la fédération a longtemps eu tendance à considérer le programme de l'équipe de France féminine comme une variable d'ajustement budgétaire. Ainsi, on a constaté un manque évident de continuité dans les différentes actions qui ont pu être engagées. Cela impacte directement les résultats. Mais aussi, ces diverses désillusions ont affectées le secteur féminin depuis des décennies.

Pour agir efficacement, le projet doit s'inscrire dans la durée

Dès son arrivée en 2016, le président a décidé de relancer l'équipe de France féminine :

- En 2016, l'équipe de France a participé de nouveau à la Ligue Européenne après 3 ans d'absence. Le nombre de journées de stage a été considérablement augmenté.
- En 2017, suite à sa réélection, le président Eric Tanguy, qui avait inscrit le projet féminin dans son programme, renforce encore la saison des filles. Le staff est renouvelé (Félix André, vainqueur de la Coupe de France avec son club en 2017), et Laurent Delacourt (qui renforcera le pôle France à Toulouse dès septembre 2017), dans l'optique d'une cohérence performante entre la filière de formation et l'équipe de France. Enfin, une collaboration est mise en place avec un entraîneur de renommé dont le palmarès et les compétences sont unanimement reconnus.

L'équipe de France a été rajeunie afin de travailler dès maintenant, avec la Génération 2024. Les Bleues se sont classées 3èmes de leur groupe en Grand Prix et participent à la Continental Nations League l'an prochain (2018).

Enfin, la fédération a participé aux Universiades à Taipei, et termine 7ème. Ceci rentre également dans une politique de rapprochement avec le monde scolaire (détection et développement).

- En 2018, un entraîneur de renommée internationale sera engagé afin de renforcer la cohérence et la pertinence du projet. Il sera le chef du projet « Génération 2024 » ; en plus de la responsabilité d'entraîneur de l'équipe de France A, il sera en charge de la formation continue des entraîneurs de la filière de formation féminine. Il sera ainsi le garant de la cohérence et de la qualité des contenus de formation des joueuses.
- En 2019, l'équipe de France doit pouvoir se qualifier pour les championnats d'Europe. La nouvelle formule du championnat d'Europe (4 poules de 6) permet de se fixer comme premier objectif de sortir des poules et d'atteindre les 1/8ème de finale. Cela validerait une montée en puissance du niveau de jeu des Françaises ainsi que la première partie du projet.
- Entre 2020 et 2024 : se qualifier à la Challenger League régulièrement et accéder à la VolleyBall Nations League, participer au championnat du monde, viser les demi-finales des championnats d'Europe. Continuer de progresser au ranking mondial, pour figurer dans les 12 meilleures équipes mondiales à l'approche des JO de Paris.

Conclusion

Les joueuses espèrent depuis plusieurs générations, que la Fédération, avec le soutien du Ministère des sports, leur donne une véritable chance de performer.

- *Ce projet s'inscrit sur la durée.*
- *Ce projet est structurant au regard de la formation.*
- *Ce projet est performant au regard des exigences du sport de haut niveau.*

Les volleyeuses seront prêtes pour défendre les couleurs de la France aux Jeux Olympiques de Paris en 2024, si on leur donne les moyens. Elles méritent que nous leur accordions notre confiance, notre considération. Elles ont légitimement le droit de bénéficier enfin d'un programme crédible.

Que ce soit les Antilles, l’Ile de la Réunion ou la Nouvelle Calédonie et Tahiti, ces territoires sont passionnés par le volley-ball. La pratique y est très importante. L’éloignement est bien-sûr une difficulté majeure pour intégrer nos ligues dans la dynamique fédérale. Aussi, de nombreuses actions ont été menées afin que l’ensemble de nos licenciés soit intégré au projet fédéral. En ce début d’Olympiade, la FFvolley a signé une convention prometteuse avec la fédération de Tahiti qui nous permet d’envisager un partenariat bénéfique pour le PPF de la FFvolley.

Dynamique compétitive :

Ainsi, une politique particulière de soutien est développée sur le niveau des compétitions nationales. C’est grâce à ce volontarisme qu’en 2017, la FFvolley a proposé aux clubs métropolitains de Nationale 3 et Nationale 2 de retrouver les équipes championnes d’Outre-mer, lors des phases finales qui se sont tenues en Ile de France. Au total, 13 équipes Outre-mer ont été accueillies (7 masculines et 6 féminines)

L’objectif était de déterminer le champion de France (métropole et Outre-mer).

Pour les plus jeunes :

Chez les plus jeunes, chaque année, la fédération réserve des places à des équipes d’Outre-mer pour les volleyades. La fédération invite les équipes, et leur permet ainsi de participer à cette grande fête du volley pour les jeunes. Cela permet aussi à nos entraîneurs de voir ou revoir des potentiels qu’ils ont plus rarement l’occasion d’observer.

Détection / formation :

La DTN, via les cadres techniques en charge de la détection, effectue un suivi pluriannuel dans les territoires d’outre-mer. Chaque visite est l’occasion de rencontrer de nombreux clubs et comités. Ces visites sont aussi l’occasion d’actions de formation des entraîneurs, et d’entretien du réseau local. Les cadres techniques sont missionnés indifféremment sur des actions indoor et beach volley.

Individualisation :

Enfin, la fédération a créé une licence PES, qui permet aux joueurs intégrant des structures de formation métropolitaine de bénéficier d’un système de double licence. Ainsi, les jeunes peuvent parfaire leur formation de la semaine en jouant dans une équipe de club de proximité le week-end, sans perdre l’attache de leur club formateur.

6 DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

volley ball

Aux championnats du monde et d'Europe ainsi qu'aux Jeux Olympiques, la durée du tournoi est d'environ 2 semaines, consistant en 7 à 10 matchs jusqu'à la finale en fonction des formats.

Les exigences du volley-ball à haut niveau requièrent des qualités physiques, techniques, tactiques et mentales reconnues. Nous pouvons les traduire par une aptitude à répéter et produire des réponses individuelles optimales à des situations d'opposition et de coopération brèves et variables avec ses coéquipiers.

Ces réponses nécessitent la production de mouvements de puissance élevée et maximale avec de très courts intervalles de récupération.

beach volley

Le format de compétition aux Jeux Olympiques se déroule sur 2 semaines, aux championnats du monde sur 10 jours.

Les exigences du beach volley à haut niveau requièrent des qualités physiques, techniques, tactiques et mentales reconnues. Nous pouvons les traduire par une aptitude à répéter et produire des réponses individuelles optimales à des situations d'opposition et de coopération brèves et variables avec son coéquipier.

Le beach volley étant un sport d'extérieur, les paramètres environnementaux (vent par exemple) mobilisent la capacité d'adaptation des athlètes.

Ces réponses sont apportées par la production de mouvements de puissance élevée et maximale avec de très courts intervalles de récupération.

La surface de jeu (sable) mobilise de manière importante la capacité aérobie des athlètes. De plus, cette surface demande une forte capacité à gérer l'instabilité des appuis.

CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA DÉTECTION

> **Facteurs anthropométriques**

Taille, poids, rapports segmentaires, rapports entre les tissus musculaires et adipeux, centre de gravité du corps, harmonie des proportions.

> **Capacités physiques**

Vitesse de réaction et d'action motrice, endurance-vitesse, endurance-force, force dynamique et statique, souplesse, coordination.

> **Capacités physiologiques**

Puissance et endurance aérobie et anaérobie.

> **Capacités motrices**

Equilibre, perception spatio-temporelle, manipulation d'objets et de balles, expression rythmique, sens de la glisse.

> **Capacités sportives**

Créativité, sens de l'observation, capacité d'analyse, d'apprentissage, d'adaptation et d'anticipation, tactique, intelligence motrice.

> **Capacités psychologiques**

Concentration, application, assiduité à l'entraînement, persévérance, acceptation de la difficulté, endurance psychologique et motivation, stabilité psychique, maîtrise du stress.

> **Relations sociales**

Acceptation du rôle joué dans l'organisation de l'équipe, rapports entraîneur/entraîné.

LES PERSONALITÉS À IDENTIFIER...



LE LEADER/MENEUR

LE COMPÉTITEUR

LE JOUEUR AUTONOME

LES COMPORTEMENTS À OBSERVER...



LE GUERRIER

L'ALTRUISTE

LA FORCE TRANQUILLE

STRATÉGIE FÉDÉRALE

Les principales pistes de développement de la détection reposent sur deux axes, déjà évoqués dans la description de l'échelon 1 du PPF « accès au sport de haut niveau » :

- **ACTIONS CIBLÉES EN DIRECTION DES NON LICENCIÉS FÉDÉRAUX.**
- **ACTIONS AUPRÈS DES LICENCIÉS**

Par ailleurs, une stratégie de renforcement des relations avec les territoires ultra-marins est nécessaire. Les deux cadres techniques spécifiquement missionnés sur cette thématique de la détection effectueront un suivi renforcé sur ces territoires (visites, animation du réseau local, formation des entraîneurs).

Pour que la détection des jeunes talents soit une réussite, les conditions à respecter :

- * ***réseau activé et entretenu par une bonne communication***
- * ***réseau en éveil et actif sur son territoire pour repérer les profils***
- * ***organiser des stages de regroupements nationaux des potentiels repérés***
- * ***investir des nouveaux territoires dans lesquels le réseau est peu présent***
- * ***investir et animer le réseau scolaire***
- * ***harmoniser, planifier, centraliser les tests effectués sur le territoire***

L'orientation des forts potentiels est aussi une clé importante dans la réussite des projets individuels. Les aider à choisir l'activité pour laquelle ils ont des prédispositions et leur donner envie d'intégrer le processus de formation le plus adapté qui les mènera à la pratique du haut niveau. Cela nécessite un travail important de communication et de pédagogie auprès des familles. Notre structuration permet une orientation dans des structures de proximité, garant du respect de l'équilibre du jeune athlète entre l'environnement familial, son club support et ses proches.

Pour que l'orientation des jeunes talents soit une réussite, quelques conditions incontournables :

- **Un projet partagé par l'ensemble des acteurs** : le (la) jeune concerné(e), la famille, les parents, l'école, les éducateurs, le club, les entraîneurs
- **Un choix déterminé par le projet de l'athlète**
- **S'appuyer sur une organisation nationale bien structurée** : entraîneurs qualifiés, structures identifiées, respect du double projet

1- MODALITÉS DE DÉCISIONS ENTRE ÉLUS/TECHNICIENS

La communication entre les élus et la DTN est permanente. Outre les réunions institutionnelles (bureau, CA, AG) les échanges au quotidien, notamment au siège de la fédération sont constants. Un référent DTN est présent sur les réunions d'une grande majorité de commissions fédérales, ce qui permet là encore un partage de l'information et des moments propices aux échanges d'idées. Des experts, choisis par la DTN, pourront être sollicités afin d'exposer des projets aux élus lors des différentes sessions de travail et/ou de prise de décision.

Par ailleurs, le président a nommé des conseillers autour de lui qui ont vocation à confronter de manière constructive l'action de la DTN (DTN, DTN adjoints, chefs de secteur) avec le projet fédéral.

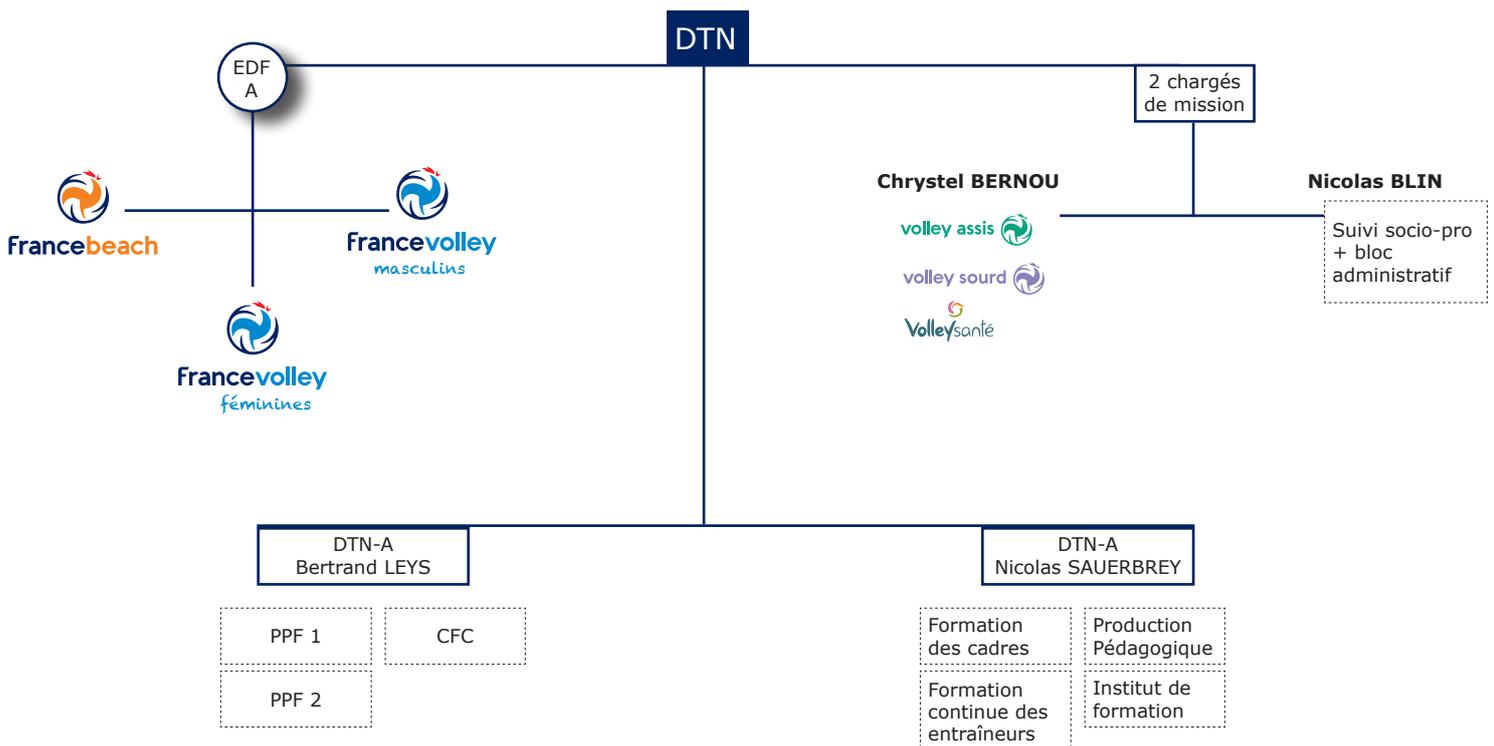
Les relations de travail entre le président et la DTN sont quasi quotidiennes, quel que soit le canal de communication (téléphone, mail, entretien).

La DTN invite également systématiquement le président au colloque des cadres techniques.

Pour ce qui concerne les sélections des équipes de France :
Le sélectionneur soumet à la DTN la liste des sélectionnés, pour validation.

2- MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORITÉ FONCTIONNELLE DU DTN

ORGANIGRAMME



RÉFÉRENT(S) SECTORIEL(S) DU PROJET DE PERFORMANCE ;

- * Chef du secteur indoor masculin : Marc Francastel
- * Chef du secteur indoor féminin : Jacques Béraud
- * Chef du secteur beach volley : Christophe Victor
- * Chef de projet numérique : Arnaud Bessat
- * Responsable de la détection féminine : Philippe Marta
- * Responsable de la détection masculine : Johann Morel

MODALITÉS DE DÉCISIONS ENTRE TECHNICIENS ;

Chaque responsable anime et organise son secteur, en lien avec la DTN et les DTN A pour veiller à la cohérence du projet de performance fédéral.

Des réunions de coordination se tiennent régulièrement.

MODALITÉ DE MANAGEMENT (RECRUTEMENT, SUIVI, ÉVALUATION DES CADRES, RECONNAISSANCE, RECONVERSION)

Des réunions DTN seront très régulièrement organisées. L'objectif, outre le partage et la circulation de l'information, est de débattre ensemble des orientations techniques, de l'avancement des projets et de leur cohérence au regard du projet fédéral.

Chaque chef de secteur dispose d'un budget de fonctionnement afin de réunir aussi régulièrement les collègues de son secteur pour coordonner les actions.

Dès 2017, l'ouverture de 2 postes au concours a été privilégiée. D'autres recrutements sont faits sur la base de CPO contractuels, dans l'optique d'un apport de richesse technique ponctuel, sans installation à long terme sur site.

L'évaluation des cadres est réalisée au regard de leur lettre de mission et de la réussite des projets engagés.

3- STRATÉGIE D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DES ENTRAÎNEURS DE HAUT NIVEAU ET DE TRANSMISSION DE LEUR SAVOIR

Un des axes qui sera développé sur les années à venir est la formation continue des cadres techniques (comme vu précédemment).

4 - DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FÉDÉRAL DES ENTRAÎNEURS :

Création d'un groupe de réflexion composé d'experts de la discipline et d'experts de la performance extérieurs à la discipline. L'objectif de ce groupe est d'identifier les différents facteurs qui contribuent directement à la performance et de proposer des axes concrets de travail. Les thèmes suivants pourraient être abordés en priorité :

- débriefing des compétitions
- analyse de la performance
- management d'équipe
- la performance dans le contexte des JO
- formation des entraîneurs de haut niveau
- planification des projets individuels des athlètes

Cette liste non exhaustive a vocation à évoluer en fonction des besoins et des observations.

5 - DISPOSITIF ET PROJETS « RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT » ET ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE (EN PRÉCISANT LE RÉFÉRENT INNOVATION / HAUTE PERFORMANCE ET SA QUOTITÉ DE TRAVAIL) :



Cette cellule a vocation à coordonner le travail de préparation physique sur les différentes structures de formation des athlètes d'une part, et à mener des projets de recherche dans l'optique de la haute performance d'autre part.

Le développement de la performance demande une expertise importante, notamment dans le domaine de la préparation physique.

Il est scientifiquement admis que les qualités physiques doivent être prioritairement développées à certaines périodes clés de la croissance. Les bouleversements physiologiques liés à cette période impliquent de la part des entraîneurs une grande vigilance quant au choix des axes de travail.

La cellule a vocation à accompagner les entraîneurs des structures de la préfilère, de la filière et des équipes de France, et à suivre les potentiels ciblés par les sélectionneurs des équipes de France.

CHAMPS D'INTERVENTION :

- cohérence de la programmation de l'entraînement
- qualité de la préparation physique chez les jeunes athlètes
- prévention des blessures, en relation avec les médecins et kinés
- veille scientifique
- formation des cadres techniques et entraîneurs de la préfilère
- colloque annuel PP / Médical
- suivi des internationaux (A)
- suivi des potentiels
- récupération

COMPOSITION DE CETTE CELLULE :

- Olivier MAURELLI, coordonnateur national de la préparation, référent sur l'EDF A masculine et le camp d'entraînement
- David VASEUX, référent sur le CNVB et les EDF jeunes masculines (Cadets ou Juniors)
- Laurent DELACOURT, référent sur la filière féminine et EDF A féminine
- Aurélien MATUSIAK, référent sur le suivi de l'équipe de France de Beach volley, site de Montpellier
- Marine GARGAGLI, référente sur le suivi du pôle France féminin de Toulouse et le Beach volley, site de Toulouse
- Robin CANDAU, Professeur d'Université, spécialisé dans la charge d'entraînement et le traitement du signal
- Jacques PRIOUX, Professeur d'Université, spécialisé dans la mesure de l'activité physique
- Stéphane MORIN, Doctorat d'état, spécialisé dans le suivi de la charge d'entraînement
- Sébastien RATEL, Maître de Conférence Universitaire (HDR), spécialisé dans le développement de l'enfant et de l'adolescent
- Frantz GRANVORKA, ostéopathe et préparateur physique d'un club professionnel
- Jean-Paul ANDREA, kinésithérapeute de l'EDF A masculine
- La commission médicale de la fédération française de Volley
- Sacha LIGUORI, étudiant en école d'ingénieur

Les ligues organisent la gestion et le fonctionnement de l'échelon 1 du PPF, en suivant les directives techniques nationales (cahier des charges).

La fédération assure la formation continue des entraîneurs du PPF, propose un accompagnement technique de la structure, un suivi individualisé des forts potentiels.

Les labels proposés dans ce PPF permettent aux ligues de valoriser leurs structures auprès de leurs partenaires publics et privés.

La préfilère et les pôles espoirs pourront s'appuyer sur le pôle ressource et la cellule de recherche et d'optimisation de la performance qui est au service de la performance et de la formation.

La fédération, dans le cadre spécifique des aides à pensions pour les pôles espoirs peut aider individuellement des familles justifiant de ressources insuffisantes. Chaque année ces aides font l'objet d'une répartition réfléchie, et coordonnée par le DTN A en charge du PPF, les entraîneurs des pôles et le coordonnateur du secteur.

De plus, la fédération pourra aussi mobiliser un soutien financier dans le cadre des « aides aux ligues » accordées annuellement.

Chaque ligue étant particulière, avec un environnement spécifique, il ne peut y avoir de règle générale de financement.

Il est donc important de préciser que les problématiques spécifiques (notamment la présence ou l'absence sur le territoire d'un cadre technique) sont prises en compte dans le cadre de la signature d'une convention entre la fédération et chaque ligue impliquée dans le PPF. Il sera opportun d'y associer la Région et la DRJSCS, acteurs stratégiques et incontournables.

Lorsque les pôles espoirs sont implantés dans des CREPS, une convention pluriannuelle et tripartite est signée entre la ligue régionale, la fédération et le CREPS.

Les pôles France sont placés sous la responsabilité de la fédération.

Le budget de fonctionnement des pôles France prend en compte le fonctionnement, les aides aux pensions, les déplacements en championnat et les équipements.

Pour ce qui est des CFCP labélisés FFvolley, ils sont sous la responsabilité financière des clubs professionnels dont ils dépendent.

Enfin, la fédération prend à sa charge l'ensemble des équipes de France.

Outre le soutien de la convention d'objectif, la recherche et l'augmentation de partenariat privé est un axe fort qui optimise le soutien du PPF.

9 ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie notamment sur :

1 - LE POINT D'ÉTAPE ANNUEL À L'ISSUE DE L'ÉVÉNEMENT DE RÉFÉRENCE

Débriefing post saison sportive

2 - LES INDICATEURS COMMUNS : PERFORMANCE, INSERTION, ATTRACTIVITÉ DES STRUCTURES, MÉDICAL (À L'IMAGE DES OBJECTIFS ET INDICATEURS PARTAGÉS DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS)

Chaque fin de saison est l'occasion de tirer les bilans, et donc de procéder aux évaluations. Les compétitions sont bien sûr les outils les plus explicites en termes d'évaluation brute de la performance. C'est aussi l'occasion de faire un point sur les différents dispositifs qui concourent à la performance :

- Parcours de formation des athlètes
- Environnement professionnel des entraîneurs, besoin de formation exprimé
- Environnement des athlètes
- Conditions matérielles
- Organisation interne
- Suivi médical
- Tests physiques
- Suivi statistique
- Intégration des athlètes des PE en PF
- Intégration des athlètes dans les équipes nationales

3 - LES INDICATEURS SPÉCIFIQUES À LA FÉDÉRATION

Selon les catégories, outre la médaille, le critère d'évaluation pertinent peut être le ranking européen puisque les nations fortes sont très concentrées sur le continent européen.

Taux d'intégration des athlètes dans des championnats étrangers

Taux d'athlète jouant en compétition majeure (champions league)

4 - LE TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SPORTIF(VE)S DE HAUT-NIVEAU

La fédération, avec la mise en place d'un référent responsable du suivi socio-professionnel, sera particulièrement attentive à cette problématique.

De plus, la création d'un syndicat de joueurs permettra de renforcer la qualité du suivi

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cahier des charges des structures concourant au PPF
NOM DE LA STRUCTURE : (pôle, centre d'entraînement, club, dispositif, CFCP...)

ANNEXE 2 : Examen et suivi médical des élèves des sections sportives scolaires

ANNEXE 3 : convention SHN / Fédération « type »

LE PÔLE FRANCE

	ITEMS À RENSEIGNER	A DÉCLINER EN INDICATEURS OBJECTIFS ET OBSERVABLES POUR CHAQUE TYPE DE STRUCTURE CONCOURANT AU PPF
POSITIONNEMENT AU SEIN DU PPF	OBJECTIF GÉNÉRAL > Pôle France : excellence sportive	-Délivrer simultanément aux athlètes une formation sportive individualisée en fonction de l'âge pour performer à Haut Niveau avec les EDF ainsi qu'une formation diplômante adaptée.
	INDICATEURS DE RÉSULTATS L'effectif recruté doit réellement correspondre à une population d'athlètes à potentiel de HN et/ou sur la base des sélectionnés nationaux. Plusieurs générations sont regroupées.	6 à 8 joueurs par olympiade doivent intégrer le collectif de l'EDF A en indoor. 80% des athlètes doivent intégrer les sélections nationales jeunes avec l'objectif d'atteindre le podium sur les compétitions de référence jeunes. La majorité des athlètes doit trouver du temps de jeu dans la ligue professionnelle à la sortie du pôle France 1 paire par genre intègre le maindraw du world tour dans les 3 années qui suivent la sortie des EDF jeunes.
	COORDONNATEUR > statut, tutelle, compétences... Le CTS, sous l'autorité du DTN.	Le coordonnateur peut faire partie du staff technique. Rédaction d'un rapport de fonctionnement annuel de la structure
	ENCADREMENT CTS, DES, expert international, entraîneur national Indoor : 3 entraîneurs de volley-ball 1 préparateur physique 1 stagiaire en formation Beach volley : 2 entraîneurs de beach volley 1 préparateur physique	Staff composé d'au moins trois entraîneurs et d'un préparateur physique. Ce staff est en lien étroit avec celui de l'EDF A. Il veille également à entretenir le lien avec l'ensemble de la filière du PPF. L'encadrement pourra s'appuyer sur les contenus proposés par la cellule Recherche et Optimisation de la Performance notamment dans le domaine de l'athlétisation, de la motricité
	POPULATION > M16 à M21 filles et garçons indoor. M17 à senior en beach. 20 à 26 athlètes par genre en Indoor 4 à 8 athlètes par genre en beach	Tous les athlètes sont listés SCN, Relève, senior ou Elite. Les athlètes quittent la structure lorsque leur maturité leur permet d'intégrer le monde Professionnel
ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT SPORTIF	INSTALLATIONS > Les installations du pôle France doivent permettre un développement optimal du joueur et l'accueil d'équipes nationales	2 terrains minimum pour l'indoor, 4 pour le beach (intérieurs et extérieurs), une salle de musculation, du matériel d'entraînement adapté à la Haute Performance.
	FONCTIONNEMENT > budget, partenaires, part fédérale...	Budget partagé entre l'état, la FFvolley, les partenaires privés (équipementier) et les familles (pensions)
	VOLUME D'ENTRAÎNEMENT > nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	20 heures d'entraînements hebdomadaires en moyenne, 44 semaines. Le volume du temps d'entraînement doit pouvoir être modulé de manière personnalisée en fonction des contraintes de chaque athlète
SUIVI DES SPORTIFS	MISE EN ŒUVRE DU DOUBLE PROJET > responsable, organisation, ...	Le coordonnateur de la structure est le garant du double projet, en lien avec le référent DTN du suivi socioprofessionnel et le responsable du CREPS chargé du suivi scolaire.
	MISE EN ŒUVRE DU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE > Coordonnateur de la structure, médecin du service médical, Médecin coordonnateur fédéral	Il est réalisé par le service médical du CREPS conformément aux textes en vigueur.
	OFFRE DE SOINS PARAMÉDICAUX, MÉDICAUX ET PSYCHOLOGIQUES > Kiné permanents	Mise à disposition d'une unité de récupération, d'un suivi diététique, psychologique, podologique...
	FINANCEMENT	Fédéral / C.O / parents

Excellence sportive : majorité de SHN, (pas de non listés, sauf pour les CFCP).

Accession au haut niveau : majorité de SE et/ou présence de SCN (sauf pour les CFCP).

LE PÔLE ESPOIR

	ITEMS À RENSEIGNER	A DÉCLINER EN INDICATEURS OBJECTIFS ET OBSERVABLES POUR CHAQUE TYPE DE STRUCTURE CONCOURANT AU PPF
POSITIONNEMENT AU SEIN DU PPF	OBJECTIF GÉNÉRAL > Pôle Espoir : Accession au HN	Délivrer simultanément aux athlètes une formation sportive individualisée en fonction de l'âge pour permettre l'accession au haut niveau et une formation scolaire adaptée.
	INDICATEURS DE RÉSULTATS niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure : intégration dans les PF ou dans les CFCP	2 à 4 à fort potentiel en PF et/ou 2 à 4 sélectionnés en EDF jeunes par olympiade, La majorité des masculins n'intégrant pas le PF doivent partir en CFCP, la majorité des féminines doivent intégrer un CFCP ou un club évoluant en division Elite.
	COORDONNATEUR > statut, tutelle, compétences... Le CTS ou employé de ligue, sous l'autorité fonctionnelle du DTN et la responsabilité du président de la ligue.	Rédaction d'un rapport de fonctionnement annuel de la structure (un rapport type sera élaboré par le DTNA en charge du PPF, avec les tests et évaluations nécessaires)
	ENCADREMENT CTS, DES, DE avec inscription dans un plan de formation (incluant le beachvolley).	Staff composé d'un entraîneur permanent entouré de compétences permettant l'individualisation de l'entraînement (Préparateur physique notamment). Il est en lien étroit avec son bassin de recrutement (préfilière), les PF et CFCP. L'encadrement pourra s'appuyer sur les contenus proposés par la cellule Recherche et Optimisation de la Performance notamment dans le domaine de l'athlétisation, de la motricité.
	POPULATION M14 filles et M15 garçons 16 athlètes maximum	La majorité des athlètes sont listés Espoirs. Certains pourront être sur les listes SCN ou Relève. Les athlètes quittent la structure lorsque leur maturité leur permet d'intégrer les PF ou un CFCP
ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT SPORTIF	INSTALLATIONS > Les installations du pôle Espoir doivent permettre un développement optimal du joueur et la pratique du beach volley.	1 terrain pour l'indoor, 1 pour le beach, une salle de musculation, du matériel pédagogique d'entraînement adapté à l'apprentissage.
	FONCTIONNEMENT > budget, partenaires, part fédérale...	Budget majoritairement supporté par la ligue, l'état (CTS) et les familles. La FFvolley intervient via les aides sociales et la signature de la convention entre la FFvolley et les ligues.
	VOLUME D'ENTRAÎNEMENT > nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	16 heures d'entraînement hebdomadaire, 36 semaines. Le volume du temps d'entraînement doit pouvoir être modulé de manière personnalisée en fonction des contraintes de chaque athlète et de son potentiel.
SUIVI DES SPORTIFS	MISE EN ŒUVRE DU DOUBLE PROJET > responsable, organisation, ...	Le coordonnateur de la structure est le garant du double projet, en lien avec le référent DTN du suivi socioprofessionnel et le responsable de la structure chargé du suivi scolaire.
	MISE EN ŒUVRE DU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE > Coordonnateur de la structure, Médecin coordonnateur fédéral	Il est réalisé conformément aux textes en vigueur.
	OFFRE DE SOINS PARAMÉDICAUX, MÉDICAUX ET PSYCHOLOGIQUES	Mise en place d'un réseau local permettant un suivi médical et paramédical de qualité.
	FINANCEMENT	Périmètre régional : Ligue, Collectivités Soutien fédéral Parents

Excellence sportive : majorité de SHN, (pas de non listés, sauf pour les CFCP).

Accession au haut niveau : majorité de SE et/ou présence de SCN (sauf pour les CFCP).

LA PREFILIERE : indoor, beach et bivalence

	ITEMS À RENSEIGNER	A DÉCLINER EN INDICATEURS OBJECTIFS ET OBSERVABLES POUR CHAQUE TYPE DE STRUCTURE CONCOURANT AU PPF
POSITIONNEMENT AU SEIN DU PPF	OBJECTIF GÉNÉRAL > LE CRE : Accession au niveau régional > LE CEP ou Section Sportive : Accession au niveau régional	Offrir la possibilité aux potentiels régionaux de compléter leur formation et d'explorer de nouveaux champs d'apprentissage.
	INDICATEURS DE RÉSULTATS niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure : intégration dans les PE avec des bases de motricité et d'athlétisation.	La Détection Nationale doit pouvoir sélectionner dans chaque structure au minimum deux profils par année d'âge : 1 profil avec un point fort dans la discipline. 1 profil athlétique.
	COORDONNATEUR > CRE : Le CTS ou responsable de pôle, ou le responsable technique de la ligue. > CEP : Le responsable technique désigné par la ligue. > La Section sportive : L'enseignant EPS	Le responsable de pôle de la zone géographique doit fonctionner en lien étroit avec la structure de préfilrière. Le coordonnateur de la structure fait partie du réseau du responsable de la Détection Nationale. Le responsable de la structure entretient le lien avec les entraîneurs de club dont sont issus des jeunes athlètes (reporting sur l'évolution des joueurs)
	ENCADREMENT > CRE : Le CTS ou responsable de pôle, ou le responsable technique de la ligue. DE > CEP : Le responsable technique désigné par la ligue. DE > La Section sportive : L'enseignant EPS. Intégration possible sur les stages de CRE ou de la Détection Nationale.	Des orientations techniques seront proposées par la DTN. Les tests fédéraux en feront partie. Staff composé d'un entraîneur référent entouré de compétences proposant la mise en place de situations pédagogiques riches et variées. L'idée est de ne pas spécialiser trop tôt les athlètes. L'encadrement pourra s'appuyer sur les contenus proposés par la cellule Recherche et Optimisation de la Performance notamment dans le domaine de l'athlétisation, de la motricité
	POPULATION Collégiens	Cette population n'est logiquement pas listée. Sur le CRE au minimum 32 athlètes par genre devront participer au programme pour les nouvelles régions, 16 pour les autres. Sur les CEP entre 12 et 16 athlètes par genre ou mixte
ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT SPORTIF	INSTALLATIONS > Les installations doivent permettre un apprentissage optimal du joueur et la pratique du beach volley (pour les CRE).	Un terrain pour l'indoor, 1 pour le beach (pour le CRE), du matériel pédagogique adapté à l'apprentissage et à la PPG.
	FONCTIONNEMENT > budget, partenaires, part fédérale...	Les structures fonctionnent de manière autonome. Dans le cadre de la convention entre la FFvolley et la ligue, celle-ci peut bénéficier d'un soutien fédéral.
	VOLUME D'ENTRAÎNEMENT > Nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	>CRE : 20 jours minimum par athlète (hors compétition) étalés de façon cohérente tout au long de l'année (préconisation d'une fréquence la plus régulière possible). > CEP : 8h à 10h hebdomadaire > La Section sportive : 4h à 6h hebdomadaire (hors entraînement club) Des orientations techniques seront fournies par la DTN.
SUIVI DES SPORTIFS	MISE EN ŒUVRE DU DOUBLE PROJET > responsable, organisation, ...	Le coordonnateur de la structure est le garant du double projet.
	MISE EN ŒUVRE DU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE > Coordonnateur de la structure	Certificat médical de non contre-indication dans le cadre la licence FFvolley Ou certificat médical pour les sections sportives scolaires dans le cadre de la circulaire interministérielle n° 2013 062 (en annexe)
	OFFRE DE SOINS PARAMÉDICAUX, MÉDICAUX ET PSYCHOLOGIQUES	Mise en place d'un réseau local permettant un suivi médical et paramédical de qualité.
	FINANCEMENT	Périmètre régional : Ligue, Collectivités Soutien fédéral Parents

Excellence sportive : majorité de SHN, (pas de non listés, sauf pour les CFCP).

Accession au haut niveau : majorité de SE et/ou présence de SCN (sauf pour les CFCP).

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE SANTÉ SCOLAIRE

NOR : MENE0300852C RLR : 932-3 CIRCULAIRE N°2003-062

DU 24-4-2003 MEN - DESCO A9 SPR

La présente circulaire a pour objet de redéfinir les modalités de l'examen médical, au moment de l'admission et les modalités du suivi de l'état de santé, en cours d'année, des élèves inscrits dans les sections sportives scolaires selon les dispositions de la circulaire n° 96-291 du 13 décembre 1996 relative aux sections sportives scolaires. La circulaire n° 92-056 du 13 mars 1992 concernant la surveillance médicale des élèves inscrits dans les sections sport-études est abrogée.

1 - Examen médical annuel Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire (coupon à détacher au bas de la fiche type). Il appartient au chef d'établissement de s'assurer que chaque élève a passé cet examen médical et à cette fin il devra être destinataire du certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport. Les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la jeunesse et des sports ainsi que les médecins des comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs (CROS, CDOS) pourront fournir en tant que de besoin la liste des praticiens et/ou structures médico-sportives susceptibles de réaliser cet examen. En cas de difficultés exceptionnelles pour les familles quant au financement de cet examen, le chef d'établissement pourra faire appel au fonds social des collèges et des lycées. Une fiche médicale, établie sur le modèle joint en annexe à la présente circulaire, sera insérée dans le dossier d'inscription. Elle devra être remplie par le médecin du sport lors de l'examen annuel. Cette fiche sera adressée sous pli confidentiel par les familles au médecin traitant (s'il est différent du médecin du sport) ainsi qu'au médecin de l'établissement scolaire. En cas d'absence de médecin, les parents ont la possibilité d'adresser cette fiche à l'infirmière de l'établissement. Le certificat de non-contre-indication à la pratique de la discipline de la section sportive est adressé au chef d'établissement.

2 - Suivi en cours d'année scolaire Un suivi est mis en œuvre dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, afin de préserver leur santé, de repérer les signes de fatigue et de permettre leur épanouissement dans le domaine du sport et des études. Des actions de prévention et d'éducation à la santé seront développées notamment dans le domaine de la nutrition, des rythmes de vie et du dopage. En fonction de son rôle propre et des besoins qu'il (elle) identifie, l'infirmier(ère) met en place un suivi de ces élèves et répond à la demande exprimée par l'élève lui-même, sa famille, ou tout membre de l'équipe éducative. Pour les élèves qui nécessitent une consultation médicale, l'infirmier(ère) les adresse au médecin de l'établissement. Le suivi se fera en étroite relation avec l'enseignant d'EPS responsable de la section sportive scolaire. Selon l'article 8 de la charte des sections sportives signée le 13 juin 2002 : « L'horaire de la section sportive doit être défini avec précision et être intégré dans l'emploi du temps de l'élève. L'équilibre entre les temps consacrés aux horaires obligatoires de l'EPS, à la pratique sportive, au sport scolaire et à l'étude des autres disciplines doit être une priorité dans l'élaboration de l'emploi du temps de la section. De même, les temps de repos doivent alterner de façon équilibrée avec les temps d'études, les durées de pratique sportive et les périodes de compétition. »

3 - Coordination des différents intervenants Il est nécessaire que chacun, selon ses attributions, soit animé d'un esprit d'équipe, intervienne et coopère de façon complémentaire. Selon l'article 11 de la charte des sections sportives signée le 13 juin 2002 : « Il conviendra de veiller désormais à ce que le suivi médical des élèves fasse l'objet d'une coopération étroite entre les enseignants, le médecin de l'établissement scolaire et le médecin assurant le suivi médico-sportif. Les conclusions des examens doivent parvenir régulièrement aux enseignants conformément aux textes régissant le secret médical. De même, le médecin de l'établissement scolaire doit recevoir au début du premier trimestre une copie de l'examen médical de sélection des élèves ayant intégré la section sportive. Un compte rendu lui est adressé après chaque bilan. Si une fatigue ou des difficultés scolaires apparaissent, le médecin de l'établissement scolaire doit en être immédiatement tenu informé afin qu'il juge de l'opportunité de la visite médicale intermédiaire mentionnée dans la circulaire précitée. En retour, le médecin de l'établissement scolaire fait parvenir au médecin assurant le suivi médicosportif toutes les informations recueillies lors du bilan intermédiaire ou des examens effectués dans le cadre de la mission de la promotion de la santé ». Chaque année, l'infirmier(ère) conseiller technique et le médecin conseiller technique auprès du recteur ainsi que le médecin conseiller auprès du directeur régional de la jeunesse et des sports se réunissent pour analyser le dispositif et proposer des améliorations à apporter au niveau régional et local. La présente circulaire abroge et remplace les dispositions de la circulaire n° 92-056 du 13 mars 1992



CONVENTION DU SPORTIF DE HAUT-NIVEAU Saison 2017-2018

ENTRE

La Fédération Française de Volley-Ball, association de la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 17 rue Georges Clémenceau, 94607 CHOISY-LE-ROI Cedex

Représentée d'une part, par son Président M. Eric TANGUY (ci-après désigné FFVolley), et la Directrice technique national Mme GUIGUET Axelle (ci-après désignée DTN), ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après nommée la « FFVolley »,

D'une part

ET

Le(la) Sportif(ve) de Haut-Niveau,

NOM : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Numéro de licence de la saison en cours : _____

Club (français ou étranger) : _____

Demeurant au : _____

S'il est mineur, représenté par M et Mme : _____

En qualité de : _____

Demeurant au (si différent de l'adresse du SHN) : _____

Ci-après nommé « le SHN »,

D'autre part

Ci-après dénommées conjointement les Parties,

TEXTES DE REFERENCE

La présente convention s'appuie notamment sur les textes et références ci-dessous :

- Code du Sport
- Code de la Santé publique
- Code mondial antidopage
- Loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale
- Ordonnance n°2010-379 du 14 avril 2010 relative à la santé des sportifs et à la mise en conformité du code du sport avec les principes du code mondial antidopage.
- Instruction n°09-028 JS du 19 février 2009 relative à l'Elaboration des parcours de l'excellence sportive (PES).
- Instruction n°06-138 JS du 1er août 2006 relative aux élèves, étudiants et personnels sportifs de haut niveau et sportifs Espoirs.
- Instruction N° 95- 012 JS du 16 janvier 1995 relative aux aides personnalisées aux sportifs de haut niveau
- Note n° 14038 du 30 octobre 1997 (Ministère des sports, direction des sports, sous- direction de la vie fédérale)
- Note n° 000219 du 22 février 2001 (Ministère des sports, direction des sports, sous- direction de la vie fédérale)
- Note n° 1043 du 26 juin 2001 ; (Ministère des sports, direction des sports, sous- direction de la vie fédérale)
- Charte du sport de haut niveau
- Statuts et Règlements de la Fédération Française de Volley-Ball
- Parcours de Performance Fédéral de la Fédération Française de Volley-Ball

PREAMBULE

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'olympisme énoncées dans la charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Tout(e) joueur(se) d'une discipline sportive du volley, bénéficiant d'une reconnaissance par l'État de sa qualité de SHN, doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image du volley et de la France. Cette reconnaissance se traduit par l'inscription sur les listes de haut niveau dans l'une des catégories suivantes : élite, senior, relève ou reconversion. Ces listes font l'objet d'un arrêté du ministre chargé des sports.

Inspirés d'un objectif commun - l'accès des SHN à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles - la FFVolley et les SHN disposent respectivement et l'un envers l'autre, de droits et d'obligations.

La FFVolley veille à ce que soient réunis, conformément à l'article L.100-2 du code du sport, avec le concours de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises, les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif commun. En contrepartie, les SHN doivent tout mettre en œuvre pour favoriser la réalisation dudit objectif et représenter de la meilleure manière la France et le volley, tant dans leur club qu'en sélection nationale et lors des rencontres internationales.

Aux termes de l'article L.221-2-1 du code du code du sport, « *l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image. Un décret fixe le contenu de la convention mentionnée au présent article.* »

La FFVolley, par l'intermédiaire de la direction technique nationale, formalise par la présente convention (ci-après la Convention) ses relations avec les SHN inscrits sur une des listes de haut niveau conformément à l'article susmentionné et au Projet de Performance Fédéral validé par le ministère chargé des sports.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTILCE 1 – OBJET ET OBLIGATIONS GENERALES

1.1 La Convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la FFVolley et du SHN. La Convention prend effet à la date de signature de la présente convention et ce, jusqu'au terme de la durée d'inscription sur les listes ministérielles de l'année en cours. Toute modification de la Convention fera l'objet d'un avenant conclu d'un commun accord entre les Parties.

1.2 Le SHN doit être licencié à la FFVolley au moment de la signature de la Convention. A ce titre, le SHN est tenu de respecter l'ensemble des statuts et règlements de la FFVolley, de la CEV et de la FIVB.

1.3 Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des textes et références préalablement cités, dont ils déclarent avoir pris connaissance.

1.4 L'appartenance à une équipe de France est soumise à la réception de la Convention dûment signée, paraphée à chaque page et accompagnée des documents renseignés auxquels elle fait référence.

Elle est un préalable à toute demande d'aide personnalisée et à la participation aux sélections des équipes de France.

1.5 La FFVolley respecte la confidentialité des informations fournies par le SHN dans le cadre de la Convention. Pour le traitement de toutes les données personnelles fournies par le SHN dans le cadre de la Convention, le SHN remplit l'autorisation fournie en Annexe n°1.

1.6 Chaque SHN est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de la France et de la FFVolley.

PARTIE I - FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF

ARTICLE 2 – MODALITE DU SUIVI DE LA FORMATION

2.1 Afin de garantir son insertion professionnelle, le SHN doit suivre une formation. Il bénéficie ainsi d'aménagements de scolarité et d'études, d'avantages à l'accès de certains examens (tel que le baccalauréat par exemple) ou de concours (de la fonction publique par exemple). Il peut aussi bénéficier, pour certaines formations paramédicales, de places réservées afin d'y accéder sans passer de concours.

2.2 En matière de suivi de la formation du sportif, la FFVolley assure le rôle de coordination en l'accompagnant dans la mise en place de sa formation. La FFVolley met à sa disposition un référent pour échanger sur la construction de son parcours professionnel.

ARTICLE 3 – MODALITES DE L'INSERTION ET DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNELS

3.1 Le SHN doit engager à minima une réflexion en faveur de sa future insertion professionnelle, en marge du temps consacré à son activité sportive.

3.2 La FFVolley assure le rôle de coordination en matière de suivi socio-professionnel en l'accompagnant dans la mise en place de son parcours professionnel pour tout SHN qui en fait expressément la demande auprès du (de la) Directeur(trice) Technique Nationale (ci-après DTN).

La FFVolley met à sa disposition un référent pour échanger sur ce sujet et construire les éléments nécessaires au suivi socio-professionnel.

Afin de lui apporter le soutien et l'aide nécessaire, la FFVolley doit être tenue informée des démarches en cours, des formations suivies ou des difficultés rencontrées dans l'élaboration du double projet sportif et professionnel

3.3 Quand le SHN décide d'arrêter sa carrière, il est aidé dans le cadre de dispositions liées à sa formation et/ou à son insertion professionnelle à condition d'être inscrit sur la liste « Reconversion ». La FFVolley répond à ses questions et lui apporte le soutien nécessaire.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET MODALITES D'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE DES AIDES PERSONNALISEES ACCORDEES PAR L'ÉTAT

4.1 Les aides personnalisées sont des aides financières attribuées par le Ministère chargé des Sports via le CNOSF pour les SHN dans le cadre de la convention d'objectifs Ministère/Fédération. Le montant global de ces aides est décidé dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre le Ministère chargé des Sports et la Fédération.

Elles permettent d'accompagner le SHN dans leur parcours vers l'excellence sportive tout en préparant leur carrière professionnelle.

4.2 Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, le SHN peut prétendre à percevoir des aides personnalisées lui permettant d'accéder à la performance sportive de haut niveau et en soutien à son projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

Les aides personnalisées peuvent être allouées en fonction de quatre grands domaines :

- Aide au projet sportif et/ou de formation ou d'insertion professionnelle en fournissant les justificatifs nominatifs qui en rendent compte (les aides sociales),
- Manque à gagner employeur dans le cadre d'une convention d'insertion professionnelle,
- Prime aux résultats sur décision du DTN,
- Aide forfaitaire liée aux jours de présence en équipe de France.

Le versement et le montant des aides personnalisées à chaque SHN sont décidés par le DTN.

En sus, il doit :

- Etre exempt de dette arriérée à l'égard de la FFVolley,
- Ne pas être sous le coup d'une sanction de la FFVolley, de l'AFLD, ou autre ensuite d'une faute grave.

Pour le SHN inscrit sur la liste ministérielle « Reconversion », l'aide se limite aux frais engagés pour une formation et/ou pour un plan d'insertion professionnelle.

4.3 L'attribution des aides personnalisées peut, à titre de sanction, être remise en cause en cas de non-respect des dispositions et engagements liés à la présente convention.

ARTICLE 5 – CONDITIONS ET MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES ET PRIMES FEDERALES

Des aides ou des primes fédérales pourront être attribuées par la Direction Technique Nationale.

Leurs conditions et modalités d'attribution ainsi que leur montant feront l'objet d'une convention séparée avec le SHN.

PARTIE II - PROTECTION ET SUIVI MEDICAL DU SPORTIF

ARTICLE 6 – MODALITES DE GESTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE D'ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

6.1 Rappel du dispositif en vigueur

La loi du 27 novembre 2015, visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et visant à sécuriser leur situation juridique et sociale, a mis en place un dispositif d'assurance «accident du travail – maladies professionnelles » qui couvre le risque d'accident sportif.

Ce dispositif concerne les SHN qui ne sont pas salariés au titre de leur pratique sportive.

Il est financé par le Ministère en charge des Sports et permet la prise en charge des blessures jusqu'à la consolidation et ouvre droit à un capital ou des rentes minimales dans le cadre d'une couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles directement liés à la pratique sportive.

6.2 Champ du dispositif accident du travail

Le SHN est concerné par ce dispositif en cas :

- d'accident survenu sur le lieu d'entraînement défini par son calendrier sportif (activité imposée SHN),
- de blessures pendant un stage, une compétition, ou des entraînements, des collectifs nationaux
- d'accident survenu sur le trajet défini par son calendrier sportif liés aux collectifs nationaux.

6.3 Couverture accident du travail

Le SHN peut ainsi bénéficier :

- ✓ d'un régime de réparation extensive avec une prise en charge à 100 % des prestations en nature (soins, rééducation) dans la limite des tarifs de remboursement de l'assurance maladie, et, en cas d'incapacité totale ou partielle, le versement d'une indemnité forfaitaire en capital ou une rente dont le montant dépend du taux d'incapacité ;
- ✓ de la prise en charge immédiate des frais médicaux ;
- ✓ d'une exonération du paiement du forfait journalier en cas d'hospitalisation ;
- ✓ dans la mesure où les frais seront pris en charge par la branche accident du travail de l'Assurance Maladie (et non plus par la branche maladie), le niveau des garanties est, dès lors, plus élevé.

6.4 Modalités de mise en œuvre du dispositif

Conditions pour bénéficier du dispositif :

- Etre inscrit sur la liste ministérielle de haut niveau dans les catégories Relève, Senior, Elite, Reconversion au moment de l'accident,
- La maladie professionnelle doit pouvoir être rattachée à la période d'inscription sur la liste ministérielle,
- Ne pas être rémunéré pour sa pratique sportive à titre de salarié,
- Le SHN doit avoir effectué les formalités nécessaires à la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie professionnelle.
- Etre immatriculé auprès de la Sécurité Sociale c'est-à-dire détenir un numéro de sécurité sociale personnel (l'immatriculation auprès de la Sécurité Sociale est indispensable. Selon votre situation, des démarches sont à effectuer),

Déclaration de l'accident :

En cas d'accident dans le cadre de sa pratique de haut niveau (à l'entraînement, au cours d'un stage ou d'une compétition notamment) ou d'un accident de trajet, le SHN s'engage à déclarer l'accident, dans les 24h de sa survenance, auprès de la Direction Technique Nationale qui procédera à la déclaration auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de rattachement.

6.5 Maladie professionnelle

Si le SHN considère qu'il souffre d'une maladie qui est la conséquence d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque lié à l'exercice habituel de la pratique de haut niveau, il peut en faire la déclaration auprès de la CPAM, accompagnée d'un certificat médical

Le délai de remise du dossier est de deux ans à compter du jour de la cessation de l'activité liée à la maladie ou de la date à laquelle le SHN est informé du lien possible entre la maladie et l'activité de SHN.

ARTICLE 7 – DROITS ET MODALITES DE GESTION EN MATIERE DE RETRAITE

7.1 Entré en vigueur au 1er janvier 2012, ce dispositif financé par l'État permet au SHN de prétendre à la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des SHN, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

L'État compense les trimestres non cotisés par les SHN pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des SHN. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par sportif de haut niveau durant sa carrière.

7.2 Peut bénéficier du dispositif, le SHN qui remplit cumulativement les conditions suivantes:

- être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 2212 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou reconversion) au cours de l'année concernée par leur demande ;
- être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ;
- justifier de ressources (tous revenus confondus), pour l'année concernée par leur demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale ;
- ne pas avoir cotisé ou avoir cotisé partiellement (entre 1 et 3 trimestres maximum), tous régimes de retraite de base confondus ;
- avoir signé la convention.

ARTICLE 8 – ASSURANCE DE LA FEDERATION EN MATIERE DE COUVERTURE DES DOMMAGES CORPORELS

En application de la loi du 27 novembre 2015 visant à protéger les SHN et professionnels et visant à sécuriser leur situation juridique et sociale, la FFVolley a conclu un contrat d'assurance incluant des garanties spécifiques atteinte corporelle pour les SHN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4-1 du code du sport, la souscription de ces garanties dispense la FFVolley, à l'égard du SHN, de son obligation d'information prévue à l'article L. 321-4, ce que le SHN reconnaît et accepte expressément.

Ces garanties sont prises en charge financièrement par la FFVolley et apportent une couverture individuelle accident significativement améliorée. Le SHN bénéficiera de ces garanties sous réserve :

- ✓ qu'il soit inscrit sur la liste de haut niveau
- ✓ qu'il soit âgé de moins de 37 ans.

Une notice spécifique réduite est fournie aux SHN qu'ils contresignent et déclare en avoir pris pleinement connaissance (Annexe n°2). Les services fédéraux et la DTN tiennent à leur disposition le contrat d'assurance et une notice plus complète sur simple demande et tiennent à disposition des SHN pour répondre aux éventuelles questions complémentaires.

ARTICLE 9 – MODALITES DU SUIVI MEDICAL

9.1 Surveillance Médicale Règlementaire

9.1.1 L'article R. 231-3 du Code du Sport précise que la surveillance médicale particulière à laquelle les fédérations sportives soumettent leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou dans les structures reconnues dans le projet de performance fédéral a pour but de prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive. Il s'agit du Suivi Médical Règlementaire (ci-après SMR).

La FFVolley ayant reçu délégation, en application de l'article L. 231-6 du code du sport, assure l'organisation de la SMR à laquelle sont soumis ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que des licenciés inscrits dans les structures reconnues dans le projet de performance fédéral.

Les modalités du suivi médical sont définies par les dispositions correspondantes du Règlement Médical Fédéral téléchargeables sur le site internet de la FFVolley.

9.1.2 Le SHN a l'obligation légale de réaliser l'ensemble des examens médicaux prévus par le Code du Sport dans le cadre du Suivi Médical Règlementaire.

Si le SHN ne respecte pas cette obligation du suivi médical régulier, il s'expose au retrait de son inscription sur les listes ministérielles l'année suivante.

De plus, même en cas de respect des critères, s'il est sélectionné en Equipe de France, sa sélection ne sera pas proposée par le DTN.

Les résultats des examens doivent être communiqués au médecin coordonnateur désigné par la FFVolley sous pli confidentiel.

9.1.3 Dans le cadre du traitement automatisé d'informations nominatives pour le suivi médical longitudinal des SHN, le sportif reconnaît avoir autorisé la FFVolley à utiliser ses données personnelles par le formulaire approprié (Annexe n°1).

9.2 Suivi médical général

9.2.1 Le SHN justifie d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester.

Au titre de leurs assurances sociales dans le cadre de leur club, la FFVolley invite les SHN licenciés dans une autre fédération et vivant à l'étranger à se rapprocher des caisses de sécurité sociale locales ou de la caisse des français à l'étranger.

En cas de difficulté, il en informe le DTN.

9.2.2 Le sportif inscrit sur une liste de haut niveau « Relève », « Senior » ou « Elite » fait parvenir au médecin des Equipes de France tout renseignement concernant d'éventuels traitements médicaux.

Notamment, le SHN transmet les renseignements concernant d'éventuels les compléments alimentaires, et s'assure que ces compléments alimentaires bénéficient du label AFNOR NF V 94-001, qui lui sont prescrits ou qu'il consomme à titre personnel. A ce titre, la FFVolley n'est pas responsable de l'ingestion de produit considéré comme dopant par le SHN. Pour sa complète information, lesdits renseignements comportent :

- Le nom et la qualification du prescripteur éventuel,
- Les noms des compléments alimentaires qu'il consomme et des laboratoires qui les produisent.

9.2.3 Si le SHN est mineur, une autorisation d'intervention chirurgicale signée de ses représentants légaux est fournie à la FFVolley (Voir Annexe n°3).

PARTIE III - PRATIQUE COMPETITIVE

ARTICLE 10 – Modalités de sélection en équipe nationale

Le sélectionneur de chaque équipe de France propose une liste de joueurs(es) en fonction des performances individuelles et collectives que le DTN valide.

Par principe, la sélection est une récompense, un honneur, une distinction. A ce titre, elle impose des devoirs.

- Le SHN et son association ou société sportive, seront informés de la sélection.
- Le SHN désigné pour participer à une sélection (stage, tournoi ou rencontre de quelque nature que ce soit) doit impérativement répondre à cette convocation.
- Tout SHN retenu pour un stage ou une sélection ne peut refuser sa participation ou sa sélection que pour un motif reconnu sérieux par le DTN.
- Le SHN doit aviser, par écrit et au plus vite, la FFVolley en la personne de le DTN ou du Président, des motifs de refus de sa sélection ou de sa participation et doit joindre toutes les pièces justificatives. Il ne pourra alors participer à une quelconque rencontre pendant la durée de la compétition pour laquelle il avait été retenu, sous peine de sanction.
- Le SHN sélectionné en Equipe de France ne peut, pendant la durée du stage et de la compétition, participer à une rencontre de quelque nature que ce soit, sauf accord express et préalable du DTN.
- Toute équipe de France est directement et exclusivement soumise à l'autorité des cadres désignés par la FFVolley sous la responsabilité desquels elle a été constituée.

ARTICLE 11 – Obligations du sportif en équipe nationale (notamment celles liées au comportement et aux règles vestimentaires)

Le SHN observe en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle et compatible avec son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays, notamment quand il est sélectionné en Equipe de France

11.1 Engagements du SHN:

- se mettre au service de l'Équipe de France en répondant aux sélections s'il est appelé, afin de permettre à l'équipe d'atteindre les objectifs fixés ;
- arriver aux rassemblements et stages dans une forme physique optimale pour éviter les blessures et permettre un travail intense immédiat, compte tenu des courtes périodes de préparation et de qualification pour les compétitions internationales ;
- mettre à jour les examens du suivi médical réglementaire : tout manquement dans la mise à jour des examens médicaux invaliderait de fait une sélection en Equipe de France ;
- accepter les décisions du coach et une concurrence saine et loyale pour les sélections officielles ;
- être exemplaire dans son comportement sportif : solidaire avec ses partenaires de jeu, respectueux du sélectionneur et/ou entraîneur national, des membres du staff, de la Fédération et respectueux envers le public ;
- respecter les obligations envers les médias et tous les partenaires de la FFVolley et de l'Équipe de France ;

- ne pas porter ou ne pas avoir fait tatouer, marquer, inciser, raser, percer, appliquer ou fixer à ou sur son corps (incluant mais sans s'y limiter les cheveux, les ongles, les lunettes et les lentilles de contact) un nom, logo ou dessin d'entreprise commerciale de quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de la FFVolley ;
- n'opérer aucune forme de publicité, promotion, ou propagande, commerciales ou autre, sur sa personne, ses tenues, équipements et accessoires autre que celle demandée par la FFVolley.

Toute violation de ces règles pourra entraîner une mise à l'écart temporaire ou définitive de l'équipe de France.

11.2 Comportements prohibés et interdictions

Sont prohibés les comportements suivants :

- La consommation excessive d'alcool, de tabac ou de tout autre produit illicite ;
- Les atteintes ostensibles ou déterminées aux consignes horaires, aux règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France ;
- Le bizutage qui est défini dans le Code pénal comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. A ce titre, les responsables de l'encadrement sont dans l'obligation d'aviser sans délai le Procureur de la République d'un délit de bizutage, même en l'absence de dépôt de plainte. Les textes de loi en vigueur s'appliquent alors.
- La dégradation de matériel ;
- Toutes incivilités, violences et discriminations dans le sport par des comportements contraires aux valeurs du sport (respect, tolérance, partage) ;
- Le non-respect des règles de déontologie et d'éthique du sport ;

Les SHN ne sont pas autorisés à faire d'acte de commerce des éventuels billets que la FFVolley leur remet, notamment à l'occasion des rencontres internationales.

Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur la participation aux compétitions et, pour les sélectionnés en Equipe de France, sur le fonctionnement des actions exécutées dans ce cadre.

Le SHN et leur encadrement doivent notamment s'abstenir de tout prosélytisme.

En cas de comportement inadapté ou de manquement grave en sélection nationale ou de non-respect de la présente convention, le SHN s'expose à la résiliation de la Convention sans préjudice des éventuelles procédures et sanctions prévues ci-après.

11.3 Equipements

Le SHN s'engage à porter les tenues de représentation et les tenues techniques de compétitions de l'équipe de France déterminées et fournies par la FFVolley lors des compétitions, matchs amicaux, stages, entraînements et tout autre événement (conférence de presse, point presse, interview, repas, réception, etc.) défini par la FFVolley.

Le SHN est responsable de sa dotation. En cas de perte ou de détérioration, il s'engage à remplacer, à ses frais, son équipement perdu ou détérioré.

PARTIE IV - ETHIQUE SPORTIVE ET DE DROIT A L'IMAGE

ARTICLE 12 – EXPLOITATION DE L'IMAGE DU SPORTIF LORS DES SELECTIONS NATIONALES

12.1 Image collective

La FFVolley, conformément à l'article L.331-1 du Code du sport et à l'article XIII de la Charte du sport de haut niveau du ministère chargé des Sports, est titulaire des droits d'exploitation des compétitions et manifestations sportives qu'elle organise.

S'entend par « image collective » tout visuel et tout support sonore (notamment vidéo) regroupant au moins 50 % de l'effectif présent sur le terrain de jeu lors des matchs de chaque équipe de France par discipline.

La FFVolley dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image collective des différentes équipes de France. Elle est la seule à pouvoir exploiter cette image collective librement sur tout support d'information et de communication, et est la seule à pouvoir la commercialiser auprès des partenaires économiques.

Le SHN a l'obligation de participer à toute action de promotion et/ou communication pour laquelle il est convoqué par la FFVolley dans le cadre des activités des équipes de France.

12.2 Image individuelle associée

En acceptant sa sélection en Equipe de France, le SHN cède à titre gratuit à la FFVolley le droit d'exploiter son image individuelle et les droits attachés à sa personnalité associés à l'équipe de France, cela sans limitation de durée et de lieu.

Cette cession implique que chaque SHN qui a été ou qui est sélectionné en équipe de France consent :

- que les vidéos, photographies ou autres identifications de sa personne, effectués lors d'un événement de l'équipe de France soient utilisés par la FFVolley dans le cadre de sa promotion et de ses partenariats commerciaux dans le monde entier sans limitation de durée.
- que la FFVolley, ses partenaires et leurs agents publicitaires puissent utiliser son nom et/ou son image associée, ses témoignages, et les résultats obtenus lors des sélections en équipe de France, à des fins commerciales ou publicitaires, en France ou à travers le monde, par tous les moyens de communication (pendant la durée des contrats pour les partenaires et agents).
- que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support en rapport avec l'équipe de France.
- que l'exploitation prévue au présent article concerne tout ou partie de l'image individuelle associée, sur tout support. Le SHN renonce à toute revendication liée à l'exploitation desdits supports, en particulier de nature financière.

L'exploitation, par le SHN, de l'image individuelle associée à une équipe de France, ou plus largement à la FFVolley, est soumise à un accord préalable et écrit de cette dernière.

ARTICLE 13 – DROITS, OBLIGATIONS & CONDITIONS D'UTILISATION PAR LE SPORTIF DE SON IMAGE

Le SHN exploite son droit d'image strictement individuelle. Cette image individuelle est définie comme tout visuel sur lequel figure le SHN seul, en dehors de toute référence à l'équipe de France.

Le SHN s'engage à ce qu'il n'organise aucune opération de communication, marketing, ou commerciale individuelle, directement ou via un intermédiaire (notamment son agent) lors des événements relatifs aux équipes de France.

ARTICLE 14 - OBLIGATIONS DU SHN VIS-A-VIS DES PARTENAIRES DE LA FFVOLLEY

14.1 Le SHN devra informer impérativement la FFVolley de l'ensemble des contrats/conventions en cours et futurs avec des partenaires portant sur son image individuelle et qui ne sont pas partenaires de la FFVolley.

En contrepartie, la FFVolley s'engage à informer le SHN de l'ensemble des contrats/conventions en cours avec ses partenaires et relatifs aux équipes de France.

14.2 Le SHN doit s'assurer que ledit contrat portant sur son image strictement individuelle soit exempt de dispositions contraires à la présente convention et que les clauses de non concurrence que la FFVolley a conclues avec ses partenaires dans le cadre de la participation du SHN en équipe de France sont respectées. Lesdites clauses devront impérativement figurer au titre des contrats individuels conclus par le SHN.

Le SHN fera son affaire de tout litige qui résulterait d'un conflit de partenariat.

14.3 Le SHN ne devra porter aucune marque publicitaire autre que celles autorisées par la FFVolley et par les règles internationales lors des compétitions et matchs amicaux et tout autre événement (stages, entraînements, conférence de presse, point presse, interview, repas, réception, etc.) défini par la FFVolley.

ARTICLE 15 – MODALITES D'EXPRESSION DU SPORTIF ET DE SON DEVOIR DE RESERVE EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE PUBLICITE AU REGARD TANT DE L'IMAGE DE LA FFVOLLEY QUE DU SPORT ET DE SES VALEURS

Le SHN s'engage à respecter les règles relatives à la couverture médiatique en vigueur. La FFVolley est tenue de préserver le droit à l'information, ainsi, aucun accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information ne peut être conclue par le SHN. Cependant, le SHN s'exprime uniquement sur ses performances personnelles et celles collectives de l'équipe de France dans laquelle il est sélectionné.

Dans ce cadre, il devra répondre favorablement à toute sollicitation du service de communication/presse de la FFVolley.

En toute occasion, il devra valoriser son sport et la FFVolley auprès des médias.

Dans le cadre de son activité en équipe de France et des périodes définies à la présente convention, il devra prévenir le service de communication/presse de la FFVolley de toutes sollicitations d'un média pour une interview ou un tournage TV ou pour le compte d'un opérateur digital (y compris les blogs ou les réseaux sociaux).

Le cas échéant la FFVolley pourra refuser cette prise de parole au titre de l'équipe de France ou demander au SHN, notamment les mineurs, d'être accompagné par un collaborateur du service de communication/presse.

Le SHN pourra exercer la fonction de journaliste ou toute autre qualité liée aux médias avec l'accord express de la FFVolley.

Le SHN ne peut cependant pas créer de site, blog, chaîne ou page sur les réseaux sociaux ni applications consacrées ou relative aux équipes de France, marque appartenant à la FFVolley.

En revanche, il peut disposer d'un site internet, blog ou d'un compte sur un réseau social le présentant en tant qu'athlète (page spéciale, compte spécial...), qu'il peut l'alimenter et utiliser dans le respect de la FFVolley, de son sport et des bonnes mœurs.

ARTICLE 16 - REGLES EN MATIERE DE PARIS SPORTIFS ET DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

16.1 Paris sportifs

Le SHN s'engage à respecter la législation sur les paris sportifs, et notamment à :

- ne pas engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur un match et/ou compétition de volley ball ou de beach volley ;
- ne pas accepter de l'argent ou un avantage quelconque pour influencer de manière significative les résultats d'une rencontre, d'une phase de jeu, d'une épreuve ou d'une compétition ;
- ne pas divulguer une/des information(s), obtenue(s) à l'occasion de sa fonction ou de sa qualité, sur tout élément lié à la compétition, non divulguée(s) au public et ayant pour effet de faciliter la prise de paris sur celle-ci ;
- ne pas accepter de l'argent ou un avantage quelconque en contrepartie de l'apport d'information(s) obtenue(s) à l'occasion de sa fonction, sur tout élément lié à la compétition, non divulguée(s) au public et ayant pour effet de faciliter la prise de paris sur celle-ci ;
- ne pas modifier le déroulement normal équitable d'une compétition ou d'une rencontre organisée ou autorisée par la FFVolley.

Cet article concerne toutes les compétitions officielles ou amicales de volley-ball ou de beach volley nationales ou internationales sur lesquelles des paris peuvent être engagés.

Le non-respect de cette interdiction entraîne la saisine de l'organisme de discipline fédéral.

16.2 Lutte contre le dopage

16.2.1 Droits et devoirs

La FFVolley diffuse toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte antidopage. La commission médicale, l'encadrement médical fédéral et la Direction Technique Nationale apportent les réponses à toute question du SHN à ce sujet.

Le SHN s'engage notamment à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits interdits par le code mondial antidopage.

Selon le code mondial antidopage, en vertu du principe de la responsabilité objective, le SHN est responsable de toutes les substances trouvées dans son corps, quel que soit la façon dont elles y sont parvenues.

Il accepte de lutter contre le dopage et participe à toute action de prévention sur initiative de la FFVolley, de la CEV, de la FIVB, de l'AFLD, du CNOSF ou du ministère chargé des sports.

D'une manière générale, il doit se conformer aux dispositions contenues dans le Code du sport et le Code Mondial Antidopage appliquées par les organismes de lutte contre le dopage : AMA, FIVB, AFLD, FFVolley, etc.

16.2.2 Contrôle antidopage

Les contrôles anti-dopage peuvent être effectués par voie sanguine. Pour les sportifs âgés de moins de 18 ans, ce type de prélèvement doit être expressément autorisé par leur représentant légal (Annexe n°4). Le défaut d'autorisation est constitutif d'un refus de prélèvement, alors susceptible d'entraîner de lourdes sanctions disciplinaires conformément au code du sport.

La localisation du SHN est obligatoire lorsqu'il fait partie d'un groupe cible désigné par la FFVolley auprès de l'AFLD. Il accepte de se soumettre à tout contrôle entrant dans le cadre dudit code. L'inscription dans le groupe cible d'un(e) joueur(se) doit lui être signifié par la FFVolley. La FIVB et l'AFLD pratiquent des contrôles inopinés en toutes occasions.

C'est au sportif qu'il appartient de fournir l'information des lieux habituels de sa préparation ainsi que de ses déplacements pour stage ou compétition ainsi que de ses autres activités. Il doit aussi définir chaque jour un créneau de 60 minutes (entre 05H00 et 23H00) précisant le lieu où il est disponible pour tout contrôle antidopage.

La non-localisation, la non-présentation à la convocation à un contrôle ou la non présence lors d'un contrôle inopiné (« no-show ») peuvent entraîner des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la suspension.

Par ailleurs, toute pénalité financière appliquée par l'organisme de contrôle en cas de manquement ou d'absence non signalé à l'occasion d'un contrôle inopiné est à la charge du SHN.

16.2.3 Autorisation d'utilisation thérapeutique (AUT)

Le sportif doit informer tout médecin, qu'il consulte, de son statut de SHN.

Dans le cas où, le sportif est malade ou présente des conditions qui exigent la prise de médicaments particuliers et lorsque la médication prise dans le but de traiter une maladie ou une condition particulière fait partie de la Liste des interdictions, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) peut permettre à ce sportif de prendre la médication requise.

Dans un tel cas, le SHN doit faire une demande d'AUT auprès de l'AFLD.

Le sportif sélectionné en Equipe de France doit impérativement en informer le médecin de l'Equipe de France.

PARTIE V - DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 17 - MESURES DISCIPLINAIRES & RESILIATION

17.1 Mesures disciplinaires

Indépendamment de la décision d'ouvrir une procédure disciplinaire dans les modalités du règlement disciplinaire en vigueur à la FFVolley, le non-respect des engagements de la Convention peut donner lieu, de la part du DTN, à :

- un avertissement oral,
- un avertissement écrit,
- le retrait ou la diminution des aides financières éventuelles (personnalisées et/ou fédérales),
- l'interdiction de s'entraîner dans une structure dépendant de la FFVolley,
- toutes mesures nécessaires notamment : exclusion d'un stage de préparation, de l'Equipe de France, retrait de sélection, etc.,

17.2 Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre partie de ses obligations contractuelles, la Convention pourra être par la Partie non défaillante rompue après une mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois.

Toutefois, les parties s'engagent au préalable à trouver une solution à l'amiable. A défaut, l'une ou l'autre partie pourra rompre la Convention dans les conditions définies à l'alinéa précédent.

La Convention sera rompue de plein droit si le sportif perd sa qualité de SHN pour quelque cause que ce soit ou s'il arrête sa carrière sans qu'il puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice subi à ce titre. Dans ce cas, il ne pourra prétendre au versement des aides financières définies.

ARTICLE 18 - DIVERS

18.1 La Convention comprend 18 pages dont le préambule, et les annexes listées ci-dessous et exprime l'intégralité des obligations des Parties.

- Annexe 1 : Autorisation d'utilisation des données personnelles ;
- Annexe 2 : Notice réduite contrat de prévoyance ;
- Annexe 3 : Autorisation parentale d'intervention chirurgicale ;
- Annexe 4 : Autorisation parentale de prélèvement nécessitant une méthode invasive en cas de contrôle antidopage ;

Les parties déclarent avoir lue la Convention et ses annexes, et s'engagent à les respecter.

18.2 Toute convention dérogatoire ou complémentaire à la présente convention ne pourra être constatée que par écrit.

18.3 Toutes les clauses de la présente convention sont distinctes. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, la validité ou la légalité des clauses de la présente Convention n'en sera pas affectée, la nullité de la clause n'affectant pas la validité du reste de la Convention Si une clause ou partie de clause est déclarée illégale ou nulle, les parties négocieront, de bonne foi, une modification de cette clause de manière à en préserver le sens pour autant que cela soit possible

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La présente convention est rédigée en langue française, seule langue faisant foi en cas de litige, même en présence de traductions, celles-ci de convention expresse étant prévues à titre de simple commodité et ne pouvant avoir aucun effet juridique, notamment sur l'interprétation de la Convention ou de la commune intention des parties.

La présente convention est soumise au droit français. En cas de différend découlant du présent accord, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler amiablement leur désaccord. A défaut de résolution amiable, tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cession ou de la cessation de la présente convention sera soumis au Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Choisy-le-Roi, le _____

Le SHN

*Signature précédée de la
Mention "lu et approuvé"*

M / Mme _____

LE REPRESENTANT LEGAL

*Signature précédée de la
Mention "lu et approuvé"*

M/Mme _____

LA FFVolley

*Signature précédée de la
Mention "lu et approuvé"*

Monsieur Eric TANGUY,
Président

ET

*Signature précédée de la
Mention "lu et approuvé"*

Madame Axelle GUIGUET,
Directrice Technique Nationale

ANNEXE 1 : AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Afin que la Fédération Française de Volley-Ball, via ses services fédéraux et la direction technique nationale, puisse récolter et gérer le suivi des données personnelles et médicales des SHN dans le cadre de la mise en œuvre d'un traitement informatique de surveillance médicale et de la Convention du Sportif de Haut Niveau, la personne auprès de laquelle sont recueillies ces données est informée :

- de l'identité du responsable du traitement ;
- de l'objectif de la collecte d'informations ;
- des destinataires des informations ;
- des droits qui lui sont reconnus ;
- de l'absence de transfert de ces données vers un pays hors de l'Union Européenne.

Le traitement des données récoltées ne peut avoir lieu, conformément à l'article 32 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qu'avec le consentement exprès et préalable de la personne concernée par ledit traitement.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur _____, en qualité d'athlète de haut niveau licencié de la FFVolley (n° de licence : _____), reconnaît avoir été informé(e) des prescriptions visées ci-dessus, et autorise la FFVolley à utiliser mes données personnelles et médicales dans le cadre de la mise en place du traitement informatique de surveillance médicale et de la Convention des sportifs de haut niveau.

Si le sportif de haut niveau est mineur(e) :

Je soussigné(e), (père, mère, tuteur) _____, en tant que représentant légal de _____, sportif de haut niveau licencié de la FFVolley (n° de licence : _____), reconnaît avoir été informé(e) des prescriptions visées ci-dessus, et autorise la FFVolley à utiliser les données personnelles et médicales de mon enfant/pupille mineur dans le cadre de la mise en place du traitement informatique de surveillance médicale et de la Convention des sportifs de haut niveau signé le _____.

Pour exercer le droit d'accès et de rectification dont vous bénéficiez (cf. loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978), veuillez-vous adresser au service chargé du droit d'accès :

**Fédération Française de Volley Ball
Axelle GUIGUET
17 rue Georges Clémenceau
94607 Choisy le Roi Cedex**

Tél : 01.58.42.22.22. – Mail : aguiguet.dtn@ffvb.org

Fait à _____, le _____

Signature du Sportif de haut niveau :

Signature du représentant légal :
(En cas de minorité)

ANNEXE 2 : NOTICE REDUITE CONTRAT DE PREVOYANCE



INFORMATION ASSURANCE

GARANTIES RESERVEES AUX LICENCIES INSCRIT SUR LA LISTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU MENTIONNEE AU PREMIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 221-2 DU CODE DU SPORT.

Résumé du contrat GENERALI n°AL910966et Europ Assistance n°58631941 - Les contrats sont consultables sur le site de la FFVB : http://www.ffvb.org/front/142-37-1-L_assurance

Vous êtes sportif de haut niveau licencié à la FFVB : votre licence prévoit :

1/ une **Garantie Responsabilité Civile** : Inscrite dans la licence. Elle vous assure pendant la pratique de votre sport FFVB contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Les contrats sont consultables sur le site de la FFVB.

2/ une **Garantie Accident Corporel** :

La FFVB a souscrit pour vous un contrat d'assurance de personnes, ouvrant les dommages corporels, causés par un accident survenu à l'occasion de votre pratique sportive de haut niveau, dont vous pouvez être victime.

ATTENTION : Le contrat d'assurance souscrit par la FFVB est un socle commun applicable à tous les sportifs de haut niveau. Les garanties accordées par ce contrat ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le sportif de haut niveau est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer, le cas échéant, des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Garantie en cas de décès : Le versement d'un capital en cas de décès survenant dans les 24 mois consécutifs à la date de l'accident. Le capital fixé ci-dessous est payable au conjoint de la victime ou, à défaut, à ses héritiers proprement dits et, à défaut, aux autres ayants droits de l'assuré sans que le paiement soit divisible à l'égard de l'assureur ;

Capital en cas d'invalidité permanente, totale ou partielle. L'assureur verse le capital prévu ci-dessous, sur la base du barème contractuel défini au contrat d'assurance. Le montant de l'indemnité est déterminé par l'application du taux d'invalidité au capital maximum garanti, diminué du montant exprimé en pourcentage de la franchise ;

Remboursement des "frais de traitement" (numérisés ci-après) :

- Les frais de médecine générale ou spécialisée, les frais d'intervention chirurgicale et de salle d'opération, les frais de rééducation fonctionnelle ou professionnelle,
- Les frais de première acquisition de toutes prothèses et tout appareillage,
- Les frais de pharmacie engagés sur prescription médicale, sous réserve que les médicaments prescrits répondent aux conditions fixées par la législation et la réglementation de la Sécurité Sociale pour leur prise en charge au titre d'un régime obligatoire de protection sociale,
- Les frais d'analyses et d'examen de laboratoire,
- Les frais de séjour dans les établissements de soins publics et privés,
- Les frais de transport de l'Assuré accidenté jusqu'au lieu où il pourra recevoir les premiers soins d'urgence que nécessite son état et les frais de transport de l'Assuré décédé jusqu'au lieu de son inhumation,
- Les frais de transport pour se rendre aux soins prescrits par certificat médical et non pris en charge par la Sécurité Sociale,
- Le remboursement en cas de bris de lunettes d'un forfait optique ou lentille atteignant un membre licencié lors d'un accident survenu au cours des activités sportives,
- Le remboursement des frais dentaires, de prothèse dentaire, et de prothèses auditives,
- Les frais de location de canne anglaise, de béquilles et de fauteuil roulant, ainsi que les achats de bandages, plâtres, attelles non pris en charge par la Sécurité Sociale, sont remboursés sur justificatif.

L'assureur rembourse les frais de traitement garantis à occurrence, par victime, du capital fixé ci-dessous. Si l'assuré perçoit des prestations au titre de régimes de protection sociale (Sécurité Sociale et/ou tout organisme complémentaire), l'assureur ne rembourse que la différence entre les dépenses réellement engagées et dûment justifiées et les prestations servies par ce régime de protection.

Versement d'une allocation journalière en cas d'hospitalisation: l'assureur verse une indemnité journalière correspondant aux frais engagés et justifiés pendant la période d'hospitalisation et non pris en charge par la garantie frais de traitement. Cette indemnité journalière est limitée au montant défini ci-dessous.

Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail : Les indemnités journalières ou allocations quotidiennes sont versées en cas de perte nette de salaire, de prime ou de tout manque à gagner, consécutive à un accident corporel tel que défini au présent contrat. Ces indemnités complètent celles éventuellement versées par tout autre organisme (tels que la Sécurité Sociale et Assurances complémentaires) et sont plafonnées au montant de la plus basse des deux limites indiquées ci-dessous :

- le plafond de garantie indiqué aux tableaux de garanties ci-dessous,
- le revenu journalier calculé à partir du revenu net tel qu'il figure sur le dernier avis d'imposition du bénéficiaire.

Montant des garanties Accident Corporel

Nature de la garantie	Plafonds de garantie
Décès	26.100 € par personne
Invalidité permanente	32.200 € par personne x taux d'invalidité
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation	15 € par jour à compter du 1er jour d'hospitalisation avec limitation à 150 jours par accident
Indemnité journalière en cas d'arrêt de travail	30€ par jour à compter du 11 ^{ème} jour d'arrêt, limité à 365 jours.
Frais de traitement	100% du tarif de convention de la sécurité sociale, majoration de 25 % de la base de remboursement de la sécurité sociale
Dépassements d'honoraires	majoration de 25 % de la base de remboursement de la sécurité sociale
Bris de lunettes au cours d'activités sportives (trajet exclu)	200 € par sinistre (verre + monture),
Perte ou bris de lentilles non jetables	100 € par lentille
Dent fracturée	150 € par dent
Bris de prothèse (3 dents et plus)	150 € par dent
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	80 € par victime et par accident

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EURCP Assistance-contrat n°58631941 appelé le +33.(0)1.41.85.92.18	Rapatriement : frais niels Frais médicaux d'urgence à l'étranger : 152.500 €
---	---

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Les termes du contrat sont repris dans la notice d'information référencée FFVB-07/2012 et ses annexes dont le licencié reconnaît avoir pris connaissance.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFVB. Elle prend fin le jour où la licence FFVB pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances - 7 Bd Hausmann 75456 PARIS Cedex 09 - RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Talbot - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française. La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI - SERVICE RECLAMATIONS - 7, Boulevard Hausmann - 75456- PARIS Cedex 09

INFORMATION

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris
N° VERT : 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site Internet de la FFVB (rubrique assurances).

Pour faire appel à EURCP ASSISTANCE: appelez le +33.(0)1.41.85.92.18. Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.

La présente notice n'est pas un contrat d'assurance. Elle résume les dispositions des contrats souscrits par la FFVB auprès de Generali IARD et Europ Assistance France - Entreprises régis par le code des assurances- par l'intermédiaire d'Alac sud-ouest-Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances- S.A.S au capital de 300.000 € - SIREN 513 392 118 - RCS PARIS - N° Immatriculation ORIAS 09 051 522 - Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@alac.fr - soumis au contrôle de l'ACPR, 61 rue Talbot 75009 Paris.

ANNEXE 3 : AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION CHIRURGICALE

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou Procureur de la République. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

La présente autorisation est faite pour la totalité de la durée de la Convention signée le _____ entre la FFVolley et le sportif de haut-niveau ci-dessous dans le cadre de l'article L.221-2-1 du code du sport.

Je soussigné(e), le responsable légal, M/Mme (NOM et Prénom) _____
_____ , résidant au (adresse complète) _____

_____ autorise pour l'enfant (SHN), (NOM et Prénom) _____
_____ né(e) le ____/____/____ à _____
_____ , numéro de sécurité sociale _____

que le médecin consulté, en cas d'urgence, procède à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.

PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE : _____

N° de tél domicile : _____.

N° de tél portable : _____.

N° de tél professionnel : _____.

E-MAIL : _____.

Fait-le _____ à _____.

Signature du représentant légal :

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

ANNEXE 4 : AUTORISATION PARENTALE DE PRELEVEMENT NECESSITANT UNE METHODE INVASIVE EN CAS DE CONTROLE ANTIDOPAGE

Selon le CODE DU SPORT - Article R232-52 – Entrée en vigueur le 16 Janvier 2011

L'obligation pour le sportif contrôlé de devoir justifier de son identité.

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, **ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite** de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. **L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.**

Je soussigné(e), le responsable légal, M/Mme (NOM et Prénom) _____
_____, **résidant au** (adresse complète) _____

_____, **autorise pour l'enfant (SHN)**, (NOM et Prénom) _____
_____ né(e) le ___/___/___ à _____

_____, **pratiquant le volley-ball et/ou le beach volley dans le cadre de l'équipe de France de volley-ball ou de beach volley à subir des contrôles antidopage dans le cadre de son activité sportive de licencié(e) de la Fédération Française de Volley-Ball.**

PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE : _____

N° de tél domicile : _____.

N° de tél portable : _____.

N° de tél professionnel : _____.

E-MAIL : _____.

Fait-le _____ **à** _____.

Signature du représentant légal :

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Annexes Volley santé / Para volley

DATES	LIEUX	THEMES
Jeudi 14 septembre 2017	FONTAINEBLEAU (77)	STAGE GROUPE France VOLLEY ASSIS
Vendredi 15 septembre 2017		
Samedi 16 septembre 2017		
Dimanche 15 septembre 2017		
Samedi 23 septembre 2017	PARIS (19) La Villette	Opération CNOSEF Sentez-Vous Sport Animation Soft Volley et Volley Assis, Volley Sourd
Vendredi 06 octobre 2017	MANDELIEU-LA-NAPOULE (06)	Stage groupe France Volley Sourd Masculin
Samedi 07 octobre 2017		
Dimanche 08 octobre 2017		
Samedi 14 octobre 2017	RIXHEIM (68)	Journée Sensibilisation Sport & Handicap
Samedi 14 octobre 2017	PARIS (75)	Journée Championnat de France Volley Sourd féminin
	MONTPELLIER (34)	Journée Championnat de France Volley Sourd masculin
mercredi 18 octobre 2017	PARIS (20) Cité U intern	Journée Sensibilisation Sport & Handicap
Vendredi 21 octobre 2017	ROUEN (76)	Stage groupe France Volley Sourd Féminin
Samedi 22 octobre 2017		
Dimanche 23 octobre 2017		
Mercredi 25 octobre 2017	SUISSE	Match amical équipe Volley Assis de Chine Féminine
Samedi 11 novembre 2017	CHOISY-LE-ROI (94)	2 ^{ème} partie de la formation civique et citoyenne / Volley Santé et Para volley
Samedi 11 novembre 2017	POITIERS (86)	Championnat de F Sourd masculin
Mercredi 14 novembre 2017	PARIS (12) INSEP	Réunion Classificateur CPSF Volley Assis
Mardi 21 novembre 2018	PARIS (20) Cité U intern	Journée Sensibilisation Sport & Handicap
Vendredi 24 novembre 2017	NANTES (44)	STAGE GROUPE France VOLLEY ASSIS
Samedi 25 novembre 2017		
Dimanche 26 novembre 2017	NANTES (44)	Etape 1 Challenge France Volley Assis
Samedi 09 décembre 2017	TOULOUSE (31)	Journée Championnat de F Volley Sourd féminin
	RENNES (35)	Journée Championnat de F Volley Sourd masculin
Jeudi 7 décembre 2017	VILLENEUVE D'ASCQ (59)	FORMATION ENTRAINEUR VOLLEY ASSIS niveau 2
Vendredi 8 décembre 2017		

Samedi 9 décembre 2017		
Dimanche 10 décembre 2017		
Vendredi 15 décembre 2017	COMPIEGNE (60)	STAGE GROUPE France SOURD MASCULIN
Samedi 16 décembre 2017		
Dimanche 17 décembre 2017		
Samedi 13 janvier 2018	TORCY (77)	Championnat de F Sourd féminin
	PARIS (75)	Championnat de F Sourd masculin
Lundi 29 janvier 2018	CHATENAY-MALABRY (92)	Intervention DEJEPS Volley santé & Para-Volley
Mardi 30 janvier 2018		
Samedi 03 février 2018	PARIS (75)	Journée Championnat de F Sourd féminin
	MONTPELLIER (34)	Journée Championnat de F Sourd masculin
Vendredi 09 février 2018	CHARENTON-LE-PONT (94)	STAGE GROUPE France VOLLEY ASSIS
Samedi 10 février 2018		
Dimanche 11 février 2018	ISSY-LES-MOULINEAUX (97)	Etape 4 Challenge France Volley Assis
Samedi 17 février 2018	VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)	Stage GROUPE France SOURD FEMININ
Dimanche 18 février 2018		
Lundi 19 février 2018		
Vendredi 16 février 2018	CHALON-SUR-SOANE (71)	Stage GROUPE France SOURD MASCULIN
Samedi 17 février 2018		
Dimanche 18 février 2018		
Samedi 24 mars 2018	TORCY (77)	Coupe de France Volley Sourd Masculin et Féminin
Dimanche 25 mars 2018		
Dimanche 25 mars 2018	SARREBOURG (57)	Etape 5 Challenge France Volley Assis
Jeudi 29 mars 2018	PARIS (75) Place République	Opération ANESTAPS : Initiation Volley Assis
Samedi 31 mars 2018	LA REUNION (97)	Intervention Volley Santé et Para-Volley
Samedi 07 avril 2018	PARIS (75)	Journée Championnat de France Volley Sourd masculin
Samedi 06 avril 2018	LANNION (22)	Stage GROUPE France VOLLEY ASSIS
Dimanche 07 avril 2018		
Lundi 08 avril 2018		
Vendredi 20 avril 2018	ARRAS (62)	Stage GROUPE France SOURD MASCULIN
Samedi 21 avril 2018		
Dimanche 22 avril 2018		
Vendredi 20 avril 2018	LE PERREUX SUR MARNE (94)	Stage GROUPE France SOURD FEMININ
Samedi 21 avril 2018		
Dimanche 22 avril 2018		
Dimanche 22 avril 2018	MONTAUBAN (82)	Etape 6 Challenge France Volley Assis transformé en tournoi volley assis
Jeudi 03 mai 2018	LYON (69)	Opération ligue Sport Entreprise ARA Animation Volley Assis
samedi 05 mai 2018	VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)	Finales Challenge France Volley Assis
Samedi 05 mai 2018	PARIS (75)	

Dimanche 06 mai 2018		Coupe de France par équipe BEACH VOLLEY SOURD
Mercredi 09 mai 2018	ORLEANS (45)	Intervention Volley Assis
Jeudi 10 mai 2018	TOURS et JOUE-LES-TOURS (45)	Intervention Soft Volley Fit Volley Phase finale Jeunes et Volley Assis
Mercredi 16 mai 2018	PARIS (75) Stade de France	Journée nationale 1er de cordée Intervention Volley Santé
Jeudi 17 mai 2018	LYON (69)	Opération ligue Sport Entreprise ARA Animation Volley Assis
Samedi 19 mai 2018	NICE (06)	Opération Handicap International Animation Volley Assis
Samedi 26 mai 2018	TOULOUSE (31)	Phase finale Championnat VOLLEY SOURD Féminin et Masculin
Dimanche 27 mai 2018		
Mercredi 23 mai 2018	LE MANS (72)	Journée nationale 1er de cordée Intervention Volley Santé
Mercredi 23 mai 2018	VIROFLAY (78)	ULTRA-MARINS Animation Soft Volley et Volley Assis
Jeudi 24 mai 2018	ISSY-LES-MOULINEAUX (97)	ULTRA-MARINS Animation Volley Assis
Samedi 26 mai 2018	ROUEN (76)	Colloque national UNSS et FFSportU Intervention Volley Santé & Para-Volley
Samedi 26 mai 2018	TOULOUSE (31)	Finales Championnat de France Sourd
Dimanche 27 mai 2018		
Jeudi 31 mai 2018	LYON (69)	Opération ligue Sport Entreprise ARA Animation Volley Assis
Samedi 02 juin 2018	CANNES (06)	Table ronde "Sport & Handicap"
Vendredi 01 juin	CANNES (06)	Stage GROUPE France SOURD MASCULIN Matches amicaux Equipe d'Italie
Samedi 02 juin 2018		
Dimanche 03 juin 2018		
Vendredi 08 juin 2018	AIX-EN-PROVENCE (13)	Colloque régional UNSS Intervention Volley Santé & Para-Volley
Samedi 09 juin 2018	LYON (69) Gerland	Opération Handicap International Animation Volley Assis
Lundi 11 juin 2018	BOULOURIS (83)	Formation EDUCATEUR VOLLEY SANTE niveau 2
Mardi 12 juin 2018		
Mercredi 13 juin 2018		
Jeudi 14 juin 2018		
Vendredi 15 juin	AUBIGNY SUR NERE (18)	Rencontres militaires Blessures et Sport Animation Volley Assis
Samedi 16 juin 2018	PARIS (75) Bois de Boulogne	Opération Handicap International Animation Volley Assis
Samedi 16 juin 2018	BOURGES (18)	Finales Fédération des Clubs de la Défense Intervention Volley Assis
Samedi 16 juin 2018	ILE DE RE (17)	Coupe de France Beach Volley Sourd

Dimanche 17 juin 2018		
Samedi 23 juin 2018	PARIS (75) Bords de Seine	Journée Olympique/Paralympique
Samedi 23 juin 2018	PARIS (75) Invalides	Journée des Blessés de l'Armée de Terre Animation Volley Assis
Vendredi 29 juin 2018	TOURCOING (59)	Stage Groupe France Volley Assis MASCULIN
Samedi 30 juin 2018		
Dimanche 01 juillet 2018		
Mercredi 04 juillet 2018	LILLE (59)	Finales 6 NATIONAL LEAGUE Opération promotionnelle Volley Assis
Jeudi 05 juillet 2018		
Vendredi 06 juillet 2018		
Samedi 07 juillet 2018		
Dimanche 08 juillet 2018		
Vendredi 13 juillet 2018	HOLLANDE	AG World ParaVolley
Jeudi 19 juillet 2018	HOLLANDE	Championnat du Monde Féminin & Masculins Volley Assis Vidéos
Vendredi 20 juillet 2018		
Samedi 21 juillet 2018		
Dimanche 22 juillet 2018		